

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

MÉMOIRE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DE LA MAÎTRISE EN LETTRES (COMMUNICATION SOCIALE)

PAR
ABDALLAH KALLAI

La communication de l'immigration par les partis politiques canadiens : le
discours sous la double contrainte

Juin 2015

Université du Québec à Trois-Rivières

Service de la bibliothèque

Avertissement

L'auteur de ce mémoire ou de cette thèse a autorisé l'Université du Québec à Trois-Rivières à diffuser, à des fins non lucratives, une copie de son mémoire ou de sa thèse.

Cette diffusion n'entraîne pas une renonciation de la part de l'auteur à ses droits de propriété intellectuelle, incluant le droit d'auteur, sur ce mémoire ou cette thèse. Notamment, la reproduction ou la publication de la totalité ou d'une partie importante de ce mémoire ou de cette thèse requiert son autorisation.

DÉDICACE

À Houria Alami Mchichi

Remerciement

Je voudrais d'abord exprimer mes vifs remerciements au professeur J. M. Katambwe, sans lequel, ce travail n'aurait jamais abouti. Professeur Katambwe dont l'humanisme et la générosité intellectuelle ont enrichi mon parcours de maîtrise et m'ont appris que quelle que soit la justesse d'un principe, il ne trouve ses lettres de noblesse que lorsque jumelé à une co-construction de sens. Qu'il trouve ici toute ma considération et mon respect. Mes remerciements vont également aux professeurs Mireille Lalancette et Yvon Laplante qui ont accepté de co-évaluer ce travail et dont les commentaires étaient d'une grande rigueur pour le mener à terme. Je remercie aussi Madame Saadia Groguhé, députée fédérale, dont la discussion qu'elle m'a accordée était fort inspirante aux premiers balbutiements de ma réflexion. Et enfin, j'adresse tous mes remerciements à ma famille pour son soutien indéfectible et que chacun de ses membres trouve ici tout mon amour.

SOMMAIRE

En se réalisant hors du contrôle des États, le phénomène migratoire impose un ordre international à l'opposé de celui où règne la logique de l'entité étatique (Badie, 1994; De Wenden, 1992; 1994; Lochak, 2006). Il perturbe du même coup l'ordre national en remettant en question le mythe de la pureté nationale et en défiant l'allégeance citoyenne (Sayad, 1999).

Incarnation du pouvoir régional, les partis politiques se trouvent en première ligne de confrontation à l'ensemble de ces défis. La migration constitue ainsi un sujet politiquement sensible dont les joutes électoralistes lui font souvent perdre ses multiples dimensions en faveur d'explications fourre-tout manquant souvent de nuances à propos des problématiques qui gangrènent les sociétés contemporaines (Organisation Internationale pour les Migrations, 2011).

Bien que l'immigration a longtemps échappé aux luttes électoralistes au Canada, les années 1990 témoignent d'une rupture absolue avec cette tradition et l'attrait remarquable pour la séduisante idée de la récupération politique du champ de l'immigration (Abu-Laban, 1998). Or, le discours politique, d'habitude arrangé à ne pas révéler la vérité, mais en construit une, tenant compte des exigences de son électorat et des contraintes conjoncturelles (Charland, 2003, Mc Nair, 2007), doit désormais faire face à une réalité migratoire complexe de nature à perturber sa cohésion en raison d'injonctions paradoxales (Bateson et al., 1978; Bateson, 1980; Watzlawick et al., 1972) émergentes du phénomène : économique, démographique, sécuritaire, humanitaire...

La présente recherche essaie de répondre aux questions suivantes : quelles sont les situations paradoxales dans le discours des partis politiques canadiens (Parti Libéral et Parti

Conservateur) relatif à l'immigration ? Comment se caractérisent les situations de double contrainte ? Puis quelles sont les stratégies adoptées par le discours politique pour forger son propre *sensemaking* ?

SUMMARY

Being realized outside the control of states, migration phenomenon imposes an international order opposite to the one where state's logic prevails (Badie, 1994; De Wenden, 1992; 1994; Lochak, 2006). It disrupts the same time the national order by challenging the myth of national purity and challenging allegiances citizens (Sayad, 1999).

Incarnation of sovereign power, political parties are at the forefront of confrontation with all of these challenges. Migration is therefore a politically sensitive issue whose electoral jousts often make it lose its multiple dimensions in favor of explanations that often miss nuances about the problems that plague contemporary societies (IOM, 2011). Having long escaped the electoral struggles in Canada, the 1990s show an absolute break with this tradition and a significant attraction to the alluring idea of political recovery of immigration field (Abu-Laban, 1998). Yet, political discourse, usually arranged not to reveal the truth, but built another, taking into account the requirements of its electorate and other constraints (Charland, 2003, Mc Nair, 2007), must now face a complex migratory reality likely to disrupt its cohesion because of paradoxical injunctions (Bateson et al., 1978; Bateson, 1980; Watzlawick et al., 1972) emerging from the phenomenon: economic, demographic, security, humanitarian...

This research tries to answer the following questions: what are the paradoxical situations in the discourse of Canadian political parties (Liberal Party of Canada and Conservative Party of Canada) on immigration? How to characterize situations of double

bind? Then what strategies adopted by political discourse to forge its own sense-making?

TABLE DES MATIÈRES

DÉDICACE.....	II
REMERCIEMENT.....	III
SOMMAIRE.....	IV
TABLEAUX.....	11
INTRODUCTION.....	12
CONTEXTE THÉORIQUE.....	18
2.1.PROBLÉMATIQUE.....	18
2.2.Recension des écrits.....	23
2.2.1. L'immigration une histoire de mise en épreuve de la logique d'État.....	24
2.2.2. Le Canada et la protection des droits des migrants : limites et paradoxes.....	26
2.2.3. Contraintes de la gestion de la diversité culturelle et nationale.....	29
2.2.4. Partis politiques canadiens et immigration: différentes stratégies communicationnelles.	30
2.2.5 Les carences de la recherche sur l'immigration.....	33
Conclusion.....	38
2.3.Question de recherche.....	40
Cadre conceptuel.....	43
3.1.La contradiction comme phénomène humain	43
3.2.Quelques hypothèses à propos de la communication et de l'organisation	44
3.3.La théorie de la double contrainte.....	47
3.4. Les éléments et les effets de la situation de la double contrainte.....	53
3.5. Les concepts de paradoxe et de contradiction.....	61
3.6. Les cycles de paradoxes.....	63

3.7. Le concept d'ambiguité et ses usages dans le discours politique.....	67
3.8 Les différents usages de l'ambiguité stratégique.....	68
3.8.1. Promotion de la diversité et sauvegarde de l'unité	69
3.8.2. Facilitation du changement organisationnel.....	70
3.8.3. Développement des relations interpersonnelles.....	70
3.8.4. Amplification des sources d'attribution existantes et préservation des positions privilégiées.....	71
3.8.5. Le déni au service de l'ambiguité stratégique.....	72
3.9. Le concept de sensemaking.....	74
3.9.1. Quelques illustrations.....	74
3.9.2. La variété des occasions du sensemaking.....	75
3.9.3. L'ambiguité comme situation spécifique du sensemaking.....	80
3.9.4. L'incertitude comme occasion distincte du sensemaking.....	81
Conclusion.....	85
CADRE MÉTHODOLOGIQUE.....	87
4.1. choix méthodologiques.....	87
4.2. Protocole de recherche.....	88
4.3. Recueil des données du corpus et choix des partis.....	92
4.4. méthode d'analyse.....	94
ANALYSES ET RÉSULTATS.....	100
5.1.Situations paradoxales, ambiguïté et/ou incertitude et sensemaking dans le discours du plc et du pcc relatif à l'immigration	100
5.2.Tableaux de thématiques du PLC.....	103
5.3. Situations de contrainte	107
5.3.1.Situation1.....	107
5.3.2. Situation 2.....	108
5.3.3. Situation 3.....	109
5.3.4. Situation 4.....	113

5.4. Interprétation.....	117
5.4.1.Thématique 1 : les arriérés de demandes des travailleurs qualifiés	118
5.4.2. Thématique 2 : imprécision des intentions du pcc sur la réunification familiale des immigrants.....	118
5.4.3. Thématique 3 : Les conservateurs contre les droits universels des réfugiés.....	119
5.4.4.Thématique 4 :révision du programme des travailleurs étrangers temporaires.....	121
5.5 .Tableaux de thématiques du PCC.....	124
5.6. Situations de contrainte.....	128
5.6.1 Situation 1.....	128
5.6.2. Situation 2.....	129
5.6.3. Situation 3.....	131
5.6.4. Situation 4.....	117
5.7. Interprétation.....	135
5.7.1. THÉMATIQUE 1 : les demandes d'asile	135
5.7.2. Thématique 2 : la charte des valeurs québécoise	139
5.7.3. Thématique 3 : chômage des compétences immigrantes qualifiées.....	141
5.7.4. Thématique 4 : gestion du programme des travailleurs temporaires étrangers	142
5.8. Synthèse du processus du sensemaking chez le plc et le pcc.....	144
DISCUSSION.....	146
6.1. Partis politiques, opinion publique, immigration : les contours d'une relation ambiguë.....	146
6.2. Discours politique et engagements internationaux du Canada : entre perception et réalité du phénomène migratoire.....	152
6.3.Perspectives de recherche sur la contrainte dans le discours politique : approche comparative.....	157
CONCLUSION.....	159
Liste de références.....	166
ANNEXES.....	175

TABLEAUX

Tableau 1: thématique : les arriérés de demandes des travailleurs qualifiés.....	102
Tableau 2 : thématique : imprécision des intentions du PCC sur la réunification familiale des immigrants.....	103
Tableau 3: thématique : conservateurs contre les droits universels des réfugiés.....	104
Tableau 4: thématique : révision du PTÉT.....	105
Tableau 5: thématique : les demandes d'asile.....	123
Tableau 6: thématique : la charte des valeurs québécoise.....	124
Tableau 7: thématique : chômage des compétences immigrantes qualifiées.....	125
Tableau 8: thématique : gestion du Programme des travailleurs temporaires étrangers.....	126
Tableau synthétique du processus du sensemaking.....	144
Tableau comparatif 1 : stratégies discursives du PLC et du PCC face aux injonctions du public.....	151
Tableau comparatif 2 : stratégies discursives du PLC et du PCC face aux injonctions humanitaires.....	155

INTRODUCTION

La migration constitue de nos jours un phénomène mondial complexe incitant les différents acteurs nationaux et internationaux à prendre position. Selon les statistiques de l'*Organisation Internationale pour les Migrations* (OIM) le nombre total de migrants internationaux s'est accru les dix dernières années, passant d'un chiffre estimatif de *150 millions* de personnes en 2000 à *214 millions* de personnes en 2011¹. Ces derniers constituent *3.1%* par rapport à la population mondiale et une personne sur 33, dans le monde, est aujourd'hui un migrant (alors qu'en 2000, le rapport était d'une personne sur 35). Toujours selon l'OIM, si les migrants constituaient un pays, celui-ci occuperait le cinquième rang dans le monde pour le nombre de ses habitants. Dans son rapport sur la migration en 2011, l'OIM a fait le constat suivant :

1-L'évaluation des migrations dans le monde constitue un intérêt majeur pour plusieurs instances agissant sur la scène internationale. Pour plus de détail sur les tendances actuelles des migrations voir la carte interactive sur les migrations mise en place par l'OIM <https://www.iom.int/fr/organisation-internationale-pour-les-migrations>. Voir également les statistiques du Département économique et social de l'ONU <http://www.un.org/fr/development/desa/news/population/migrants.html>. Voir aussi les perspectives des migrations de l'OCDE <http://www.oecd.org/fr/migrations/publications/documents/reports/>. Nous tenons à souligner que la question de l'évaluation des migrations internationales soulève des difficultés juridiques et pratiques pour le dénombrement de certaines catégories des migrants tels les clandestins/irréguliers...pour plus de détail sur ces difficultés voir l'étude réalisée par PÉROUSE DE MONTCLOS M. A. (2012). Les défis méthodologiques de l'étude statistique des migrations internationales dans des États faibles : le cas de la traite des femmes au Nigeria, CEPED. <http://www.ceped.org/fr/publications-ressources/working-papers-du-ceped/article/les-defis-methodologiques-de-l>. En plus des questions du nombre des migrants, leurs catégories et leur répartition, ont vu le jour lors de la dernière décennie des instruments régionaux aussi bien que nationaux qui s'intéressent aux dimensions démographique, sociale, économique, et humaine du phénomène migratoire. Nous citons pour exemple l'Observatoire des Migrations Ouest Africaines, The ACP Observatory on Migration, L'Observatoire des Trafics illicites en Asie du Sud-est...

La migration est l'occasion d'échanger des talents, des services, des compétences et des expériences. Or, elle demeure un sujet politiquement sensible, et souvent mal compris du plus grand nombre ... la complexité de la question de la migration et sa dimension humaine se perdent alors dans des arguments politiques brandis à des fins électoralistes ou politiciennes (p. 37)

Ainsi, selon l'OIM il est fondamental que :

Les promoteurs d'un débat rationnel évitent que la migration ne devienne l'explication commode de tous les problèmes politiques, sociaux et économiques qui perturbent des sociétés aux prises avec la mondialisation. À l'évidence, la migration est souvent le sujet fourre-tout masquant les peurs et les incertitudes qui sous-tendent les préoccupations de la population –que ce soit le chômage, le logement ou la cohésion sociale (dans les pays de destination), ou encore la perte ou le gaspillage de capital humain et la dépendance économique (dans les pays d'origine) (ibid)

Et d'ajouter :

Bien que la migration présente sans conteste un intérêt politique, elle ne doit pas être traitée exclusivement comme une question politique. Les représentations défavorables qui l'entourent reposent souvent sur des interprétations partisanes, et non sur des faits [...] les pouvoirs publics jouent un rôle crucial dans la création d'un climat social et politique propice au traitement juste et fidèle de l'information [...] l'impulsion politique est donc importante pour donner une image plus nuancée de la migration , ce qui fait peser une grande responsabilité sur les dirigeants politiques, même s'ils ne doivent pas être les seuls à montrer la voie à suivre (p. 39)

Témoignant de cette tension entre le pouvoir public et le mouvement de la population, Badie (1994) soutient que face aux penchants politiques de l'État :

Le processus migratoire dérange et devient une source d'anomie : se réalisant souvent hors de l'État ou en le contournant, il contribue couramment à défaire les allégeances citoyennes, à défier les politiques publiques, à créer de l'individu ou les réseaux d'individus en micro-acteurs souverains du jeu international. Élément important des flux transnationaux qui entretiennent la «turbulence» du monde contemporain, les migrations en sont probablement la part la plus rebelle parce que la moins réductible aux choix collectifs, donc la plus sujette à l'imprévisibilité et aux aléas (p. 27)

Dans sa vision sociologique de l'État-nation, Sayad (1999) affirme que les caractéristiques mêmes de penser l'immigration se trouvent déterminées par une logique ou -ce qu'il appelle une pensée- d'État liant le phénomène migratoire, en dépit des différences qui peuvent le caractériser, par des constantes structurantes de nature sociale, économique, juridique, et politique entre autres. Ces constantes réalisent en fin de compte, selon Sayad, une objectivation de la pensée d'État.

Dans une perspective on ne peut plus proéminente, Sayad dévoile du même coup la relation dialectique État/migration, État-nation/é-immigration de telle sorte que « penser l'immigration, c'est penser l'État -et que c'est- l'État qui se pense lui-même en pensant l'immigration» (p. 6). Un questionnement de cette logique d'État qui rend la migration une, voire la meilleure introduction à la sociologie de l'État en ce qu'elle représente comme limites de ce qui est l'État national (*ibid*). En effet, la migration constitue, d'après Sayad (1999), une source de perturbation de l'ordre national en fragilisant les lignes de séparation de ce qui est considéré comme national et ce qui ne l'est pas. Pour lui, c'est sans doute le mythe de la pureté nationale qui est remis en question en présence du phénomène migratoire (p. 6).

Avec sa politique en matière d'immigration, le Canada maintient une place privilégiée dans le monde en termes d'accueil des nouveaux arrivants ayant atteint une moyenne de 250 000 immigrants depuis 2006, l'un des taux les plus élevés dans l'histoire du pays selon *Citoyenneté et Immigration Canada* (CIC).¹

D'après le recensement de 2006, environ un Canadien sur cinq (19,8 %) était né à l'étranger². À travers les objectifs tracés par la Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés adoptée par la Chambre des communes en 2001, le Canada affiche sa volonté de relever le défi de réussir l'intégration des immigrants par des mesures dont on peut citer :

*favoriser le développement économique et la prospérité du Canada et de faire en sorte que toutes les régions puissent bénéficier des avantages économiques découlant de l'immigration;

* promouvoir l'intégration des résidents permanents au Canada, compte tenu du fait que cette intégration suppose des obligations pour les nouveaux arrivants et pour la société canadienne;

* atteindre, par la prise de normes uniformes et l'application d'un traitement efficace, les objectifs fixés pour l'immigration par le gouvernement fédéral après consultation des provinces;

1-De plus amples de détails sur les entrées des migrants au Canada sont disponibles sur le site de *Citoyenneté et Immigration Canada* <http://www.cic.gc.ca/search-recherche/index-fra.aspx?search=basic&query=statistiques&s=0&l=f>

2-Plus de détail sur le fait migratoire d'après le recensement de 2006 sur le site de Statistiques Canada <https://www12.statcan.gc.ca/census-recensement/2006/rt-td/immcit-fra.cfm>

* remplir les obligations en droit international du Canada relatives aux réfugiés et aux personnes déplacées et d'affirmer la volonté du Canada de participer aux efforts de la communauté internationale pour venir en aide aux personnes qui doivent se réinstaller;

*mettre en place une procédure équitable et efficace qui soit respectueuse, d'une part, de l'intégrité du processus canadien d'asile et, d'autre part, des droits et des libertés fondamentales reconnus à tout être humain.

En effet, le défi de l'intégration des compétences venues d'ailleurs, mais aussi d'en minimiser les dangers (lutte contre l'immigration clandestine, les réseaux de la traite des personnes, terrorisme, par exemple), tel que précisé par la loi, interpelle toutes les institutions du Canada, et en premier lieu les partis politiques qui doivent faire preuve de capacité à gérer les flux des immigrés.

Faisant partie d'un système de communication par excellence- le système politique- le discours politique doit forger un vraisemblable, il doit motiver, mobiliser, séduire (Charland, 2003, p.75). Ayant pour objet l'influence de son audience, le comportement communicationnel des partis ne révèle pas la vérité, mais doit en construire une en tenant compte des exigences de son auditoire et des contraintes conjoncturelles (Charland, 2003, Mc Nair, 2007). Ainsi notre question générale formulée comme suit : comment se caractérise le discours politique au sujet de l'immigration au Canada ? devra nous permettre de comprendre les mécanismes d'interaction du discours des partis politiques en présence de différentes contraintes (logique d'État, engagements internationaux pour la protection des immigrants, tendances de l'opinion publique canadienne, exigences économiques).

D'une manière plus spécifique, nous aurons à répondre à la question de savoir si la caractérisation du discours politique à propos de l'immigration implique des postures stratégiques? À cette fin, nous adopterons une démarche d'analyse qualitative qui nous permettra de prendre en considération la diversité qui caractérise ces positions.

Dans les pages qui suivent, nous présenterons succinctement l'objectif et la conclusion de chaque chapitre, et enfin ce que nous avons pu retenir de toute cette recherche.

CONTEXTE THÉORIQUE

Dans le présent chapitre, nous mettrons d'abord en lumière notre problématique et l'appuierons ensuite par une recension des écrits qui retracent brièvement l'évolution de la relation entre l'é/immigration, l'État-nation et les partis politiques. Nous essaierons ainsi de mettre l'accent sur le phénomène migratoire en tant que défi majeur aux souverainetés nationales et source de contraintes aux orientations politiques.

2.1.PROBLÉMATIQUE

Depuis plusieurs décennies, l'immigration était plus ou moins valorisée au Canada et a longtemps échappé aux joutes électoralistes (Abu-Laban, 1998). Les années 1990 par contre témoignent d'une rupture absolue avec cette tradition et l'attrait remarquable pour la séduisante idée de la récupération politique du champ de l'immigration le plaçant ainsi au cœur des principaux enjeux électoraux notamment avec la montée en puissance du Reform Party (*ibid.*). Ce tournant politique constituait ainsi le début d'un intérêt considérable pour le phénomène migratoire qui ne manquerait pas, à son tour, de marquer le discours des partis canadiens lors de toutes les élections fédérales des deux dernières décennies (Rouette, 2006). Pendant la dernière campagne électorale de 2011, l'immigration était l'un des principaux thèmes discutés lors du débat des chefs¹ au même titre que celui de l'économie, de la place du Canada sur la scène internationale et de la démocratie. Un des principaux enjeux de ce débat était l'appropriation de la logique d'État par les différents chefs de partis. Ces derniers devaient paraître convaincants auprès des électeurs et illustrer leur capacité

1-Il s'agit des chefs du Parti conservateur, Stephen Harper, Michael Ignatieff du Parti libéral, Jack Layton du Nouveau parti démocratique et Gilles Duceppe du Bloc québécois. Voir <http://www.youtube.com/watch?v=lsYjFhf7tlo>

à gérer le «défi migratoire»¹ dans une société multiculturelle. Or, cette émulation politique devient une source de contrainte pour les partis qui essaient de performer du point de vue de leur discours tant de celui de leur action. Investi par des desseins contradictoires, le discours politique est assujetti à différents aménagements quand il intervient dans le champ de l'immigration. Ainsi, il est possible de mettre en présence les injonctions émanant de l'opinion publique qui occupent une place de prédilection dans la prise de position par les acteurs politiques. En effet, les partis essaient constamment de réaliser un effort d'accommodation entre leur offre politique et les exigences de la population afin d'avoir son approbation. La diversité qui caractérise la société canadienne influence considérablement les débats politiques qui puisent leurs sujets de l'hétérogénéité des identités et des points de vue propres aux intérêts des différents groupes de pression y compris les immigrants. Dans son «Guide de consultation du public», le Centre canadien de gestion (1997) vise à promouvoir une culture axée sur la consultation et la collaboration au Canada. Avec ce Guide, la consultation du public est loin d'être une simple formalité qui permet aux partis politiques l'alternance au pouvoir lors des élections. Plus que cela, dans sa philosophie, le Guide considère l'opinion publique comme un partenaire à part entière dans

1-Nous nous inspirons ici du livre portant le même titre paru en 1994 sous la direction de Bertrand Badie et Catherine Wihtol de Wenden chez Première Édition.

la prise de décision concernant la gestion des affaires de l'État¹. En second lieu, prennent place les instruments internationaux couvrant les droits humains (*Convention internationale relative au statut de réfugié*, la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, par exemple.) faisant de l'engagement des partis politiques en la matière un gage de responsabilité nationale aussi bien qu'internationale. Nous assumons donc que le traitement des partis politiques canadiens des questions des droits des migrants garantis par les mécanismes internationaux découle de deux principes :

- 1- d'abord, l'obligation d'avoir un point de vue en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements de l'État canadien.
- 2- en second lieu, montrer un intérêt par rapport à un sujet se caractérisant par un haut degré de sensibilité surtout quand il est opposé à la logique d'État. Les partis politiques se trouvent souvent sous les feux de la critique des organisations œuvrant dans le domaine de protection des droits humains.

En ce qui concerne le cadre théorique de ce travail, celui de la théorie de la double contrainte, elle est l'œuvre des travaux de Bateson et ses collègues de l'École de Palo Alto sur la schizophrénie dans le contexte familial. Ces chercheurs affirment que si une personne passe sa vie dans des situations de double

1- Sterne, P., et Zagon, S., (1997). Guide de consultation du public : modifier les rapports entre le gouvernement et les canadiens. Centre canadien de gestion, les pratiques de gestion No 19, Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997, N° SC94-62/19-1997F, ISBN O-662-8 1764-8mai. Ledit Guide affirme dans son chapitre premier qu' : «Il n'y a pas si longtemps, les gouvernements géraient les affaires publiques sans que les citoyens fassent réellement partie de leur point de vue ou participent au processus, et ils le faisaient avec l'assentiment du public. Ces jours sont bel et bien révolus. De nos jours, les problèmes auxquels la société doit faire face ne peuvent être réglés par le gouvernement à lui seul et qui plus est, les citoyens désirent avoir voix au chapitre pour régler ces questions....» (p.xi)

contrainte :

Sa façon de mener des relations avec les autres après une chute psychotique, portera certainement des patterns systématiques. Elle ne partagera pas avec les autres personnes normales ce que signifient les signaux qui accompagnent ses messages. Son système communicatif sera en panne et ne serait plus capable de définir la nature des messages. Étant dans l'incapacité de comprendre précisément ce que les autres lui proposent elle choisira une ou plusieurs alternatives. Elle va supposer par exemple que derrière chaque énoncé il existe un sens dissimulé qui peut être nuisible à son bien-être. Comme elle peut devenir excessivement concernée par les messages cachés et essaie de démontrer qu'elle ne peut être trompée comme elle l'a été durant sa vie... (Bateson et al. 1978, p.13).

Quoique le cadre originel de la double contrainte demeure celui de la famille en tant que système de communication tel que perçu par Bateson, ce dernier avait des visées plus larges et plus exploratoires pour son concept communicationnel qui dépassent le traitement des cas pathologiques de la schizophrénie (Wittezaele, J.J., 2008; Bateson, M.C., 2008)¹. Watzlawick, quant à lui, n'a eu de cesse de rappeler que l'approche interactionnelle s'inscrit dans une perspective plus large qui englobe les autres domaines de l'activité humaine (Duterme, 2008). Ainsi, la double contrainte continue à offrir des perspectives qui tiennent en compte le contexte communicationnel qu'il soit éducatif et familial (Fedioun-Bordes, 2010), scientifique (Katambwe, 2005), politique (Rey. 1995; Brooks, 2010), professionnel et entrepreneurial (Leroy, 2013; Duterme, 2008), médiatique

1-Les deux interventions ont eu lieu lors du colloque organisé par l'Institut Grégory Bateson à Paris en 2006 intitulé « La double contrainte, 50 ans après ». Voir <http://www.cairn.info/la-double-contrainte--page-IX.htm>

(Reimann, M.1997), pour nommer que ceux-ci.

Approcher le discours des partis politiques canadiens au sujet de l'immigration dans un tel esprit nous paraît prometteur du moment où on opère une rupture épistémique avec une production discursive sensée être rationnelle et cohérente. Faisant de l'immigration son objet, le discours politique demeure susceptible à une compréhension illusoire et réconfortante de l'image qu'il se fait d'un phénomène humain aussi complexe. D'où l'intérêt dans cette recherche de recourir à la théorie de la double contrainte qui nous permettra de circonscrire les conditions qui mènent les partis canadiens à se trouver incapables de cerner l'objet de leur discours : l'immigration. En effet, aux prises avec multiples injonctions : les besoins économiques et démographiques du Canada, les engagements internationaux en matière des droits humains, les préoccupations de l'opinion publique en termes de sécurité, la priorité en emploi aux Canadiens, entre autres, nous proposons l'idée selon laquelle le discours politique sur l'immigration est caractérisé par des assertions contradictoires et que chaque parti politique va chercher des stratégies discursives pour contourner et résoudre ces contradictions afin de paraître cohérent.

Comme nous le verrons plus loin, malgré l'importance du nombre d'études et recherches qui ont enrichi la connaissance scientifique des dimensions démographique, économique et sociale du phénomène migratoire, le discours des partis politiques canadiens au sujet de l'immigration, quant à lui, n'a pas eu le même intérêt de la part des chercheurs. Il est donc judicieux de rappeler que ce travail de recherche constitue une

tentative de combler ce vide en jetant la lumière sur les réactions du discours politique, d'une part, à l'acquiescement particulier et local à l'impératif identitaire, économique et sécuritaire de la population canadienne, et d'autre part, à l'universalisme de l'acceptation morale de l'étranger.

2.2.RECENSION DES ÉCRITS

Le phénomène migratoire au Canada fait partie intégrante de l'histoire du pays. Ainsi, on peut distinguer deux grandes vagues d'immigration: la première est relative au mouvement de la colonisation européenne pour l'occupation du vaste territoire canadien. La seconde est une réponse aux besoins de l'économie canadienne en main d'œuvre et en compétences. Ainsi, le Canada s'est doté en 1967 d'un système de recrutement des travailleurs qualifiés lui permettant de satisfaire le manque en compétence dans une économie mondiale de plus en plus dominée par le savoir. Avec sa politique du multiculturalisme le Canada se démarque sur la scène internationale comme ayant une scène politique complexe, mais qui est largement pro-migratoire (Taylor, Triadafilopoulos et Cochrane, 2012, p.20). Selon certains auteurs, ceci peut être expliqué par le manque d'idéologie et de cohérence dans la structure politique canadienne qui reflète un sens de modération chez les Canadiens et une habileté à éviter les rigidités idéologiques (Gibbins et Nevitte, 1985, p.598).

Quelle que soit notre posture par rapport à cet ensemble de propositions à propos des caractéristiques du système politique canadien, nous pouvons avancer que le discours des partis politiques subit plusieurs contraintes qui peuvent générer une situation paradoxale que nous pourrions résumer de la manière suivante : en se montrant

en faveur de l'immigration, les partis politiques risquent la perte d'une partie de leur électorat, alors qu'en défendant le rejet de l'immigration, ils se trouvent en contradiction avec les traditions de bon accueil et des engagements internationaux du Canada.

Incarnation du pouvoir régalien, les partis politiques se trouvent à l'avant-garde d'une histoire conflictuelle entre la «logique du souverain» et la liberté de mouvement de la population. La marge de manœuvre du premier est de plus en plus encadrée par une normativité internationale souvent d'influence morale. Avant de poser la question de recherche, il nous paraît important d'aborder en premier lieu les principaux éléments qui structurent notre problématique, et ensuite d'exposer des recherches qui ont eu pour sujet le discours des partis politiques canadiens sur l'immigration ce qui soutient la pertinence de notre travail.

2.2.1. L'IMMIGRATION UNE HISTOIRE DE MISE EN ÉPREUVE DE LA LOGIQUE D'ÉTAT

Depuis l'apparition de l'État-Nation comme entité juridico-politique qui s'est dotée du pouvoir de contrôle de ses sujets, le contrôle des flux migratoires est devenu l'un des principaux domaines d'intervention du «Souverain»¹. L'évolution de la relation État/flux migratoire peut être divisée, selon Zolberg (1993), en trois grandes périodes : la période d'absolutisme- mercantilisme (XVI^e-XVIII^e) pendant laquelle la population

1-L'État procède d'une volonté générale à déléguer le pouvoir au souverain qui veillera à la sécurité de tous. Dans ce sens le Léviathan est : « une personne unique, en tant que ses actes sont les actes dont les individus d'une grande multitude, par des conventions mutuelles passées l'un avec l'autre, se sont faits chacun l'auteur, afin qu'elle puisse user de la force et des moyens de tous comme elle le jugera utile pour leur paix et leur commune protection» Hobbes, Thomas(1651). Léviathan : traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile, deuxième partie : de la république, Chapitres XVII à XXXI, p.10. Traduction originale de M. Philippe Folliot

était considérée comme une richesse au service du Prince qui a droit de regard sur sa cohésion religieuse. Pendant les batailles qui se sont déroulées en Europe de 1618-1648, *Guerre des Trente Ans*, les belligérants protestants et catholiques procédèrent à des échanges de population afin de garantir la pureté religieuse de leurs États. Un principe qui sera consacré par les traités de Westphalie «*cujus regio, ejus religio- la religion des princes détermine celle des sujets*». La deuxième période appelée Ère des révolutions (XVIII^e-XIX^e) se distingue par le déclenchement de plusieurs révoltes en Amérique et en Europe résultant d'une transformation des structures politiques, économiques et sociales. Le taux de croissance de la population européenne rendait difficile la capacité des États à répondre à ses besoins socio-économiques, ainsi l'émigration a été envisagée comme une soupape sécuritaire afin de diminuer la pression politique sur certains gouvernements de l'époque face à la force montante de la classe ouvrière. La troisième période est constituée par la scène internationale contemporaine des flux migratoires suite à la concentration du capital financier, économique et technologique aux mains d'un nombre limité d'États.

L'histoire des rapports État-Nation /migration est un parcours conflictuel du fait que les flux migratoires ont toujours été perçus comme un défi à la souveraineté des États naguère peu soucieux de la liberté de mouvement des personnes. Lochak résume l'évolution historique de cette conflictualité dans les termes suivants :

La montée des États-Nations, États souverains, s'est traduite par la fermeture progressive des frontières et un contrôle plus accru sur les migrations internationales. L'entrée et le séjour des étrangers sur le territoire des États sont de moins en moins libres; chaque État applique les règlements de plus en plus strictement, utilisant à fond ses

prérogatives en fonction des objectifs les plus variés : donner des gages à une opinion publique de plus en plus xénophobe en réduisant la présence étrangère sur le territoire national, protéger l'ordre public et la sûreté de l'État en contrôlant l'accès au territoire d'individus présumés dangereux et en expulsant ceux dont la présence est jugée nuisible, endiguer l'afflux de la main-d'œuvre étrangère lorsque le marché de l'emploi est saturé - ce qui n'exclut pas, à l'inverse, d'organiser l'immigration de ladite main-d'œuvre lorsque le marché est déficitaire... » (Cité dans De Wenden, 1994, pp.161-162).

Nous pouvons conclure en fin que le phénomène migratoire est devenu une source de perturbation d'un système désormais dominé par l'État qui s'est érigé comme le principal acteur sur les deux scènes nationale et internationale. Les États maintiennent donc leur emprise sur le mouvement des populations par l'établissement du système des passeports et des visas ainsi que par l'adoption de politiques et programmes leur permettant le contrôle des personnes qui quittent et celles qui veulent accéder à leurs territoires.

2.2.2. LE CANADA ET LA PROTECTION DES DROITS DES MIGRANTS : LIMITES ET PARADOXES

À ses premiers balbutiements, le système de protection des droits des migrants économiques ou forcés, n'avait aucune influence sur les décisions prises par les États surtout dans le climat de tension des deux guerres mondiales. Le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR) qui a vu l'élargissement de ses attributions par les Nations Unies, ne s'occupait que des réfugiés européens suite à la guerre de 1939-1944. Le *Protocole facultatif relatif au statut des réfugiés* adopté le 18 novembre 1966 (entré en vigueur le 4 octobre 1967) a levé ainsi les restrictions géographiques et temporelles émises par la

Convention internationale relative au statut des réfugiés du 28 juillet 1951 pour qu'elle devienne applicable à toutes les personnes originaires de toutes les régions du monde.

Puis sera adoptée la *Convention des Nations Unies relative au statut des apatrides* de 1954 que le Canada s'abstient de signer. Ensuite la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale* du 21 décembre 1955 (entrée en vigueur le 4 janvier 1969). Et enfin, le dernier instrument international, considéré par certains juristes comme une nouvelle Déclaration Universelle des Droits de l'Homme (DUDH) spéciale aux migrants, est la *Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles*. Étonnamment, ce dernier instrument n'a été ratifié par aucun des pays développés y compris le Canada.

Dans des rapports sur les avancements réalisés dans la mise en œuvre de la *Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale*, couvrant la période de juin 2005 à mai 2009, le ministère du Patrimoine canadien fournit également des explications à la non-ratification de la *Convention relative au statut des apatrides de 1954*. Les responsables canadiens estiment ainsi qu'il n'est pas nécessaire d'avoir deux conventions, étant donné que le Canada a déjà ratifié celle relative au statut des réfugiés, et que le gouvernement a mis en place des mesures qui peuvent s'appliquer aux cas d'apatriodie. Ces mesures sont contenues dans la Loi sur la citoyenneté et l'immigration (Ministère du Patrimoine canadien, 2009, p.6).

Quant aux arguments justifiant la non ratification de la *Convention internationale pour la protection des travailleurs migrants et des membres de leurs familles*, le Ministère explique qu'en dépit de son appui à certains objectifs de ladite convention, il estime que le Canada dispose d'un système juridique garantissant une protection aux

droits des personnes. Le Ministère soutient cette position par le fait que Canada est déjà membre d'autres traités internationaux relatifs aux droits de la personne ainsi que par la présence de la *Charte des droits et libertés* qui incluent ces droits.

Les organismes internationaux ont, quant à eux, un point de vue différent de celui des responsables canadiens sur la situation des immigrants au Canada. En effet, dans un rapport commandité en 2006 par l'UNESCO sur les obstacles à la ratification par le Canada de la Convention relative aux migrants, il est noté que l'immigration fait partie de l'histoire du pays et qu'elle était un outil efficace pour l'occupation du territoire. Ledit rapport considère que la situation des migrants au Canada n'est pas toujours respectueuse des engagements internationaux de l'État canadien surtout en ce qui concerne les standards applicables lors de procès criminels (Piché, Pelletier et Epale, 2006). Quant aux travailleurs temporaires, ils subissent des conditions injustes imposées par leurs employeurs (*ibid*).

Le rapport résume enfin les lacunes du système canadien encadrant la main-d'œuvre temporaire étrangère dans les termes suivants :

les programmes canadiens de travailleurs étrangers temporaires sont déficients à plusieurs points de vue en ce qui concerne le respect des droits prévus dans la Convention des droits des migrants. Les principaux droits non respectés ou pour lesquels les mécanismes de suivi sont insuffisants concernent le droit à l'information totale et complète, le droit à l'encadrement par le gouvernement de l'embauche et des conditions de travail et de logement, le droit des travailleurs temporaires à être consultés lors des réévaluations des contrats, le droit à la syndicalisation, le droit à l'égalité de traitement avec les travailleurs nationaux, le droit à une révision impartiale par un organe indépendant des motifs d'expulsion ou d'exclusion du programme, le droit à la réunification familiale, et enfin le droit des travailleurs

migrants sans papier à recevoir leur rémunération pour le travail effectué avant d'être déporté ou expulsé (*ibid.*, pp. 25-26).

Le cas canadien ne peut donc échapper à cette relation tendue entre les mouvements migratoires et l'ordre international établi en faisant appel à un ordre alternatif respectueux des droits humains hors du cadre de la relation dominant/dominé héritée des rapports entre pays avancés et pays sous-développés estime De Wenden (1994).

2.2.3. CONTRAINTES DE LA GESTION DE LA DIVERSITÉ CULTURELLE ET NATIONALE

La question de la diversité ethnique ou «raciale» n'est pas un phénomène nouveau pour le champ politique canadien dont elle constitue par contre une donnée structurante. Les origines du phénomène partisan au Canada demeurent marquées par la différence entre Français et Anglais (La coalition Lafontaine-Baldwin, Parti libéral-conservateur sous John A. Macdonald et George-Etienne Cartier). Cette dernière a gouverné le Canada pendant une période de 40 ans de 1850 à 1890. Le traité de la Confédération de 1867 a été adopté dans une époque où ledit parti considéré comme biracial présentait aux Canadiens Français et Anglais le volet économique comme le ciment qui unifie les Canadiens abstraction faite des différences raciales ou religieuses qui les divisent (Underhill, 1956). Ainsi, pendant longtemps le Canada faisait-et le fait encore- de la diversité nationale et culturelle une partie prenante de son image de marque à l'échelle internationale. Mais ceci n'empêche pas l'existence d'un défi pour cette diversité : celui des conflits entre nations et composantes culturelles de telle sorte que les récentes « discussions of diversity have centred in particular on the recognition

and accommodation of cultural differences through policies on accommodation, multiculturalism and interculturalism » (Smith, 2009, p. 831).

Durant des décennies, l'immigration était valorisée au Canada et ne faisait pas matière de mobilisation lors des campagnes électorales (Abu-Laban, 1998; Black & Hicks, 2008). Les années 1990 par contre connaîtront une politisation du sujet qui deviendra l'un des principaux enjeux électoraux (*ibid*). En outre, le sujet migratoire est devenu l'une des thématiques centrales à l'ordre du jour des débats parlementaires que les partis ont introduit dans leurs stratégies avec pour objectif la réalisation de bénéfices politiques (Abu-Laban, 1998; Black & Hicks, 2008).

Comme nous l'avons illustré, le contexte mondial actuel, est porteur de plus ample de défis aux prérogatives des États, fait de la préservation de la souveraineté nationale l'un des principaux soucis pour le Canada en matière de ses politiques visant la gestion de l'immigration. Nous proposons dans la section suivante les principaux traits des stratégies communicationnelles du Parti conservateur du Canada et du Parti libéral du Canada en matière d'immigration.

2.2.4. PARTIS POLITIQUES CANADIENS ET IMMIGRATION: DIFFÉRENTES STRATÉGIES COMMUNICATIONNELLES

Ainsi, en ce qui concerne le Parti conservateur, l'enjeu des valeurs constitue un des piliers de sa communication envers les communautés ethniques (Flanagan, 2011, p.106). Ses responsables soutiennent ainsi l'existence de valeurs conservatrices qui traversent ces communautés ce qui rend leurs liens avec le Parti des plus naturels dotant

de la sorte ce dernier d'une base électorale stable. Dans sa stratégie électorale, le Parti conservateur estime que l'alliance avec de larges communautés ethniques vient remplacer celle avec les francophones du Québec qui devaient rejoindre la coalition, comme c'était le cas pour le gouvernement Mulroney, les réunissant avec les Populistes et les Tories. Faute de l'adhésion des Francophones, la coalition entre les trois nouvelles constituantes est à même de faire régner les Conservateurs sur la scène politique canadienne pour les années à venir. Flanagan (2011) semble être convaincu de l'idée selon laquelle les immigrants sont :

Socially conservative, believing in stable traditional families rather than the lifestyle obsessions of Liberal elites. Most are religious; a surprising number, especially among Chinese, Vietnamese, Koreans and Filipinos, are Christian. Many are economically conservative and entrepreneurial, running small businesses and concerned about the tax burden. In other words, many immigrants look like Conservative core voters, except that they may have a different skin colour and mother tongue (ibid).

D'après Taylor et al. (2012), la stratégie des Conservateurs comprend deux éléments essentiels: d'une part une proximité qui inclut des visites fréquentes par le responsable de l'immigration Jason Keney aux centres qui connaissent une densité d'immigrants ainsi que l'utilisation de publicités diffusées par des chaînes multiculturelles. D'autre part, la stratégie des Conservateurs consiste en la présentation de candidats appartenant aux minorités ethniques.

Étant la formation politique initiatrice du multiculturalisme, le Parti libéral du Canada (PLC), quant à lui, est toujours orgueilleux de son héritage qu'il considère inclusif à l'égard des immigrants (Rouette, 2006). En ce qui concerne la participation politique des membres des communautés ethnoculturelles, le PLC défend le principe de

la discrimination positive en faveur des immigrants et se montre ouvert aux candidatures des Néo-Canadiens. En plus de considérer les siens les succès de l'actuelle politique d'immigration et ses bénéfices pour l'économie canadienne ainsi que pour les communautés immigrantes, le parti se targue du fait que le multiculturalisme constitue un outil de promotion internationale pour le Canada qui s'est érigé comme un exemple à suivre en matière de la protection des droits des minorités.

Dans un document produit par le Conseil national d'administration du Parti libéral en 2011 intitulé «*Bâtir un parti libéral moderne : pistes de réflexion pour alimenter une discussion parmi les membres du parti libéral du Canada*», il est considéré que la diversité constitue l'une des forces du Canada dont le Parti se trouve à l'origine de son institutionnalisation à travers sa politique du multiculturalisme. Selon ce document, l'ouverture sur l'immigration et sur les autres cultures doit être un principe à défendre par le Parti qui estime que les accommodements sont toujours pertinents dans une société multiculturelle. En ce qui concerne la question des croyances religieuses au Canada, le Parti exprime d'une part des convictions en matière de pluralisme dans une perspective qui garantit une liberté égale entre la pratique et la non-pratique religieuse. Et d'autre part, l'espace public doit être ouvert, selon les responsables libéraux, à toutes les pratiques bien que les institutions de l'État soient neutres de toute influence religieuse (*ibid.*, p.6).

Le Parti exprime également sa préoccupation par rapport à la représentativité de toutes les catégories au sein de ses organes dirigeants. Dans cette perspective, la Change Commission (2009) du Parti insiste dans son rapport intitulé «*Advancing change together a time to act, The Report of the Change Commission of the Liberal Party of*

Canada» qu'un travail en profondeur doit être accompli pour assurer la diversité et la représentation à tous les niveaux du Parti en termes de genre, ethnicité, autochtones, orientation sexuelle, langue maternelle, etc. La spécificité de la situation des femmes issues des communautés ethniques a fait également l'objet de plusieurs travaux rendus publics par le Caucus féminin du Parti libéral (2006; 2007; 2009)¹ insistant sur l'urgence de concevoir des programmes pour assister ces femmes à réussir leur intégration et sur l'importance de la levée des obstacles qui s'aggravent en présence de facteurs tels que la «race», l'ethnie, la culture sociale, la langue, et la nationalité.

2.2.5 LES CARENCES DE LA RECHERCHE SUR L'IMMIGRATION

Au Canada, l'une des caractéristiques du domaine de recherche sur l'immigration est qu'il a toujours été considéré comme un domaine de planification et de programmation du gouvernement. Ainsi, les recherches en la matière s'intéressaient surtout aux effets économiques du phénomène et à la question de l'intégration des nouveaux arrivants en raison de l'influence montante de *think tanks* et leur intérêt pour l'étude des politiques publiques. En revanche, ces recherches n'avaient pas d'impact sur les orientations politiques des différents gouvernements (Richmond, 2000).

Selon Richmond (2000), bien que la recherche dans ce domaine ait une pertinence politique, son objectif s'est transformé, en une compétition entre les éditoriaux, les sondages d'opinion, les groupes d'intérêts, les préférences provinciales, les

1- À ce propos, voir Liberal Women's Caucus (2006). *The pink book: a policy framework for Canada's future*, Volume I Caucus féminin du PLC (2007). *Le livre rose : orientations générales pour l'avenir du Canada*, Volume II Liberal Women's Caucus (2009). *The Pink book: an action plan for Canadian women*, Volume III

préoccupations de la bureaucratie et les pressions financières. Toutes ces considérations interviennent dans l'identification des résultats de la politique publique (Dirks 1995, p. 30 cité dans Richmond, 2000, p.115). Or, dans ces circonstances, les responsables fédéraux peuvent même perdre leur capacité d'agir dans l'un des principaux domaines d'action gouvernementale : «In Canada, as in Australia, officials expressed concern that they may have lost the ability to manage and control immigration effectively, due to pressure from sponsors, advocacy groups and self-selected migrants» (Burstein et al., 1994, cité dans Richmond, 2000, p.115).

En 1995, Citoyenneté et Immigration Canada avait mis sur pied une initiative appelée «*Cités*» qui visait une collaboration entre les départements ministériels, universités et des organisations non gouvernementales en matière de recherche sur l'immigration. Une année après cette annonce, le ministère a reçu plusieurs offres d'universités pour la création de centres d'excellences qui seront établis par la suite à Montréal, Toronto, Edmonton et Vancouver. Ces centres s'engageaient à mener des initiatives de recherche interdisciplinaires et interinstitutionnelles. Le financement officiel de la recherche sur l'immigration vient après l'apparition de statistiques soutenant que la participation de l'immigration a atteint plus de 70% de la croissance du marché de l'emploi dans les années 1990 (Wilkinson, 2003). Les thèmes de recherche ont connu un élargissement pour toucher des sujets comme l'impact de l'immigration sur les économies urbaines, les effets politiques et culturels de l'immigration, la marginalité et les sous-classes urbaines, l'intégration des jeunes immigrants et l'impact de l'immigration sur les attitudes intergroupes, et l'harmonie sociale.

Cet effort considérable visant la compréhension du phénomène vient donc à contre-courant du désintérêt de l'appareil étatique à propos des travaux scientifiques portant sur l'immigration pour la période de 1980 à 1998. À cette époque, les recherches académiques n'avaient aucune influence sur les décisions politiques dans un domaine dont la seule logique qui régnait était celle de l'État. Richmond (2000) soutient que les études menées par les chercheurs «intégrés»¹ faisaient elles-mêmes partie de la bureaucratie alors que celles entreprises par des universitaires ont été ignorées ou carrément rejetées du fait qu'elles étaient considérées politiquement non pratiques ou financièrement coûteuses. Or, l'intérêt de la recherche sur l'immigration portait essentiellement sur la plus value escomptée de l'arrivée de nouveaux immigrants vu que plus de la moitié des recherches qui ont été effectuées entre 1996 et 2000 portaient sur la thématique de l'apport économique de l'immigration (Abu-Laban, 1998, Wilkinson, 2003).

Ainsi, la recherche à propos de l'interaction du discours des partis politiques canadiens par rapport à l'immigration n'a pas eu, à notre connaissance, le même intérêt qu'ont eu d'autres thèmes tels que ceux de l'intégration, du multiculturalisme et de l'apport économique des nouveaux arrivants. Cependant, la place de l'immigration dans l'espace public révèle la base du discours par lequel les «Insiders» représentent et racialisent ceux qui sont considérés comme des «Outsiders». Ainsi, déterminer la place

1-L'auteur entend par ce terme, les chercheurs appartenant à des organismes officiels

de l'«Autre» dans l'espace conduit à un renforcement de l'appropriation des «Insiders» du territoire et constitue un moyen d'affirmation de leur pouvoir (Li, 2003). En effet, les immigrants au Canada sont les derniers arrivés dans un espace ayant son propre système de représentation idéel, ses propres normes, son langage ainsi que son système de compréhension. Les immigrants sont aux yeux des «Résidents/Insiders» comme des personnes auxquelles on admet l'entrée sur le territoire comme on aurait pu l'interdire. Selon nous, ce système de compréhension cadre la vision qu'ont les Canadiens pour évaluer les mérites des immigrants ainsi que leurs défauts. Ainsi, l'immigration au Canada fait souvent l'objet d'un discours politique qui remet constamment en question l'apport économique et social des «étrangers», alors que ce discours échappe lui-même à l'analyse (Abu-Laban, 1998; Li, 2003). Encore plus, le discours politique au sujet de l'immigration au Canada constitue un champ sous-exploré. En effet, les deux travaux de recherche que nous avons pu recenser sont deux mémoires de maîtrise dont les auteures se sont intéressées à la question du discours des partis politiques canadien au sujet de l'immigration. Le premier travail traite la question des mutations du discours politique contenu dans les plateformes présentées par cinq partis fédéraux (Il s'agit du Bloc québécois, du Nouveau Parti démocratique, du Parti libéral du Canada, du Parti progressiste-conservateur devenu le Parti conservateur du Canada en 2004, et le Reform Party devenu l'Alliance canadienne en 2000) aux élections de 1993, 1997, 2000 et 2004 (Rouette, 2006). Comme ce discours est souvent influencé par les faits qui caractérisent la scène politique nationale et/ou internationale, l'auteure a donc étudié deux événements majeurs qui ont eu un impact considérable sur la perception de l'immigration : le référendum sur la souveraineté du Québec en 1995 et les attentats du

11 septembre 2001. Selon l'auteure, malgré le consensus à propos de son apport économique incontestable, l'immigration suscite tout de même des questionnements sur ses conséquences démographique, sociologiques, et politiques. D'une part, elle permet l'entrée sur la scène politique d'un nombre important d'électeurs, et d'autre part, elle soulève des situations difficiles d'accommodement reliés à la réalité multiculturelle du Canada (*ibid.*, p.2). Le second travail s'est intéressé, quant à lui, aux débats entre le Parti libéral et le Parti conservateur lors du dépôt du projet de loi C-50 appelé « *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* » présenté à la discussion parlementaire par le gouvernement Conservateur lors de la seconde session de la 39^{ème} législature du parlement canadien (Clydesdale, 2010). Selon l'auteure, le débat entre les Conservateurs et les Libéraux sur fond du projet de loi C-50 traduit non seulement le langage en usage et le reflet du point de vue de chaque parti en matière d'immigration mais aussi et, surtout, la négociation du pouvoir au sein du parlement.

Nous prenons donc note que le discours des partis politiques au Canada au sujet de l'immigration est influencé par le contexte de l'émulation politique ainsi que par la position des partis sur l'échiquier politique. Nous assumons aussi que ce discours subit plusieurs contraintes : économiques, démographiques, humaines ainsi que celle émanant des autres acteurs : opinion publique, médias, ONG....

CONCLUSION

Nous avons résumé, lors de cette recension, l'histoire conflictuelle entre les déplacements de la population et l'institution étatique, dans sa forme moderne, depuis ses premiers balbutiements en Europe médiévale jusqu'aux politiques contemporaines en matière de gestion et de contrôle de la migration. Par conséquent, cette dernière s'est transformée en un champ d'émulation partisane et surtout de spéulation politique. Nous voudrions citer ici un exemple de nature à éclaircir encore plus nos propos sur les conséquences de la spéulation partisane dans le domaine de l'immigration. En effet, le succès électoraliste plus ou moins important des partis de la droite et surtout de l'extrême droite en Europe comme (le Front national en France, le Vlaams Belang en Belgique, le Parti Popular en Espagne, ou le Partij Voor De Vrijheid aux Pays-Bas.) revient en partie à leur récupération du sujet de l'immigration perçue comme une menace à l'identité nationale. Subissant les contrecoups du succès de la droite et de l'extrême droite auprès des électeurs notamment pendant les périodes de crise économique, les partis de gauche européens s'alignent souvent aux idées de ceux de droite. À l'heure actuelle, en Europe comme en Amérique, il est de plus en plus difficile de tracer des lignes de démarcation entre la gauche et la droite en ce qui concerne les politiques d'immigration tant il règne un respect *ad litteram* de la vision sécuritaire. Dans une optique qui atteste de cette tendance, ce serait l'affirmation que «L'Occident ne peut accueillir toute la misère du monde»¹, pour paraphraser Michel Rocard, le premier ministre du gouvernement socialiste de François Mitterrand.

1-L'expression originale est «La France ne peut accueillir toute la misère du monde» prononcée par Michel Rocard lors d'une émission télévisée le 3 décembre 1989 a créé en effet une vague de critiques de l'alignement du Parti Socialiste aux idées de la droite française.

À l'opposé d'un discours d'ouverture des frontières à la libre circulation des capitaux et du démantèlement des barrières douanières en faveur du commerce des biens et des marchandises, s'érigent des barbelés et des systèmes électroniques de surveillance rendant les frontières hermétiquement fermées lorsqu'il est question de la mobilité des personnes.

Au Canada, l'immigration, ayant été perçue comme une opportunité économique et démographique pour le pays, a été donc épargnée pendant plusieurs décennies par les spéculations politiques. Tel qu'expliqué plus tôt, son insertion parmi les enjeux électoralistes se fera au début des années 1990 par le *Reform Party*. Depuis, le discours des partis politiques n'a cessé de s'approprier cet enjeu crucial. Toutefois, nous estimons que le discours à propos de l'immigration n'a pas eu assez d'intérêt de la part des chercheurs. Surtout si l'on tient compte des contraintes que subissent les partis politiques pour construire un discours cohérent, mobilisateur et capable de répondre à des situations paradoxales. Dans la section suivante, nous mettrons en lumière le cadre théorique dans lequel nous effectuerons le présent travail. Mais avant ceci, nous présenterons la question de recherche à laquelle la présente étude tentera de répondre.

2.3.QUESTION DE RECHERCHE

Nous avons pu constater précédemment qu'une histoire empreinte de tensions a marqué la relation entre l'entité étatique et le phénomène migratoire. Nous avons pu constater également qu'en dépit de son succès à s'ériger en tant que principal acteur sur les deux scènes, nationale et internationale, et malgré les outils que lui offrent les révolutions technologique et sécuritaire, l'État peine toujours à maîtriser un phénomène dont la force réside dans sa capacité d'adaptation et de contournement des règles. D'où sa persistance et la place de premier plan qu'il occupe, tant bien que mal, dans l'agenda des prétendants au pouvoir : les partis politiques.

Il est donc lieu de rappeler que la question migratoire ne cesse d'être un domaine de spéculation par excellence et de présentation d'arguments *ad hominem* entre les différents acteurs. Dotés d'une place privilégiée sur la scène politique, les partis politiques agissent souvent en tant que porte-paroles de la volonté publique et de représentants légitimes du pouvoir régional. D'où l'importance de l'étude du discours qu'ils offrent sur le phénomène migratoire. Or, le champ de production de ce discours se distingue par les éléments suivants :

- Il y a d'abord l'évolution qu'a connue l'entité étatique qui a causé un déplacement de plusieurs de ses pouvoirs vers d'autres centres de telle sorte que les États ne peuvent plus prétendre à un pouvoir absolu en présence de plusieurs contraintes qui limitent et encadrent leurs pratiques. Par exemple, le droit international des droits de l'homme constitue un exemple type de cette affirmation. Les États doivent donc agir en respectant leurs engagements vis-à-vis de la communauté internationale;

- Deuxièmement, en s'appropriant l'immigration, le discours politique la critique, l'évalue et la teinte de son idéologie et de l'orientation politique de l'acteur. Mais il se trouve en même temps face à un ensemble d'injonctions contradictoires parmi lesquelles :

- * L'immigration suscite des questions de nature technique concernant la gestion du nombre d'immigrants qu'il faut recevoir;
- * L'immigration est évoquée pour son effet économique, besoin de main-d'œuvre et de cerveaux (problème du «*brain drain*» qui préoccupe par contre les pays en voie de développement);
- * L'immigration est perçue comme une solution au vieillissement de la population de la baisse du taux de fécondité et des difficultés de remplacement de la population en âge de travailler¹ (la majorité des pays d'immigration ont des taux de fécondité inférieurs aux 2,1% permettant la réalisation de l'équilibre démographique);
- * L'immigration met en avant de la scène politique la problématique du modèle appliqué par l'État fédéral et le modèle interculturel défendu par le Québec;

1- Pour le cas canadien voir Elgersma, S., Simeone, T., Roy-César, É., et Theckedath, D. (2012.) Vieillissement de la population et politiques publiques, incidence sur les employeurs et les employés. Division des affaires sociales, Division des affaires internationales, du commerce et des finances, Division de l'industrie, de l'infrastructure et des ressources. Publication № 2012-07-F, Bibliothèque du parlement, Ottawa.

* L'immigration évoque également certaines réactions de la population «autochtone» avec l'apparition de phénomènes comme ceux de la xénophobie, du racisme et de la discrimination. Il y a également le souci de la dilution de l'identité nationale surtout dans les pays où le nombre des immigrants dépasse celui des nationaux (par exemple à peu près 90% de la population pour les Émirats Arabes Unis);

* La gestion de l'immigration invoque inévitablement la protection des droits des migrants surtout en présence d'une normativité internationale engageant les États.

Il va sans dire que le discours des partis politiques nous paraît le plus imprégné par toutes ces questions. Or, en s'appropriant de l'immigration comme objet, le discours politique en produit sa propre représentation sans que ce discours fasse, lui-même, l'objet de l'étude des mécanismes de sa production discursive. En d'autres termes, il nous semble intéressant de comprendre à travers cette recherche, le processus de production du discours politique relatif à l'immigration des deux partis fédéraux : Parti libéral et Parti conservateur, puis quelles stratégies adoptent ces deux partis face à l'enchevêtrement d'injonctions paradoxales¹ en relation avec l'immigration : économique, sécuritaire, identitaire, humanitaire... ?

Plus précisément, nous allons explorer les paramètres des situations paradoxales, repérer les caractéristiques d'ambiguités et/ou d'incertitude* ainsi que suivre leurs caractéristiques dans le processus de construction de sens chez le Parti libéral du Canada (PLC) et le Parti conservateur du Canada (PCC).

1-Pour plus de détail, voir le chapitre réservé au cadre théorique

* idem

CADRE CONCEPTUEL

Dans ce chapitre, nous présenterons le cadre théorique de notre recherche, celui de la double contrainte ainsi que des concepts auxquels nous aurons recours lors de notre analyse. Nous attirons l'attention du lecteur en procédant à des rappels, chaque fois que nous le jugerons nécessaire, entre les éléments du cadre théorique et les objectifs de cette recherche.

3.1. LA CONTRADICTION COMME PHÉNOMÈNE HUMAIN

Souvent la réaction négative par rapport à un message incohérent peut provenir d'une part de son association avec une déception délibérée ou de son imprévisibilité. D'où une personne qui dit une chose et fait son contraire «speaks out of both sides of his or her mouth» (parler des deux côtés de sa bouche) ou qui exprime simultanément des affirmations verbales et des rejets non verbaux, peut être en train d'occulter des informations ou essaie de tromper. Alors, quand le message est considéré comme suspect, nous nous trouvons devant la difficulté d'en donner une réponse. Cette incertitude crée généralement une prudence dans les situations incohérentes (Putnam, 1985, p.151). En effet, certains messages sont utilisés d'une manière stratégique voire délibérément à des fins trompeuses, alors que d'autres, semble-t-il, évoluent dans les circonstances que les personnes rencontrent dans leur quotidien en faisant face à un environnement en changement continu. Ainsi, en plus des situations contraignantes, les contradictions évoluent fréquemment à partir de différents niveaux de communication, ce qui permet de dégager des significations de différents styles d'interaction: verbal/non verbal, littéral/métaphorique, abstrait/concret et contenu/relation. L'incompatibilité

entre les formes est facilement concevable. Comme il existe une forme commune de contradiction qui survient de la relation entre le message et l'action (ibid).

Putnam (1995) affirme enfin qu'après une surveillance de la cohérence, cette dernière semble être une donnée rare, d'où elle conclue que la contradiction peut être considérée comme la règle plutôt que l'exception. Dans le fonctionnement d'une organisation, la notion des niveaux s'applique à la cohérence entre la manière avec laquelle nous agissons (*what we do*) et les règlements, procédures et les structures qui régissent le comportement de l'organisation (*what we ought to do*). Il faut donc admettre que, parfois, la volonté de réaliser les missions de l'organisation se retrouve à l'encontre des règles auxquelles elle est assujettie estime la chercheure (ibid., p.152).

3.2.QUELQUES HYPOTHÈSES À PROPOS DE LA COMMUNICATION ET DE L'ORGANISATION

D'après Lemieux (1977), l'un des aspects déterminants chez les organisations politiques réside dans l'existence de composantes qu'il définit en trois niveaux : (1) le parti en tant qu'organisation complète composée de militants à différents échelons; (2) les leaders de l'organisation se trouvent au pouvoir gouvernemental ou œuvrent pour le conquérir; (3) et enfin, il y a les publicitaires, c'est-à-dire des agents dont la mission est de nouer des liens entre l'organisation et son électoralat potentiel (p.842). Sorauf (cité dans Lemieux, 1977, p.842), inscrit ces mêmes trois niveaux dans un système d'interaction dont l'objectif est le maintien et le développement de la relation entre l'organisation et son milieu. Le comportement communicationnel des partis politiques a dans ce modèle pour objectif d'influencer son auditoire. Les effets peuvent être examinés

avec d'une micro-échelle pour mesurer la rétroaction de l'individu «consommateur» du message politique, ou par le biais d'une macro-échelle à la suite d'une agrégation positive de l'opinion publique par rapport à ce message (McNair, 2007). Les effets d'un tel message demeurent toutefois fonction du contenu, du contexte dans lequel il est produit et surtout de l'environnement immédiat du message. McNair (2007) émet toutefois des réserves quant à l'efficacité d'un message politique si l'on tient seulement en considération sa qualité, le degré de sa sophistication, alors que l'audience n'est pas réceptive.

Dans le contexte d'une communication organisationnelle, Putnam (1985), quant à elle, soutient que la communication procède d'un processus interprétatif qui la prolonge au-delà de la simple transmission d'information. Ce régime d'interprétation émane d'une interaction entre trois composantes :1) les facteurs du message qui émergent durant une interaction, 2) l'interprétation de ces facteurs, 3) le contexte dans lequel se produisent le message et les interprétations. Les éléments du message réfèrent au comportement verbal et non verbal qui se produit durant un évènement de communication. L'émetteur et le récepteur procèdent à l'activité de transformation des objets et des évènements et ils vivent une expérience d'interprétation dans un contexte précis (*ibid*). En général, les gens établissent le contexte afin de procéder à une interprétation du message, puis utilisent ce dernier dans le but de changer le contexte. Ce qui revient à dire que la communication et le contexte opèrent dans une unité réflexive.

Afin d'éviter la diversité d'interprétation, les organisations doivent déterminer un répertoire stable de significations. Dans cette perspective, un message particulier qui revient sur la stabilité du sens est celui qui procède à une altération de la «banque» des

sens déjà établie. Ces interprétations des messages et d'évènements sont en fin de compte des constructions sociales et cognitive créées via l'action dans un contexte donné (Pearce et Cronen, 1980, cité dans Putnam, 1985, p.152). De ce point de vue la communication est traitée comme «l'organisation de l'organisation» (Johnson, 1977, p.3, cité dans Putnam, 1985, p.152) puisqu'elle n'est pas considérée comme un évènement qui prend place dans un conteneur abritant la transmission de messages oraux et écrits, mais plutôt comme un processus de création et/ou de réaffirmation et d'interprétation à travers les interactions entre les membres de l'organisation (Weick, 1979, cité dans Putnam, 1985, p.153). Nous pouvons affirmer donc que les organisations n'existent pas à l'extérieur des actions des individus. Les humains créent des structures, des frontières, des règlements, des niveaux et des départements à travers leurs comportements organisationnels. En retour, ces créations organisationnelles deviennent des objets (le passage de l'abstrait à l'objet) dont les individus commencent à les traiter comme si elles étaient permanentes avec des caractéristiques matérielles. Ce processus crée donc la réalité sociale en la dotant d'un «répertoire» stable de significations (régimes d'interprétation) et d'arrangements sociaux (procédures, règlements, politiques, frontières et niveaux). L'interaction entre les membres de l'organisation reflète en fin de compte l'ensemble de ces arrangements (*ibid.*). Ce processus de création de la réalité sociale est loin d'être neutre en imposant domination et limitation à la liberté des individus. Ces derniers demeurent toutefois capables de transcender les conditions constituées par ces arrangements à travers une prise de conscience de la nécessité d'introduire des changements. Les contradictions et les

conflits constituent, dans ce sens, des ruptures dans l'état social en place et peuvent servir d'opportunité de changement aux pratiques dominantes.

3.3.LA THÉORIE DE LA DOUBLE CONTRAINTE

Avant de relater les implications des situations de double contrainte pour le présent travail, nous allons exposer brièvement dans les lignes qui suivent les fondements de la théorie de la schizophrénie. En effet, l'axiome défendu par les chercheurs de l'École de Palo Alto est basé sur le fait qu'une classe constituée d'un certain nombre d'éléments ne peut faire partie d'elle-même, ni l'un de ses membres ne peut constituer en lui-même cette classe. Bateson et al. (1978) arguent dans leur article intitulé «*Toward a theory of schizophrenia*», publié dans sa première version en 1956, que malgré la prédominance, dans une logique formelle, à maintenir la discontinuité entre la classe et ses membres, dans la psychologie d'une communication réelle, cette discontinuité est indubitablement atteinte, d'où la manifestation d'une pathologie en cas de violation des patterns de la communication entre une mère et son enfant. Les chercheurs soutiennent donc que cette pathologie, dans son expression la plus extrême, aura des symptômes dont les caractéristiques amènent à une pathologie qui doit être considérée comme une instance de schizophrénie (Bateson et al. 1978, p.6).

Selon ces chercheurs, il existe plusieurs champs de communication dans lesquels les individus peuvent être pris. Ces champs impliquent différents Types Logiques (*Logical Type*) que nous pouvons citer comme suit:

- 1- Le recours à une variété de modes communicationnels en l'existence de Types Logiques Supérieurs (*Higher Logical Types*) par rapport aux messages adressés (exemples de Types Logiques supérieurs: le jeu, le non-jeu, la fantaisie, la métaphore, etc.). Les chercheurs notent toutefois que le vocabulaire humain n'est pas assez développé pour couvrir une complexité d'actions d'où le recours au non-verbal : gestuelle, postures, expressions faciales, intonation ...afin d'aider à bien formuler son message.
- 2- L'humour : constitue une méthode d'exploration des thèmes implicites dans la pensée et dans la relation. Cette exploration se concrétise à travers une condensation des Types Logiques ou des modes communicationnels. Le point culminant dans l'humour est l'appel à reconsidérer le label du mode présenté qui doit subir une dissolution pour finir avec un «punch line» qui invite le récepteur à procéder à une réévaluation des signaux précédents qui avaient attribué à certains messages des modes particuliers. Les chercheurs soulignent l'effet «bizarre» de l'humour réside dans l'assignation de modes à des signaux qui devraient leur donner le «statut» de Type Logique supérieur servant à classifier les autres modes.
- 3- La falsification des modes identifiant les signaux: dans ce registre les chercheurs prennent note que plusieurs modes identifiants peuvent être falsifiés parmi lesquels l'on peut citer: le sourire artificiel, la simulation manipulatrice d'amitié, le stratagème de confidence, la moquerie, etc. Il existe donc un type de falsification inconsciente de signaux qui constitue, selon les chercheurs, un phénomène étrange. Ce phénomène est plutôt interne, quand le sujet dissimule, à lui-même, son hostilité

sous l'apparence d'un jeu métaphorique. Ce phénomène peut paraître sous forme d'une falsification inconsciente de la compréhension de l'objet du mode d'identification de signaux d'une tierce personne. Dans ce cas, la timidité peut être est prise pour du mépris. Les chercheurs insistent sur le fait que la majorité des erreurs d'autoréférence peuvent être placées sous cet aspect.

4-L'apprentissage est un phénomène qui résulte d'une réaction appropriée après la réception d'un message donné. Ce dernier est traité dans le cadre de cette séquence comme de type supérieur. L'apprentissage a ainsi pour résultat de rendre le sujet plus qualifié dans ses réactions à la réception des messages en apprenant à apprendre.

5- Les multiples niveaux d'apprentissage et les Types Logiques de signaux sont deux constituantes inséparables du phénomène, parce que l'habileté à recevoir différents signaux est une qualification qui s'apprend et qui peut être considérée comme l'un des multiples niveaux d'apprentissage.

La question des Types logiques sera développée dans un autre article de Bateson et al., (1978) intitulé «*The birth of a matrix or double bind epistemology*». Il y est question des erreurs que les gens commettent continuellement dans leur échec de reconnaître les Types Logiques de leurs propres idées. Le concept d' "exploration" fournit, selon les chercheurs, un exemple typique à cet effet. Ainsi, il ne peut être considéré comme le nom d'une action mais plutôt le titre d'un contexte d'action, ou encore plus, une classe d'action (p.53). Cette classe est à définir par la perception qu'a la personne du contexte dans lequel elle agit. D'où la place centrale qu'accordent Bateson

et ses collègues au concept schismogénétique présenté comme un processus de compréhension du contexte d'action ou comme la possibilité d'«apprendre à apprendre» (*Learning II*).

Dans cette perspective, le schizophrène est dépeint comme une personne ayant un «weak ego function». Le terme «ego function» est considéré comme le processus de discrimination des modes communicationnels avec soi-même et avec les autres. Ainsi, le schizophrène affiche une faiblesse dans trois niveaux d'une telle fonction résultant d'une difficulté :

- a) à assigner le mode communicationnel adéquat aux messages émanant des autres;
- b) à assigner un mode communicationnel adéquat aux messages, verbaux ou non-verbaux, qu'il émet lui-même;
- c) à assigner le mode communicationnel adéquat dans sa propre pensée, sensations et perceptions.

Le travail de Von Domarus (chapitre intitulé : "*approach of the systematic description of schizophrenic utterance*" issu de son livre : *the specific laws of logic in schizophrenia*) suggérant l'existence d'une déviance de la structure syllogistique dans le message chez le schizophrène, fera l'objet d'une comparaison chez Bateson et ses collègues de l'École de Palo Alto. L'exemple suivant porte sur la distorsion syllogistique chez une schizophrène :

Man die.

Grass dies.

Men are grass.

Selon Bateson et al. (1978), la formulation de Domarus est précieuse dans le sens qu'elle affirme la richesse métaphorique chez le schizophrène. Toutefois, force est de constater que le recours à la métaphore est une caractéristique particulière dans toute communication humaine. Or, notent les chercheurs, ce qui est anormal chez les personnes schizophrènes est l'utilisation d'une métaphore "non-labellisée" qui se manifeste par la présence remarquable d'une difficulté à capter les signaux et à identifier leur assignation soit aux Types Logiques ou à d'autres signaux. D'où l'émission de l'hypothèse suivante: «si ce sommaire formel de la symptomatologie est correct, et si la schizophrénie présentée dans l'hypothèse est le résultat de l'interaction familiale, il serait possible d'arriver *a priori* à une description formelle des séquences d'expériences qui peuvent entraîner de tels symptômes.» (p.8) (Traduction libre). D'après Bateson et al., (1978) «Ce qui est connu de la Théorie d'apprentissage combine avec l'évidence du recours de l'humain au contexte comme guide au mode de discrimination» (p.8) (Traduction libre). Toutefois, les chercheurs attirent l'attention sur la considération non de l'étiologie des expériences traumatiques vécues par l'enfant et la causalité entre les deux, mais plutôt sur les caractéristiques des patterns séquentiels.

Comme nous l'avons illustré dans la section relative à la problématique de ce travail, la théorie de la double contrainte a vu son application s'étendre au-delà du contexte des pathologies de la communication familiale donnant naissance à des cas de schizophrénie. Approcher la communication de l'immigration par les partis politiques canadiens sous la loupe de la double contrainte suppose des postulats (Watzlawick et al., 1972), au risque de trop simplifier les fondements de cette théorie :

- Il s'agit d'abord de l'implication pragmatique de la communication du phénomène migratoire. En d'autres mots, les partis politiques canadiens ne peuvent pas ne pas communiquer au sujet de l'immigration. Dans ce sens l'abstention même de commenter un événement donné qui est en lien avec l'immigration a valeur d'un message;
- L'impossibilité de ne pas communiquer au sujet de l'immigration constitue en elle-même un dilemme pour les partis politiques dont il est difficile pour ces derniers d'en évaluer instantanément les conséquences;
- La communication à propos de l'immigration comporte un engagement de la part du parti par lequel se concrétise la relation : parti/immigrants, parti/opinion publique, parti/ONG;
- Le maintien de la relation avec des acteurs dont les intérêts sont souvent hétérogènes dépend de la capacité des partis à composer avec des injonctions paradoxales (sécurité/besoin de main d'œuvre/priorité à l'emploi pour les Canadiens/respect des engagements du Canada en matière des droits humains...). Il s'agit ainsi du contenu à donner à ces relations.

Comme nous l'avons précisé, la fréquence des situations problématiques est au cœur de l'hypothèse d'une communication assujettie à la double contrainte, d'où l'intérêt de prêter attention, dans le cadre de notre analyse, aux conditions qui se trouvent à l'origine d'un éventuel discours paradoxal chez les partis politiques qui seront étudiés. Toutefois, essayons d'abord de voir les éléments constitutifs ainsi que les effets d'une situation de double contrainte.

3.4. LES ÉLÉMENTS ET LES EFFETS DE LA SITUATION DE LA DOUBLE CONTRAINTE

D'après les chercheurs de l'École de Palo Alto, il existe notamment six composantes à une situation de double contrainte que nous pouvons rappeler comme suit :

1-Milieu de vie d'une personne : il s'agit ici d'une situation où il y a une ou plusieurs personnes parmi lesquelles vit une victime. Il est précisé que la double contrainte ne peut être infligée exclusivement par la mère, mais il se peut qu'elle soit le résultat de quelqu'un d'autre que la mère ou par une combinaison de la mère, du père et/ou des frères.

2-Une expérience répétée : il est supposé que la double contrainte est un thème récurrent dans l'expérience de la victime. L'hypothèse émise par les chercheurs n'invoque pas une expérience traumatisante singulière, mais des expériences répétées tel que la structure de la double contrainte devient une attente habituelle.

3- La première injonction négative : il est question de deux formes d'injonctions: a) ne pas faire ça ou ça, ou je vais te punir, ou b) si tu ne fais pas ça ou ça, je vais te punir. Ici est choisi un contexte d'apprentissage basé sur l'évitement de la punition plutôt que sur la demande de récompense. La punition peut être une privation de l'amour ou une expression d'une haine ou d'énervernement –ou encore plus dévastatrice- comme l'expression d'un abandonnement.

4-Le cas de deux injonctions dont la seconde entre en conflit avec la première sur des niveaux plus abstraits : d'abord, elle est communément communiquée à l'enfant par des

significations non-verbales (posture, gestuelle, ton de la voix, actions significatives ainsi que d'autres implications dissimulées dans les communications verbales). Ensuite, elle peut empiéter sur des éléments de la première prohibition. La verbalisation de la seconde injonction peut, cependant, inclure une large variété de formes, par exemple : «ne voit pas ça comme une punition»; «ne me voit pas comme un agent qui te punit», «ne souscris pas à mes prohibitions», «ne pense pas à ce que tu ne dois pas faire». D'autres situations sont possibles quand la double contrainte est infligée non seulement par un individu mais par deux individus. Les chercheurs invoquent ici l'exemple de deux parents dont l'un désapprouve sur un niveau plus abstrait l'injonction émanant de l'autre.

5-La troisième injonction négative empêche la victime d'échapper au champ de la contrainte. Dans un sens plus formel, il ne paraît pas nécessaire d'isoler cette injonction vu le renforcement des autres niveaux qui peuvent comporter une menace à la survie. Ainsi, si la double contrainte est imposée durant l'enfance, lui échapper est tout naturellement impossible.

6-Finalement, l'enracinement complet de ces constituantes n'est pas nécessairement un long processus quand la victime apprend à percevoir son univers dans les patterns de la double contrainte. Presque chaque partie de cette dernière peut être suffisante à engendrer une panique ou de la rage. Le pattern des injonctions conflictuelles peut encore s'emparer de la victime à travers des hallucinations (Bateson et al., 1978, pp. 9-10).

La double contrainte produit donc selon Bateson et al. (1978) dans «*The birth of a matrix or double bind epistemology*» une interruption de la compréhension illusoire et

réconfortante de l'image qu'on a de soi, comme de l'image qu'on a de l'autre. C'est une expérience qui génère un doute dans la capacité mentale de l'individu de la compréhension de son environnement.

Dans un schéma plus nuancé, les auteurs supposent l'existence d'une panne qui s'empare de l'habileté de l'individu à établir une distinction entre les Types Logiques chaque fois qu'il est devant une situation de double contrainte. Cette situation est conditionnée par la structure suivante:

1-Chaque fois qu'un individu est impliqué dans une relation, le sentiment de vivre intensément cette relation rend très important qu'il ait la possibilité de discriminer les messages émis et d'être capable de faire les réactions appropriées.

2-Il est tenu dans un type de relation dans laquelle l'autre personne exprime deux messages dont l'un dénie l'autre.

3-Il se trouve dans l'incapacité de métacommuniquer, c'est-à-dire commenter les messages émis afin de corriger sa position par rapport à celui auquel il doit répondre.

C'est dans cette même perspective que Watzlawick *et al.*, (1972) précisaiient dans leur ouvrage intitulé «*Une logique de la communication*» que les paradoxes pragmatiques de la communication humaine rendaient impossible de se comporter de manière cohérente et logique dans un contexte incohérent et illogique (p.197). Les conséquences de ces paradoxes varient entre incompétence, insubordination, émotions (pleurs, colère, par exemple). Les contours du contexte de la double contrainte sont caractérisés ainsi par la présence :

1- d'une relation intense avec une grande valeur physique et/ou psychologique : la vie familiale; l'infirmité; l'indépendance matérielle; la captivité, la fidélité à une idéologie ou à une croyance, etc.

2- d'un message arrangé de manière telle :

- a) qu'il affirme quelque chose;
- b) qu'il affirme quelque chose sur sa propre affirmation;
- c) que ces deux situations s'excluent.

Si ledit message comporte une injonction, il tend le piège d'une obéissance qui ne se réalise que dans la désobéissance en mettant la «victime» devant le dilemme de la définition de soi et d'autrui quoiqu'il dispose d'un sens indécidable.

3-Ainsi, la «victime/récepteur» se trouve incapable d'éviter le piège tendu par le message, soit par une métacommunication (critique) ou par le repli. Nonobstant l'absence de sens, le message est reconnu pour sa propriété pragmatique en n'offrant aucune possibilité à l'évitement tout en étant inapte d'y réagir de manière appropriée (i.e. non paradoxale) parce que le message lui-même est paradoxal (p.213).

Les auteurs citent l'exemple fourni par Adélaïde et al., (1956) d'un contexte impliquant la perception d'un enfant de l'humeur de ses parents :

Quand cet enfant a perçu la colère ou l'hostilité de l'un des parents, ce qui lui est arrivé en maintes occasions, aussitôt le parent a dénié être en colère, et a exigé que l'enfant le dénie lui aussi. Si bien que l'enfant s'est trouvé pris dans un dilemme : croire le parent ou croire ses propres sens. S'il s'est fié au témoignage de ses sens, il a pu maintenir une prise solide sur le réel : s'il a cru le parent, il a maintenu la relation dont il avait besoin, mais sa perception du réel a subi une distorsion (p.143).

Ce contexte constitue donc selon les auteurs l'essence même de la double contrainte. Néanmoins les injonctions contenues dans certains messages sont empreintes par deux libellés :

- a) Injonction contradictoire : elle offre un choix au récepteur du message tenant compte des possibilités existantes quitte à abandonner les autres voire même à les subir.
- b) Injonction paradoxale : quant à elle, enlève toute possibilité de choix et engage un cercle incommensurable d'absurdités.

Face à ces dernières, l'individu agit généralement selon l'un des schémas suivants :

- 1) Il cherche à découvrir les indices que lui cachent les autres pour la compréhension de la situation (sauf que l'une des caractéristiques de la situation de la double contrainte est qu'il est impossible /interdit d'avoir conscience de la contradiction en jeu).
- 2) Se conformer à toutes les injonctions et éviter tout raisonnement personnel. Dans ce cas, au lieu de s'engager dans la recherche indéfinie de sens dissimulés, l'individu évite à priori cette possibilité et se contente de la seule apparence littérale, la plus insignifiante des relations humaines. Ainsi l'«incapacité de distinguer l'insignifiant de l'important, le plausible de l'inviscéable, est l'essence même de la folie»).
- 3) Se détacher du contexte et procéder encore à une interruption des canaux de transmission de la communication dans les situations où on est incapable de réaliser un confinement (Watzlawick et al., 1972, p.219)

Face à une situation de double contrainte, le recours à la métaphore fournit une marge d'interprétation chez le récepteur qui peut en prendre note comme il peut l'ignorer. Donc, il est non seulement plus sécurisant pour la victime de la double contrainte de se déplacer vers l'ordre métaphorique du message, mais dans une situation impossible, il est

beaucoup mieux de «se déplacer» en devenant quelqu'un d'autre, ou de déplacer les propos en insistant qu'il est inaccessible. De cette façon, «la double contrainte ne peut travailler la victime, parce qu'il n'est pas lui-même comme il se trouve absent du lieu de son conditionnement. Autrement dit, l'énoncé émis par la victime paraissant désorientée, peut être interprété comme un moyen de défense. » (Bateson et al. 1978, p.12). Or, un cas pathologique peut s'introduire quand la victime n'est plus consciente que ses réponses sont métaphoriques ou lorsqu'elle n'est pas capable de l'exprimer. Les chercheurs parlent même d'une panne qui affecte le système communicatif le rendant inapte à définir la nature des messages. Étant dans l'incapacité de comprendre précisément ce que les autres lui proposent, la victime choisira une ou plusieurs alternatives. Elle va supposer par exemple que derrière chaque énoncé il existe un sens dissimulé qui peut être nuisible à son bien-être. Comme elle peut devenir excessivement obsédée par les messages cachés et essaie de démontrer qu'elle ne peut être trompée comme elle l'a été durant sa vie. Mais, selon Bateson et al., (1978), si la victime

Ne devient pas suspicieuse par rapport aux messages métacommunicatifs ou tenter d'en rire, elle les ignore carrément. Elle juge nécessaire d'être de moins en moins à l'écoute de son entourage et de déployer tous les efforts pour éviter de provoquer des réponses de son environnement. Elle essaiera de détacher tout intérêt au monde extérieur et préfère se concentrer sur son monde intérieur et par conséquent, donner l'apparence d'être une personne retirée, peut être silencieuse, individuelle (p.13).

Dans son travail intitulé « *Contradictions and paradoxes in organizations* », Putnam (1985), quant à elle, précise que devant des messages contradictoires, les réponses prennent généralement les trois formes que nous pouvons citer comme suit:

- 1-accepter l'un des messages et ignorer celui frappé d'incohérence.

2-accepter les messages et composer avec les contradictions.

3-fusionner les contradictions dans des alternatives créatives.

Ainsi, certaines recherches empiriques soutiennent que les récepteurs de messages contradictoires répondent souvent avec confusion, mécontentement et anxiété (Leathers, 1979, cité dans Putnam, 1985, p.157). Par conséquent, le sentiment initial de l'existence d'une dissonance peut au début calmer la personne qui fait face à un dilemme. Devant une telle contradiction, l'individu peut accepter un message et ignorer l'autre (incohérence). La deuxième alternative est d'accepter le message et d'essayer de composer avec les contradictions qui en découlent. Dans un contexte formel de négociation, par exemple, la chaîne des contradictions entre les messages verbaux et non verbaux émerge comme une activité attendue (Putnam & Jones, 1982, cité dans Putnam, p.157). Les négociateurs acceptent la contradiction comme une facette inévitable lors de la négociation (Johnson, McCarthy & Allen, 1976, cité dans Putnam, p.157). Dale (1981), quant à lui, argue que les gens sont généralement capables de fonctionner dans les cas de conflits de rôle et dans les situations contradictoires. Mais quand il s'agit de la nécessité d'interdépendance et d'intégration, les contradictions deviennent problématiques. La troisième alternative, quant à elle, est d'intégrer la contradiction dans une solution créative. Rothenberg (1979) décrit ce processus comme une tentative consciente de fusionner des éléments opposés dans un tout cohérent qui demeure l'une des percées les plus marquantes de créativité et qui transcende les logiques ordinaires : « it's a leap that transcends ordinary logic [...] it lies at the heart of the most striking creative breakthroughs» (ibid., p.155). Ceux qui sont capables de rendre les situations

contradictoires en outils de développement d'alternatives créatives affichent ainsi l'unique cadre de la rationalité organisationnelle (ibid., p.157).

La situation de la double contrainte comme l'affirme les chercheurs de l'École de Palo Alto (Watzlawik et al., 1967/1972, dans Stébé, 2008, p. 35)), ne permet pas de conclure l'existence de schizophrénie chez les individus. Cependant, la schizophrénie est une maladie qui touche l'individu et non une organisation. En effet, les partis politiques forgent un discours qui est souvent le résultat de délibération de leurs organes et est censé construit sur la base d'un contenu cohérent. Or, ils agissent également en tenant compte du contexte d'action, des enjeux politiques, et de la réaction des populations concernées par leurs discours et actions. Nous assumons enfin qu'une situation paradoxale en relation avec la question de l'immigration est de nature à poser des contradictions que représentent les dyades suivantes :

- 1- Besoin de main d'œuvre /injonction de régler le problème du chômage des Canadiens
- 2- Besoin de main d'œuvre/ injonction de régler le problème du chômage chez les immigrants
- 3- Promotion de la diversité/injonctions de la protection de l'identité canadienne
- 4- Entrées importantes d'étrangers/injonctions sécuritaires

Nous avons pu voir précédemment quelques implications de la double contrainte sur la communication des partis politiques canadiens au sujet de l'immigration. Nous y ajouterons ici d'autres éléments qui nous paraissent plausibles. La réception d'injonctions paradoxales sans capacité d'y répondre en l'absence d'informations fiables au sujet de l'immigration est de nature à générer les situations suivantes :

- Une quête incommensurable à la recherche du sens des événements surtout pour les partis ne disposant pas d'outils et de sources fiables d'information;
- État de déconnexion par rapport à la réalité et difficulté à produire un contenu discursif cohérent;
- Risque d'envoyer des messages contradictoires sans avoir la possibilité de rectifier/métacommuniquer sur le contenu en l'absence d'une appréhension de la réalité;
- Possibilité de perte de confiance chez sa base électorale ainsi que chez ses interlocuteurs et difficulté à préserver ses relations.

Dans les pages qui suivent, nous établirons quelques nuances entre le concept de paradoxe et celui de contradiction en expliquant les éventuelles implications du système de paradoxes sur l'ensemble des aspects de l'action politique.

3.5. LES CONCEPTS DE PARADOXE ET DE CONTRADICTION

Le terme paradoxe vient du mot grec «*para + dokein*» qui signifie «réfléchir à deux fois; réconcilier deux points de vue conflictuels» (Krippendorff, 1982, p.2, cité dans Putnam, 1985, p.153). Toutefois, nous pouvons parler de plusieurs types de paradoxes dont l'un d'eux est le plus en relation avec l'organisation: le paradoxe pragmatique. La caractéristique principale de ce dernier est que les contradictions sont constituées par des alternatives mutuellement exclusives et évoluent au fil du temps. Cette évolution se fait au travers une accumulation de messages et d'activités en faisant un cheminement sur la base d'un modèle de paradoxe logique, mais les contradictions ne

sont pas contenues dans des instructions ou des déclarations. Vus sous cet angle, les paradoxes pragmatiques sont, selon Putnam (1985, p.154), le produit d'une relation communicationnelle plutôt qu'une excroissance du raisonnement déductif ou des formes grammaticales.

Dans son analyse, Putnam (1985) fait la différence entre trois types de paradoxes : 1)les messages contradictoires, 2)les cycles de paradoxes et 3)les contradictions du système. Ces catégories se subdivisent en plusieurs formes spéciales de paradoxes pragmatiques. Le message contradictoire réfère ainsi à la coexistence d'une multitude d'alternatives mutuellement exclusives. Par exemple, donner l'ordre à quelqu'un de s'«arrêter» et de continuer à «bouger» est une contradiction de commande puisque le récepteur ne peut faire les deux en même temps. Alors que dans une situation contradictoire, le récepteur a le choix entre deux ou plusieurs options dont celles qui ne sont pas choisies seront désobéies. Les travaux théoriques réalisés à propos des messages contradictoires les placent au cœur de l'évolution du système interactionnel. Ce dernier englobe la structure du message contradictoire, son interprétation et le contexte relationnel des communicateurs. Les parties en communication contribuent en conséquence à la contradiction de telle sorte que chacune d'elle répond à l'autre (Abeles, 1976, dans Putnam, 1985, pp.154-155).

En ce qui concerne les cycles de paradoxes, la personne est mise devant une série de paradoxes dont les alternatives contradictoires sont autoréflexives. Elles sont intégrées

les unes dans les autres de telle sorte qu'«obéir signifie la désobéissance» et «désobéir¹ signifie l'obéissance» (Wilder, 1979, dans Putnam, 1985, p.154). On remarque donc que le cycle de paradoxes paralyse la «victime» en la mettant dans une «perpétuelle oscillation entre des alternatives qui en réalité n'existent pas....C'est tel qu'éteindre la lumière pour bien percevoir le noir; la chose qu'on ne peut faire » (traduction libre) (Abeles, 1976, p.119, dans Putnam, p.154).

Pour ce qui est des contradictions du système, les alternatives sont mutuellement exclusives et le cycle de paradoxes réside dans le système organisationnel : dans ses objectifs, ses récompenses, les demandes de ressources, la structure d'autorité ou la division du travail. Les contradictions du système surviennent quand les pratiques d'une organisation (la manière de réaliser les travaux...) ne sont plus cohérentes avec ses propres structures (règlements, procédures et politiques) (*ibid*).

3.6. LES CYCLES DE PARADOXES

Dans la perspective des cycles de paradoxes, le discours politique doit être perçu comme faisant partie d'un système dont les composantes ne disposent pas d'une capacité d'action et dont l'«acteur» politique se trouve ainsi dépossédé de sa qualité d'acteur et de sa capacité de critique. En effet, les cycles de paradoxe ont la nature d'une contradiction autoréflexive dont les alternatives incongrues sont intégrées les unes aux

1-L'auteure donne ici comme exemple le cas du professeur qui demande à son groupe de participer en s'abstenant de faire quoi que ce soit, il crée par le fait même un cycle de paradoxes du fait que le groupe ne peut «participer» en «ne rien faire» jusqu'à ce qu'il réalise qu'il est dans une trappe, c'est-à-dire qu'il fait les deux simultanément

autres «a message asserts something about A while denying the same thing about A» (Krippendorff, 1982, p.21, dans Putnam, 1985, p.158). Les cycles de paradoxes ont souvent été étudiés à partir du point de vue de la «victime» de ces cycles. Actuellement, l'effort est mis sur le processus, c'est-à-dire les patterns de la dynamique qui en résulte des échanges d'indices contradictoires. Et l'un des types de cycles particulier de paradoxes émergeant de la recherche en thérapie familiale est la double contrainte (Watzlawick, et al., 1967, cité par Putnam, 1985, p.158). Cette dernière diffère du cycle de paradoxe dans la mesure où la relation entre les communicants devient intereliée. Ainsi, dans la situation de double contrainte, la relation est si importante qu'aucune des parties n'est en mesure d'y mettre fin comme elles se trouvent incapables de la commenter (*ibid.*).

Wagner (1978) utilise la théorie de la double contrainte pour concilier les aspects verbaux et logiques dans la vie d'une organisation avec ceux non verbaux et émotionnels de la relation. Ainsi, il fait valoir que les personnes ambitieuses et qui ont un fort sentiment d'implication dans une organisation se sentent piégées entre les aspects rationnel et irrationnel des normes de l'organisation. Dans sa critique de ce point de vue, Putnam (1985, p.158) soutient que plusieurs éléments essentiels manquent à une telle conclusion : d'abord, l'auteur perd de vue la réflexivité inhérente à une situation de double contrainte. Alors qu'en ce qui concerne la rationalité et l'irrationalité, ces dernières peuvent effectivement être contradictoires mais elles ne sont pas nécessairement paradoxales. Deuxièmement, Wagner omet de détailler comment la rationalité et l'irrationalité arrivent à évoluer à travers les injonctions et directives organisationnelles. D'une manière plus spécifique, comment

une organisation communique-t-elle, implicitement ou explicitement des normes paradoxales ? Troisièmement, un important défaut entache cette analyse qui met en égalité les liens familiaux et les engagements organisationnels. Or, même dans les cas de grande identification organisationnelle, les individus peuvent échapper physiquement et psychologiquement à la scène; ils ont la capacité de percevoir les difficultés de la situation et d'en faire des commentaires. Mais telle que traitée dans sa pure forme, la théorie de la double contrainte n'apparaît pas applicable au cadre organisationnel. Toutefois, ceci ne diminue en aucun cas l'effet des cycles de paradoxes sur les traits de la vie en organisation (ibid., p.159).

Dans les cycles de paradoxes, la personne justifie souvent son action par le comportement des autres. Une telle condition favorise une dynamique de ces cycles qui constituent un système auto-soutenu piégeant ainsi les personnes qui deviennent victimes de leur propre comportement (ibid., p.160).

Contrairement à une simple contradiction, les cycles de paradoxes n'offrent pas de choix aux participants. Tenter d'agir dans le cadre du message, conduit à perpétuer le cycle vicieux et laisser les victimes dans leur dilemme (ibid.). La seule issue de sortie de la prison psychologique créée par les cycles de paradoxes serait de métacommuniquer ou de commenter le processus du message. En d'autres mots, la métacommunication offre à la victime la possibilité de sortir du cadre mis par le paradoxe en décrivant le dilemme. Toutefois, la métacommunication est beaucoup plus efficace aux premières étapes du paradoxe ou quand la contradiction émane d'une «surveillance» plutôt que d'un piège intentionnel. Mais une fois que le système devient auto-soutenu, le superviseur peut compter sur son autorité pour nier

l'existence du paradoxe (*ibid.*). La deuxième approche, quant à elle, consiste en une transcendance du paradoxe en étendant l'espace d'existence de la contradiction (Krippendorff, 1982, dans Putnam, 1985, p.160) ou en synthétisant les positions polarisées (Barnes, 1981, dans Putnam, 1985, p.160), ou en montrant la situation de l'intérieur comme de l'extérieur (Wilder, 1978, dans Putnam, 1985, p.160). Ces alternatives rassemblent donc l'acte de messages contradictoires en des solutions créatives et permettent au récepteur d'éviter le piège de la vérité et la fausseté de la situation. Des patterns similaires se produisent quand un consultant par exemple introduit une scène et questionne le second paradoxe pour contrer le premier. Dans la thérapie des paradoxes, il est exigé de l'individu de changer en demeurant inchangéable (*ibid.*, p.161).

La perspective des cycles de paradoxes est d'un intérêt majeur pour la compréhension de la place des partis politiques dans le système politique au sein duquel ils sont souvent considérés comme des acteurs à part entière. Or, dans le contexte de cycles de paradoxes, les partis politiques perdent leur qualité d'acteurs. Autrement dit, en paraphrasant Bateson et al., (1981, dans Winkins, 1981), il ne s'agit pas de paradoxes caractérisant le discours des partis politiques, mais plutôt du discours des partis politiques au sein de paradoxes. Wolton (1991), quant à lui, est plus catégorique en considérant qu'en termes de communication, l'opposition par exemple, entre conservateur-progressiste, est réductrice d'un discours qui n'est pas toujours rationnel ni nécessairement cohérent. Dans la même perspective, les perceptions de gauche et de droite se sont souvent jointes l'une à l'autre d'une manière qui ne permet pas la distinction entre les origines idéologiques des deux

courants (p.109). Et de conclure qu'il n'y a point de politique communicationnelle même s'il y'a une condition communicationnelle à la politique.

3.7. LE CONCEPT D'AMBIGUÏTÉ ET SES USAGES DANS LE DISCOURS POLITIQUE

D'après Eisenberg (1984, p.229) l'ambiguïté a été traitée dans une variété d'étiquettes incluant l'indirect (Branham, 1980; Nofsinger, 1976; Szasz, 1974), l'imprécision (Pascale et Athos, 1981), la disqualification (Bavelas, 1983; Bavelas et Smith, 1982), et le manque de clarté (Wender, 1968), toutefois la distinction entre ces différents termes manque également de clarté en l'absence d'une compatibilité des points de vue au sujet de leurs significations. Certains auteurs insistent dans leur définition de l'ambiguïté sur les attributs du message en mettant l'accent d'une part sur l'émission du message qui peut être caractérisée par le manque de détails précis, le recours à un langage abstrait et l'absence d'un plan d'action, et d'autre part, sur l'interprétation du récepteur (équivocité du message) (Putnam et Sorenson, 1982 dans Eisenberg, 1984). Dans cette perspective, la clarté (et inversement l'ambiguïté) ne peut être considérée comme un attribut du message, mais plutôt comme une variable relationnelle qui résulte de la combinaison de la source, du message et des facteurs du récepteur. La clarté se réalise donc par l'existence des conditions suivantes: 1-un individu ayant une idée; 2- il encode cette idée dans un langage et 3-le récepteur comprend le message tel qu'entendu par sa source (Eisenberg, 1984, p.229). Or, il a été constaté que la communication organisationnelle est souvent entachée par une préférence de l'émetteur à délibérément omettre les indices du contexte qui peuvent permettre multiples interprétations aux

récepteurs. Dans ce contexte, la clarté est perçue seulement comme une mesure de la compétence communicationnelle si l'individu cherche à ce que son objectif soit clair (ibid., p.230).

Il va sans dire que l'acceptation du contexte de signification permet donc d'affirmer que l'ambiguïté peut être engendrée par les détails, le langage littéral que par le langage figuratif et imprécis. À cet égard, Eisenberg (1984) met en exergue deux types de communications qui peuvent avoir différentes interprétations: les phrases incomplètes, des références vagues et les codes restrictifs. Ces derniers peuvent engendrer un haut niveau de compréhension en présence d'un groupe restreint. Alors que la même stratégie peut engendrer une confusion en cas d'un groupe plus ouvert (ibid, p.230). Dans le cas du discours politique, l'ambiguïté est l'une des alternatives à laquelle ont recours les politiciens surtout en l'existence d'une controverse. Des recherches menées par Williams et Goss (1975) à propos des messages persuasifs, ont démontré les effets positifs de l'ambiguïté sur l'acceptation du message politique de la part du public (cité dans Bavelas et al., 1990, p.21). Néanmoins, l'ambiguïté demeure totalement indépendante de la perception que l'on peut en avoir. La perception étant plutôt une variable de nature psychologique. Ainsi, un bas niveau de perception de l'ambiguïté accompagne souvent un haut degré d'ambiguïté stratégique, et vice versa (ibid).

3.8. LES DIFFÉRENTS USAGES DE L'AMBIGUÏTÉ STRATÉGIQUE

Après avoir présenté les différentes acceptions de l'ambiguïté, dans la communication des individus comme dans celle des organisations, il nous paraît judicieux de compléter ce portrait en abordant les divers usages de l'ambiguïté. Ceci est

à même d'apporter plus de lumières dans le cas de la communication stratégique par les partis politiques qui peuvent s'en servir dans les situations où il vaut mieux que leur discours soit ambigu. Ces situations qui nécessitent un discours ambigu, comme nous allons le montrer, concernent deux niveaux de communication : le premier est interne à l'organisation et destiné à ses propres membres, alors que le second est externe ayant pour objectif d'entretenir, de développer, et de maintenir des relations avec les autres acteurs du système.

3.8.1. PROMOTION DE LA DIVERSITÉ ET SAUVEGARDE DE L'UNITÉ

Pour Eisenberg (1984) les valeurs organisationnelles sont souvent implicites, elles se trouvent dans les mythes, les sagas et les histoires utilisées comme des points de convergence symbolique. Ces valeurs servent comme des expressions équivoques permettant de multiples interprétations en même temps qu'elles promeuvent le sens de l'unité. Ceci ne signifie aucunement que les individus adoptent le même point de vue par rapport à ces repères. Toutefois, la déclaration de valeurs fondamentales ambiguës permet de maintenir des interprétations individuelles en même temps qu'elle permet de croire en l'existence d'un consensus au sein de l'organisation. C'est ainsi qu'Edelman (1977) soutient que les organisations qui déclarent des objectifs concrets sont souvent confrontées à des difficultés de fonctionnement. D'où la nécessité d'adopter une stratégie d'ambiguité afin que les différents groupes constituants de l'organisation puissent avoir des chances égales à opérer leurs propres interprétations des symboles. Néanmoins, bien qu'il soit admis que le langage requis pour rendre possible cette tâche est abstrait, évangélique voire poétique (Weick, 1978, cité par Eisenberg, 1984, p.231), ceci n'exclue pas l'absence d'un consensus sur le processus à suivre par les leaders des

organisations. Pascale et Athos (1981, p.94, cités par Eisenberg, p.231) soutiennent ainsi que «Vagueness in communication can cause problems, to be sure, but it can also to hold strained relations together and reduce unnecessary conflicts...»

3.8.2. FACILITATION DU CHANGEMENT ORGANISATIONNEL

La stratégie de l'ambiguïté consiste à aider à la réalisation de l'objectif de l'organisation et de donner l'image d'une entité particulière auprès de ses membres de même qu'auprès du public. La présence de la métaphore dans la vie de chaque organisation est d'une importance cruciale. Ainsi Pondy (1983) insiste sur l'idée que l'organisation change une fois que ses membres changent la métaphore qui s'applique à leur manière de penser. La métaphore a donc une influence structurante, envahissante et subtile sur nos vies affirme Eisenberg (1984, p.232).

La force organisationnelle des métaphores mensongères centrales s'étend jusqu'à promouvoir l'unité malgré la diversité en incitant les membres à croire qu'ils sont d'accord sur ce qui les unifie et fait d'eux les membres d'une même famille ou organisation quoique leurs interprétations soient différentes. Quant à la relation avec les publics, des objectifs ambigus offrent plus d'opportunité à l'organisation pour entamer avec souplesse les modifications nécessaires des attitudes qui deviennent inadaptées au fil du temps.

3.8.3. DÉVELOPPEMENT DES RELATIONS INTERPERSONNELLES

Ce développement apparaît clairement quand l'organisation procède à l'émission d'un message délibérément ambigu et les récepteurs croient que le même message remplit le contexte approprié de signification. Bien que la projection d'un message réponde

d'abord aux croyances de la source, la perception d'une similarité résultant de cette projection entre la source et le récepteur augmente l'attraction et facilite le développement relationnel (Clore & Byrne, 1974, dans Eisenberg, 1984, p.233).

L'ambiguïté stratégique facilite également le développement relationnel à travers l'émergence de codes restrictifs auxquels n'ont accès que certains individus. Le jargon, les surnoms et les blagues... peuvent servir dans cette fonction. Pour ceux à l'extérieur de ce langage de la communauté, le discours est étrange, technique ou délibérément ambigu. Pour ceux de l'intérieur, ces codes sont des incantations, des expressions implicites de la loyauté au groupe ou à l'organisation (Broms & Gahmberg, 1983; Edelman, 1977, dans Eisenberg, 1984, p.233-234). L'une des principales résultantes de l'ambiguïté est que la camaraderie émane de ceux pour qui le message n'est pas ambigu et qui croient avoir le privilège d'interprétation les identifiant de la sorte aux membres du groupe. Il s'agit donc de l'instauration d'un climat de cohésion au sein du groupe au même lieu qu'une exclusion de ceux qui ne disposent de l'habileté d'interprétation «correcte». En faisant régner la mystification, l'ambiguïté stratégique offre aux «collègues» de contrôler ce qu'ils partagent comme leur opinion privée, croyances ou sentiments ce qui leur permet plein de tact, d'éviter les conflits et de se comprendre les uns les autres sans mettre en danger leur relation (ibid.).

3.8.4. AMPLIFICATION DES SOURCES D'ATTRIBUTION EXISTANTES ET PRÉSERVATION DES POSITIONS PRIVILÉGIÉES

Dans une étude sur le degré d'influence de l'information émanant d'une source prestigieuse sur les récepteurs, Manis (1961) conclue que lors de l'interprétation d'une déclaration ambiguë, la moyenne des personnes se trouve influencée beaucoup plus par

sa propre opinion que lorsqu'elle fait face à une situation non ambiguë (p.76). Ceci implique qu'une même communication dirigée vers le même récepteur, aura des niveaux de crédibilités différents, et ce, selon les sources dont elle émane. Weick, Gilfillen et Keith, (1973); Williams et Goss (1975) soutiennent que la communication ambiguë favorise ainsi la crédibilité de la source de l'information (dans Eisenberg, 1984). Dans cette optique, des messages ambigus provenant d'une source réputée crédible peuvent être considérés comme des prophéties, mais seront qualifiés d'absurdités s'il s'agit d'une source présumée moins crédible. Pour les organisations hautement crédibles, la clarté peut être un enjeu risqué du fait qu'elle fournit des informations au récepteur qui peut en faire une évaluation négative. Alors que pour celles qui disposent de moins de crédibilité, une communication claire contient également des risques mais c'est le seul moyen pour donner bonne impression aux autres à travers la communication (Eisenberg, 1984, p.235).

3.8.5. LE DÉNI AU SERVICE DE L'AMBIGUÏTÉ STRATÉGIQUE

L'absence d'équivocité à travers la divulgation d'informations claires constitue une véritable limite aux options qui peuvent être adoptées par l'organisation et met ses plans alternatifs en danger (Bok, 1983, cité par Eisenberg, 1984). D'où l'objectif de l'ambiguïté d'encourager des interprétations spécifiques des politiques qui peuvent causer des dommages plutôt que du bien d'être social. La légèreté assertorique de la communication ambiguë rend la tâche du déni plus facile que dans les cas de communication claire qui réduit la flexibilité de la prise de décision comme elle peut conduire à des engagements coûteux qu'il est difficile de tenir (Aldrich et Whetten, 1981; Gottfredson et White; Metcalfe, 1981, dans Eisenberg, 1984, p. 235). L'aspect

«reniable» de l'ambiguïté sert également dans les relations interpersonnelles au sein d'une organisation. Szasz (1974) soutient dans ce sens que la «communication indirecte» constitue un compromis entre le silence et la clarté des propos. Mais cette dernière est une communication potentiellement offensive. La stratégie indirecte est donc une caractéristique principale des relations de dépendance; ce qui la rend applicable dans les cas de dyades de subordination (dans Eisenberg, 1984, p.236). Selon Szasz (1974, p.141) l'indirect est efficace parce qu'il «permet d'exprimer le besoin et ses simultanés, le déni et le désaveu». Cette stratégie souscrit en conséquence à la préservation de la nature «close-but-not-too-close» des relations interpersonnelles sanctionnées au sein de l'organisation (Pacanowsky & O'Donnell-Trujillo, 1983, cité par Eisenberg, 1984, p.236).

Ainsi, ladite stratégie autorise les participants d'exprimer leur pensée et leur sentiment simultanément en dénier les interprétations spécifiques qui peuvent les mettre face à un danger. Alors qu'elle complique le «sensemaking» du récepteur, l'ambiguïté stratégique offre à la source de révéler en même temps que de cacher ce qui est de nature sensible (ibid). Goffman (1967) affirme dans ce sens que «There is much to be gained in venturing nothing» et Eisenberg (1984) d'ajouter «There is often even more to be gained by giving the appearance of venturing something which, on closer inspection, may be made to seem like nothing» (p. 236). Toujours selon Eisenberg, la stratégie d'ambiguïté doit être perçue comme un continuum, du plus claire au plus ambigu. Plus la communication est ambiguë, plus facile devient le déni des interprétations spécifiques.

3.9. LE CONCEPT DE SENSEMAKING

Rappelons que donner du sens aux événements est un acte de tous les jours dans la vie des organisations politiques ou autres. Il leur permet d'entretenir une interaction basée sur l'interprétation des ces événements. Nous allons voir dans la présente section certains mécanismes qui président dans le processus du sensemaking, les circonstances de déclenchement de ce processus, et quelques conditions spécifiques de construction de sens.

3.9.1. QUELQUES ILLUSTRATIONS

Alors que A explique ses choix d'une manière limpide et simple, l'acteur B qui emprunte le pas à l'acteur A lui est difficile de justifier ses choix et avance des justifications subtiles et fragiles. Mais le fait amusant est que A se trouve dans la méconnaissance de ces justifications compliquées voire absurdes, les trouve impressionnantes et sophistiquées d'où : plus les illusions de B sont-elles plus compliquées, plus B a de la chance à convaincre A (Watzlawick, 1976, p.49, cité dans Weick, 1995, p.83).

Selon Weick cette situation peut être expliquée de la manière suivante : étant donné que B montre difficilement une amélioration, il semble faire mieux comparativement à l'acteur A qui partage maintenant les idées obscures de B et performe plus mal qu'auparavant. La facilité par laquelle les illusions sont capables de saisir une personne accentue l'importance à attribuer à la question de la clarté des conditions sous lesquelles le *sensemaking* est initié et les ressources disponibles pour son élaboration. Ainsi, quand les gens confrontent une situation qui ne permet pas un renforcement de leurs idées, leurs affirmations, déclarations... ils ont tendance à chercher les structures absentes. La sortie de cette situation devient le recours à des inventions. Ces dernières tendent souvent à être plausibles, persistantes et fermées à la

rédiction. Il est plus confortable et facile pour les gens de se contenter de cette logique de fermeture sur soi qui constitue une part d'un malaise qu'ils ressentent quand ils pensent à la question de «plausibilité» comme l'une des propriétés du *sensemaking* (Weick, 1995). C'est ainsi que des auteurs comme Schroeder, Van de ven, Scudder et Polley (1989, pp.123-126, cité par Weick, 1995) suggèrent que quand les personnes atteignent un seuil d'insatisfaction dans leurs conditions actuelles, elles expérimentent un choc et initient des actions pour résoudre cet état d'insatisfaction. Ce choc permet une stimulation de l'action chez des personnes/organisations qui atteignent un seuil donné afin de prêter attention à de nouvelles actions. Néanmoins, pour Schroeder *et al.* (1989, p.123, dans Weick, 1995, p.85) quoique ce choc soit un réel stimulant pour de nouvelles idées, il ne doit pas être massif ni soudain afin de déclencher l'innovation. Il est question ici de plusieurs «petits chocs» qui concrétisent l'innovation dans le cadre de l'action des organisations. Ces chocs se produisent souvent dans des conditions d'action qui n'offrent pas de possibilité de repos.

3.9.2. LA VARIÉTÉ DES OCCASIONS DU SENSEMAKING

L'incertitude de la perception de l'environnement (*perceived environmental uncertainty*) est une expression dont les effets rhétoriques rappellent que la perception est un produit commun des propriétés de l'environnement, du processus et des structures des organisations et des dispositions des individus (Duncan, 1972, cité par Weick, 1995). Ce qui importe ici ce sont les trois propriétés considérées cruciales par Huber et Daft (1987, cité par Weick, 1995) : le chargement de l'information, la complexité et la turbulence qui, selon Weick (1995, p.287), prennent les dimensions suivantes :

- Le chargement de l'information est un processus complexe auquel les personnes sont assujetties : Il débute par une attitude d'omission et évolue vers une grande tolérance de l'erreur, cueillant, filtrant et abstrayant en faisant usage de différents canaux, échappatoires... Lors de ce processus de téléchargement des flux d'informations, les gens procèdent à une ponctuation qui permet une prévisibilité des informations qu'ils recueillent et négligent par le fait même une portion très importante des données ce qui se reflète sur leur construction du sens (*sensemaking*).
- En ce qui concerne la complexité, elle augmente l'incertitude, vu le nombre important (quantité) de différents éléments (diversité) qui interagissent en diverses manières (interdépendance). C'est ainsi que Weick (1995) soutient que le *sensemaking* est modelé en partie par le fait de voir ce que l'on croit et non ce que l'on ne croit pas. Ce qui signifie que les croyances dont dispose une personne/une organisation, par exemple, ont une influence sur le temps qu'elle mettra à l'examen conscientieux de la construction du sens à travers les informations qu'elle recueille. En d'autres termes, plus la personne a de croyances dans son répertoire, plus les situations auxquelles elle fait face devront être entièrement perçues. Conséquemment, plus il y aurait des solutions qui peuvent être envisagées et plus la personne a de la chance de reconnaître les issues de ce qui se passe.
- La troisième caractéristique discutée par Huber et Daft (1987, dans Weick, 1995) est la turbulence qui est définie par une combinaison entre l'instabilité (fréquence des changements) et les aléas (fréquence et directions du changement). Ainsi, il a été observé que l'intuition et l'heuristique augmentent de facto avec la montée de la turbulence. L'intuition est considérée comme une expertise comprimée par laquelle les

personnes arrivent à des réponses sans être sûres de leur compréhension de toutes les étapes qui mènent à ces réponses.

Deux conditions déterminantes pour qualifier une situation de problématique existent selon Smith (1988) : «l'écart entre l'état des choses et la manière dont elles doivent être» et qu'elle soit résolue dans le cadre du *sensemaking* : d'abord, l'écart doit être difficilement comblé, en second lieu, l'écart doit être «matière». En considération de ces points, Smith (1988) défini le problème comme «une situation indésirable qui est signifiante et peut être solutionnée par un agent, malgré quelques difficultés probables» (dans Weick, 1995, p.89). D'après ce dernier, la force de la proposition de Smith dans la détermination du problème réside dans sa désignation comme une entité conceptuelle plutôt qu'une découverte :

Depuis que le problème est une situation indésirable, il n'existe donc pas comme un état objectif du monde ni comme un état subjectif d'insatisfaction. Le problème est donc une relation de dissonance entre la réalité et nos préférences. Et en devenant une relation, il n'a donc pas une existence physique. Les problèmes sont plutôt des entités conceptuellement construites. Le terme est donc une abstraction du monde des observables et est appliqué, car il a des fonctions usuelles. Les problèmes sont essentiellement un dispositif d'allocation-attribution. Ainsi, marquer une situation comme problématique, signifie qu'on l'inclue dans le cadre de nos intérêts en la plaçant dans notre agenda de futures attentions et des efforts pour trouver des solutions. Il y a donc un élément arbitraire en labellisant une situation comme problématique (Smith, 1988, p.1491, cité dans Weick, 1995, p.89) (traduction libre).

Selon cette acception, étant construits, les problèmes sont imposés, mais ne sont pas en désaccord avec le contexte et ses contraintes. La construction du problème est inventée et imposée pour être au service des projets futurs (*construct serves a useful*

function). Ainsi, «Si les problèmes sont des entités conceptuellement construites, ceci signifie qu'ils seront adaptés avec les ressources cognitives générales, spécialement avec la pensée réflexive» (Smith, p.1491, cité dans Weick, 1995, p.89). L'importance de cette stipulation est que la pensée et l'action humaine doivent être hautement variées pour saisir des flux d'événements en perpétuels changements.

Un autre élément qui influe sur la construction de la problématique réside, d'après Weick (1995, p.90), dans la richesse du langage. Ainsi, un langage riche offre une pensée réflexive marquée par les mots prononcés. Les connotations du terme problème se trouvent étroites quand elles sont utilisées dans le contexte d'une occasion de *sensemaking*. Dans ce sens, Weick tient beaucoup plus au sérieux l'élément «arbitraire» dans une situation considérée comme problématique. Labelliser une situation comme indésirable ou problématique, implique qu'elle doive être résolue. Ceci ne peut être considéré comme la seule étiquette pour cette situation. Donc, si une nouveauté est ouverte à une diversité de labels, elle peut avoir plusieurs significations : Il peut s'agir d'une question qu'il faut gérer, d'un dilemme qu'il faut recadrer, d'un paradoxe qu'il faut accepter, ou bien d'un conflit qu'il faut synthétiser, ou encore d'une opportunité qu'il faut saisir. C'est ce qui constitue pour Weick (1995), l'ensemble du «*sensemaking*».

Louis et Sutton (1991, p.60) ont introduit, quant à eux, une distinction entre le processus de contrôle et l'automatique de l'information. Ainsi, trois types de situations dans lesquelles les acteurs peuvent être consciencieusement engagés :

- 1- Une commutation vers le mode conscientieux quand on évalue qu'une situation est inusuelle et reste hors de l'ordinaire -unique- à laquelle on n'a aucune familiarité ou encore quand elle est prévisiblement inconnue;
- 2- La commutation se produit quand il y a une contradiction, une frustration, un échec inacceptable, une turbulence, une perturbation ou quand il existe un écart entre les attentes et la réalité.
- 3- La condition de l'initiative de la délibération qui se produit habituellement en réponse à une requête interne ou externe pour un niveau plus élevé de conscience (dans Weick, 1995, p.90-91).

Les suggestions de Louis et Sutton ont fait l'objet d'une critique de la part de Weick (1995, p.90) qui considère que les deux auteurs n'apportent pas suffisamment de descriptions à leurs affirmations : d'abord les choses ne sont pas remarquées seulement quand elles sont indésirables (les choses désirables attirent plus l'attention).

Deuxièmement, la mention de la contradiction est importante du fait qu'elle anticipe l'interruption qui est considéré comme une occasion du *sensemaking*. Troisièmement, la condition de l'«initiative de la délibération» convient plus au processus conscientieux, mais en réalité, l'exhortation d'une personne par une autre à «faire attention» ou de dire «qu'est ce que ça signifie» ou simplement «voir ça» peuvent être suffisantes à déclencher un *sensemaking*. Quatrièmement, les gens doivent expérimenter la contradiction et la reconnaître comme un début de *sensemaking*. Ce qui signifie que la seule existence d'une contradiction n'est pas à elle seule suffisante pour déclencher un processus de *sensemaking*.

3.9.3. L'AMBIGUITÉ COMME SITUATION SPÉCIFIQUE DU SENSEMAKING

Dans une situation d'ambiguïté, les acteurs engagent un *sensemaking* du fait qu'ils se trouvent confus devant plusieurs interprétations, alors qu'en cas d'incertitude, ils le font par ignorance de toute interprétation. La tentative de définir les deux situations d'incertitude et d'ambiguïté a suscité l'intérêt de nombreux chercheurs. Levine (1985, p.8) soutient que littéralement l'ambiguïté est en relation avec la propriété des mots ou des phrases qui peuvent avoir plus d'une interprétation ou qui manquent de clarté (cité dans Weick, 1995, p.92). Alors que Martin (1992, p.134) argue que l'ambiguïté est perçue quand il y a un manque de clarté, un haut degré de complexité ou des paradoxes (plutôt qu'une dichotomie unique) posant plusieurs explications plausibles. En ce qui concerne le manque de clarté, l'auteure entend les situations qui «paraissent obscures ou indistinctes, et difficiles à déchiffrer» (ibid, p. 92). Pour ce qui est du haut degré de complexité il s'agit d'«une pléthora d'éléments et de relations le rendant difficile à comprendre d'une manière plus simple» (p. 92). Et par paradoxe, l'auteure entend «un argument dont dérivent apparemment des conclusions contradictoires par une déduction valide à partir de prémisses acceptables». En se basant sur cet ensemble d'explications, Martin conclut que l'ambiguïté demeure perçue, interprétée, et sentie d'une manière subjective (ibid, p. 92). En apportant une réflexion approfondie à ces propos Weick (1995) précise que les situations ambiguës ne peuvent pas être codées précisément dans des catégories mutuelles, exhaustives et exclusives. De par leur nature les buts ambigus sont des intentions qui ne peuvent être spécifiées clairement. Ainsi, les identités ambiguës sont des identités dont les règles ou les occasions d'application sont imprécises ou contradictoires. Les résultats de l'ambiguïté ont finalement des

implications floues. En plus, pour Weick, le fait qu'elle soit associée à chacun de ces éléments signifie que l'ambiguïté ne rencontre pas les conditions nécessaires pour une décision rationnelle. «Le problème de l'ambiguïté ce n'est pas que le monde réel n'est pas bien compris et que plus d'information va remédier à cette situation. Le problème est que ces informations ne peuvent résoudre l'incompréhension». (Traduction libre) (ibid.). Les différentes manières dont surgit l'ambiguïté dans la vie d'une organisation en déclenchant un *sensemaking* sont suggérées par McCasky (1982). Il s'agit de 12 caractéristiques¹.

En conclusion, Weick (1995, p.95) note que l'ambiguïté du terme d'ambiguïté dans sa relation avec le *sensemaking* peut devenir une source de trouble du fait qu'elle implique plusieurs recours. L'ambiguïté peut être comprise, d'une part, comme une confusion créée par de multiples significations d'appel à la construction et à l'invention, et d'autre part, comme une ignorance résultant d'un manque d'information appelant pour plus d'attention à la découverte.

3.9.4. L'INCERTITUDE COMME OCCASION DISTINCTE DU SENSEMAKING

Comme c'est le cas pour l'ambiguïté, la définition de l'incertitude a fait l'objet de plusieurs travaux de recherche. Burns et Stalker(1961) la décrivent ainsi comme l'ignorance des choix à propos du futur en général et particulièrement aux résultats auxquels il faut s'attendre après l'adoption de certaines décisions. Dans de

1-Voir les caractéristiques des situations ambiguës dans le tableau que nous présentons dans le chapitre réservé à l'analyse

telles situations, les gens agissent conformément à leurs croyances en tenant en compte les possibilités qui leur sont offertes (dans Weick, 1995, p.95). Les suggestions de Burns et Stalker (1961) seront bonifiées par Stinchcombe (1990, p.2-3). Ce dernier argue que l'incertitude est réduite par «les premières informations disponibles qui montrent dans quelle direction l'acteur doit se diriger...». Ainsi l'organisation a besoin d'«être là où il y a de nouvelles informations... Ces dernières sont considérées comme des nouveautés à leur première apparition tels des signes de ce que le futur sera fait, dans un respect crucial pour l'organisation» (ibid).

Stinchcombe (1990, p.5) avertit toutefois que l'incertitude se transforme graduellement en un risque dont une large partie revient aux nouvelles informations recueillies donnant lieu à un ensemble d'interprétations sur l'apport de ces nouvelles. Comment donc réagissent les gens quand ils se trouvent dans une situation dont la structure ne fournit pas de sens et quand leur propre compréhension des actions et des résultats est limitée ou déficiente? Stinchcombe (1990) affirme que peu de gens réagissent par une attitude décisive ou par l'affirmation de leur indépendance. D'autres deviennent inhabituellement indécis, réticents et incapables de défier l'autorité ou désavouer ses attentes. Ils deviennent ainsi hautement dépendants de ceux qui ordonnent calmement et confidentiellement les ordres (Weick, 1995, p.97).

Milliken (1987, p.136), quant à lui, a mis en place une piste prévalant en matière de définition de l'incertitude en trois lieux. Les gens ne comprenant pas les changements qui touchent les composantes de l'environnement (incertitude d'état),

ou l'impact des changements de l'environnement sur l'organisation (incertitude d'effet), ou les options qui leur sont offertes (incertitude de réponse). De cet angle, Millikan définit l'incertitude comme «une incapacité individuelle à prédire les choses avec précision» (dans Weick, 1995, p.95).

La situation d'ambiguïté et de confusion n'est pas toujours illustrée par trop d'interprétations possibles, mais parfois c'est par trop peu de possibilités d'interprétations. Dans ce cas le sujet se trouve dans le besoin de plus d'information afin d'identifier les résultats auxquels il faudrait s'attendre après son action. D'après le sujet, s'il y avait plus d'information, il aurait été possible de donner un sens. Comme son besoin est celui d'avoir plus d'information, l'une des manières de les avoir sous la contrainte de ces conditions est de se soumettre sans réserve à l'autorité de celui qui détient ces informations. À cet effet Weick (1995) soutient que l'inabilité qu'occasionne le *sensemaking* peut être générée par l'incapacité d'explorer une action actuelle suite à un choc occasionné par une situation d'incertitude (p.98-99). Dans cette perspective, Hubert et Draft (1987, p.151) citent l'exemple d'un manager se trouvant face à un évènement équivoque (ambigu et confus). Pour s'en sortir, il use d'un langage qui pourrait lui permettre de lier les perceptions entre elles et de créer une signification/un sens à travers la discussion : tâtant des procès, des erreurs et des sondages de l'extérieur de l'évènement. Cette démarche constitue une issue de prédilection pour les managers qui organisent les indices et les messages afin de créer un sens à travers leur discussion et interprétation. Par conséquent et afin de réduire la confusion, les gens se trouvent souvent dans le besoin de mécanismes qui permettent des débats, clarifications et de

promulgation plus que d'un simple élargissement de ses données. (Daft et Langel, 1996, p.559, dans Weick, 1995, p. 99).

CONCLUSION

Nous avons pu voir dans tout au long de ce chapitre, que, faisant partie intégrante de la communication au quotidien, l'incohérence fait partie de la condition humaine et est loin d'être considérée comme une situation exceptionnelle. Chez l'individu, la double contrainte résulte de la difficulté à faire la différence entre les «Types Logiques», alors qu'en ce qui a trait à l'organisation, la double contrainte surgit à la suite de réception d'injonctions paradoxales. Parmi les multiples effets d'une situation de double contrainte sur le sujet, qu'il soit individu ou organisation, c'est qu'elle réduit les chances d'agir avec consistance face à un contexte qui manque lui-même de cohérence.

Ainsi, dans des situations de double contrainte, les partis politiques peuvent se trouver confrontés à ce qu'ils font et ce qu'ils sont censés faire. En plus des injonctions paradoxales qui limitent leur marge de manœuvre dans le champ de l'immigration, s'ajoutent des contraintes de type réglementaire, financier, obligation de performer, etc. Étant donné que l'organisation est l'émanation des actes de ses membres, certains de ces actes s'établissent comme une partie prenante de la réalité sociale. D'où ce passage de l'abstrait à l'objet d'un acte qui accède au statut de norme sociale. Dans le but de préserver la cohérence au sein de ses structures, tout parti politique essaie de se doter de son propre répertoire d'interprétation dont l'objectif est de veiller sur la cohérence des actes de ses membres et de mettre en place un système d'orientations qui constitue une référence incontournable aux comportements. Toutefois, dans de telles conditions, le changement ne vient qu'avec une prise de conscience de la nécessité de revisiter sa manière d'agir.

Nous avons également tenu à démontrer dans ce chapitre les différences que dessinent les diverses perspectives de point de vue du paradoxe et de la contradiction en mettant l'accent sur les cycles de paradoxes et les contradictions du système. D'après Putnam (1985), la situation de la double contrainte peut être saisie surtout dans les cycles de paradoxe dont la principale particularité est la contradiction autoentretenue et dont les alternatives offertes sont de nature incohérente et sont reliées les unes aux autres. Putnam nous rappelle également que quoiqu'elle soit essentiellement considérée dans son cadre original, celui de la famille, la théorie de la double contrainte peut paraître à première vue inadéquate pour être appliquée dans le cadre d'une communication organisationnelle. Ceci peut d'ailleurs expliquer, à notre avis, la rareté, voire l'absence de travaux de recherche traitant le discours des organisations politiques sous cette optique. Or, comme soutenu par Putnam elle-même, la vie des organisations offre des cas de cycles de paradoxes, ce qui peut fournir, à notre sens, une possibilité d'élargir la perspective de cette théorie. C'est dans cet esprit que nous allons nous concentrer dans l'analyse de notre corpus sur deux concepts clés : l'ambiguïté et l'incertitude pour caractériser les situations paradoxales dans le discours des deux partis fédéraux : le Parti Conservateur du Canada et le Parti Libéral du Canada. Cette perspective nous permettra également de pister l'évolution de leur *sensemaking* tel que précisé chez Weick (1995). Mais avant d'entamer notre analyse, il nous semble judicieux de présenter les choix méthodologiques qui président ce travail.

Cadre méthodologique

Après avoir présenté un bref aperçu sur les approches de recherche à propos des situations de la double contrainte, nous présenterons dans les lignes qui suivent les choix méthodologiques qui vont guider la réalisation de notre analyse, le protocole de recherche, le procédé de recueil des données et de choix des partis, et enfin la méthode d'analyse.

4.1. CHOIX MÉTHODOLOGIQUES

Dans le cadre d'une démarche de thématisation continue qui consiste en une identification ininterrompue de thèmes, nous nous référons aux caractéristiques des situations d'ambiguïté et/ou d'incertitude suggérées par McCasky (1982) (voir supra), afin d'examiner les états de *sensemaking* dans les communiqués des deux partis canadiens : le PLC et le PCC. Dans cette optique, l'ambiguïté et/ou l'incertitude ne rencontrent pas les conditions nécessaires pour une décision rationnelle et le *sensemaking* tel que mentionné chez Weick (1995, p.89) constitue donc une issue de sortie de ces situations qui tiennent lieu d' : « une question qu'il faut gérer ou un dilemme qu'il faut recadrer, ou un paradoxe qu'il faut accepter, ou un conflit qu'il faut synthétiser, ou une opportunité qu'il faut saisir.»

À travers cette analyse nous essaierons de répondre, il faut le rappeler, aux questions suivante : quelles sont les situations de contrainte dans le discours du PLC et du PCC sur l'immigration ? Ce discours est-il caractérisé d'ambiguïté et/ou d'incertitude ? Quelles stratégies adoptent ces deux partis pour former leur propre *sensemaking* ?

4.2. PROTOCOLE DE RECHERCHE

D'après Paillé et Mucchielli (2003, p.123) l'analyse thématique recours à des procédés de réduction des données dans le cadre de dénominations appelées les «thèmes» qui servent à la synthétisation et au traitement du corpus. Il s'agit donc du repérage, du regroupement et subsidiairement de l'analyse discursive de ces thèmes. Cette dimension de l'analyse thématique nous semble en effet d'un grand intérêt pour notre analyse en raison principalement des perspectives d'une exploration approfondie du corpus qu'elle nous offre selon des thématiques bien cernées. Ensuite, et dans le but d'approfondir notre investigation des situations paradoxales ainsi que des stratégies adoptées par les deux partis (PLC et PCC), nous allons aborder l'évolution discursive (*sensemaking*) à travers quelques unités de sens relatives à chacun des thèmes définis. En effet, nous présumons que les étapes du processus de sensemaking, dont nous rappelons la définition dans les lignes qui suivent, sont de nature à nous éclairer les spécificités des situations de contrainte de chaque parti. Ensuite, la partie réservée à l'interprétation nous offrira la possibilité de pousser encore plus loin notre exploration du discours du PCC et du PLC au sujet de l'immigration. Nous tiendrons compte dans le reste de cette analyse, les implications de la position de chaque parti parti gouvernement/opposition sur sa stratégie discursive en matière d'immigration. Enfin, nous présenterons séparément, une synthèse de nos résultats concernant l'analyse du corpus des deux partis.

Ainsi, deux fonctions principales découlent en réalité de notre analyse thématique: la première consiste au repérage et à la saisie des thèmes pertinents impliquant :

D'abord les paradoxes pragmatiques : qui sont des formes plus génériques du paradoxe qui se caractérise, dans son acception organisationnelle, par des contradictions engendrées suite à des alternatives mutuellement exclusives et évolutives dans le temps. Putnam (1985, p.154) rappelle que ces contradictions ne doivent pas être perçues comme des instructions ou des déclarations, mais plutôt comme le produit d'une relation communicationnelle. Nous pouvons retenir deux indicateurs principaux : premièrement l'accumulation de messages contradictoires, et deuxièmement celui de nature temporelle puisqu'il s'agit de prises de position qui évoluent dans le temps.

Deuxièmement les caractéristiques d'ambiguïté et/ou d'incertitude : tel que précisé par Eisenberg (1984), l'ambiguïté ne constitue pas un attribut du message mais plutôt une variable relationnelle qui résulte de la combinaison de la source, du message et des facteurs du récepteur. Les situations d'incertitude, quant à elles, se caractérisent par l'existence de structures ne fournissant pas de sens, d'où en résulte une compréhension déficiente chez l'acteur. Ce dernier perd ainsi sa capacité d'action et devient susceptible de se soumettre à ceux qui en détiennent l'information Stinchcombe (1990, dans Weick, 1995, p.97). Nous nous appuierons sur les caractéristiques des situations d'ambiguïté de McCasky (1982, dans Weick, 1995, p.93) qui inclut également certaines caractéristiques des situations d'incertitude. Le tableau que nous incluons dans la page 99.

Troisièmement, le processus du *sensemaking* : ce dernier, rappelons-le, prend la forme d'un renforcement des préjugés d'une manière à conforter les idées déjà disponibles sur le monde, sinon les organisations entament une recherche des structures

absentes de la situation à laquelle elles sont confrontées. Le sensemaking peut également tenir lieu d'inventions plausibles, persistantes et fermées à la réfutation. Dans ce dernier cas, ces inventions deviennent elles-mêmes une source de troubles pour l'organisation lorsque plane un certain doute sur leur plausibilité. Des situations comme l'ambiguïté (confusion résultant de l'existence de nombreuses possibilités d'interprétations) et/ou l'incertitude (manque d'informations et difficulté à générer des interprétations) constituent des situations distinctes pour entamer le processus du sensemaking (Weick, 1995). Nous nous inspirons, enfin, du même outil de McCasky (1990) pour pouvoir déceler les réactions et les formes que prend le *sensemaking* dans chaque situation.

Enfin la double contrainte qui ne peut être saisie que dans une description interactionnelle de la réalité (Duterme, 2008, p.108). Il ne s'agit donc pas de faiblesses intrinsèques aux organisations politiques de supporter les pressions qui viennent des autres acteurs au sujet de l'immigration, mais plutôt d'un processus qui n'offre pas ou peu d'issue de sortie (ibid., p.109). Dans les sections réservées à chacune des situations aussi bien dans notre interprétation nous essaierons de jeter plus de lumière sur :

- Les situations dans lesquelles les deux partis PLC et PCC se trouvent détachés de la réalité migratoire d'où la difficulté à forger un contenu discursif cohérent;
- La quête incommensurable à la recherche du sens des événements;

Ces situations sont de nature à engendrer elles-mêmes, comme nous l'avons signalé précédemment, plusieurs complications

- Risque d'envoyer des messages contradictoires sans avoir la possibilité d'en

rectifier/métacommuniquer le contenu en l'absence d'une appréhension de la réalité;

- Possibilité de perte de confiance chez sa base électorale ainsi que chez ses interlocuteurs et difficulté à préserver ses relations.

La seconde fonction est celle relative à la documentation par la détermination des récurrences et des regroupements des thèmes (*ibid.*, p.124). Néanmoins, nous prenons en considération les obstacles qui caractérisent l'analyse thématique surtout ceux d'ordre technique; relatifs à la délimitation des thèmes et au traitement du corpus.

En ce qui concerne le travail technique de thématisation, il sera fonction de l'attribution de libellés, à travers des expressions brèves au corpus de telle sorte que chaque partie du matériau soit bien représentée par ces thèmes. Ces derniers doivent être des dénominations disposant d'une précision assez claire en réduisant au minimum le recours à des interprétations. À ce niveau, nous nous sommes réservés de générer des thèmes avec une infime dimension d'inférence (cf. Paillé et Mucchielli, 2008, p.177). Dans cette perspective, et en raison du volume de notre matériau, nous avons donc opté pour un support numérique, *logiciel word*, afin d'éviter l'encombrement qui pourrait être généré par un traitement sur le support papier nécessitant un espace physique pour la manipulation du corpus : traitement, découpage et classement. Quant à la thématisation, nous considérons qu'une démarche continue qui, à l'opposé de la démarche séquencée se passant en deux temps dans une logique hypothético-déductive, consiste à l'attribution ininterrompue de thèmes au fur et à mesure de la lecture du texte,

ce qui nous permettra un parachèvement progressif de l'opération de la thématisation (Paillé et Mucchielli, 2008, p.166). Cette démarche est également plus adéquate dans le cas du corpus dont nous disposons en nous offrant une exploration plus approfondie surtout dans le cas de thèmes dont l'espace temporel s'étend sur une longue période. Nous considérons aussi que c'est une démarche *sine qua non* surtout pour saisir les étapes du processus de *sensmaking* chez le PCC et le PLC. Or, l'attribution de thèmes s'arrête une fois qu'un niveau de saturation est atteint. Une liste des récurrences thématiques pour les deux partis sera jointe en annexe. Quoique le corpus entre nos mains soit assez riche, nous nous réservons tout de même l'avantage de recourir à des allers-retours, dans un processus itératif, entre l'analyse et la cueillette de certaines données qui peuvent nous servir dans l'affermissement de nos interprétations et de s'assurer de leur plausibilité (Mukamurera, J. et al., 2006).

4.3. RECUEIL DES DONNÉES DU CORPUS ET CHOIX DES PARTIS

Il va sans dire que le recueil des données du corpus constitue une étape cruciale dans tout travail d'analyse thématique. Dans cet esprit, nous nous sommes trouvés devant deux options : soit une ouverture sur les différentes productions discursives des partis politiques nous offrant l'avantage de données exhaustives et hétérogènes, ce qui serait une entreprise complexe et comportant des contraintes technique, logistique et temporelle. Soit par ailleurs d'opter pour un corpus qui est relativement accessible mais avec le risque de nous faire manquer d'exhaustivité voire de cohérence. C'est donc avec le souci de saisir les productions discursives que nous supposons contenir les éléments qui nous permettent le mieux de cerner notre objet de recherche que nous avons opté

essentiellement pour les communiqués de presse des deux partis : PLC et PCC. À la différence des programmes et plateformes politiques, les communiqués, compte tenu de leur matière, représentent souvent un outil d'intervention par excellence auquel font appel les différents acteurs politiques pour interagir avec les événements qui caractérisent la scène politique. Nous avons eu recours également, quand il s'est avéré nécessaire, à des compléments d'information en examinant les déclarations de responsables politiques parues dans des articles de la presse. L'usage des guillemets était l'indice permettant de distinguer les dires des responsables des commentaires des journalistes. Il est à noter que certaines situations paradoxales nécessitent l'usage de données extra-corpus lorsque celles-ci s'avèrent essentiel pour la compréhension de ces situations.

Afin d'avoir une vision représentative du discours des deux organisations étudiées, le corpus de communiqués à propos des questions de l'immigration que nous avons recueilli couvre la période de 2011 à 2014 (25 communiqués et une pétition pour le PLC et 16 communiqués et 27 articles de presse pour le PCC. Certains communiqués inclus dans le corpus réservé au PCC émanent du Ministère de l'emploi et du développement social et du Ministère du multiculturalisme). Cette période, rappelons-le, est caractérisée par l'élection le 2 mai 2011, d'une majorité de 167 députés Conservateurs sur 308 sièges que compte la Chambre des communes ce qui a permis ainsi à ce parti de former un gouvernement majoritaire après avoir été renversé par une motion d'outrage au parlement¹. Nous avons pu constater que pendant cette période, le

1-Il s'agit d'une motion déposée par le Parti libéral du Canada contre le gouvernement minoritaire des Conservateurs qui a été votée le 25 mars 2011 par 156 voix contre 145. En effet ladite motion qui stipule que «... le gouvernement est reconnu coupable d'outrage au Parlement, ce qui est sans précédent dans l'histoire parlementaire canadienne, et en conséquence, la Chambre ne fait plus confiance au gouvernement. » a eu l'appui des députés libéraux, bloquistes et néo-démocrates et leur a permis de renverser le gouvernement conservateur accusé du refus de fournir les coûts de plusieurs projets de loi, notamment en matière de justice

nombre de communiqués émanant du PLC sur la question d'immigration dépassent de loin ceux du PCC. Être au gouvernement, impose peut être à ce dernier d'être plus orienté vers l'action que la production de communiqués. Une partie considérable de ces communiqués publiés sur son site internet sont mis sous le libellé «Nouvelles» ayant pour but d'informer le public des décisions du parti. Le PLC, quant à lui, étant la troisième formation en nombre de sièges au Parlement et ses communiqués émis pendant cette période sont axés surtout sur la critique des décisions prises par le PCC.

Quant à notre choix de ces deux partis, il est basé principalement sur deux critères :

1-Ce sont deux formations qui ont marqué l'histoire du système politique bipartite canadien.

2-Ils ont eu également une grande influence sur les débats sur la scène migratoire au Canada : le PLC dont le gouvernement de Pierre Elliot Trudeau avait mis en place la politique du multiculturalisme dans les années 1970. Et le PCC qui est l'héritier politique du Reform Party, premier parti à avoir fait de l'immigration un enjeu de mobilisation électorale chez la population canadienne.

4.4. MÉTHODE D'ANALYSE

Le cadre général de l'analyse thématique est déterminé par un ensemble d'éléments qui façonnent la thématisation et dont l'identification des thèmes en dépend

fortement. Les questions suivantes doivent donc être posées au début d'une situation d'analyse: que cherche-t-on au juste ? Et avec quels types d'orientation et quels présupposés ? (Paillé et Mucchielli, 2003, p.128). Le premier élément concerne les paramètres de la recherche que nous suggérons de circonscrire en répondant à quelques questions avant même le début du travail de thématisation : à quel l'objet sommes-nous à la recherche ? À quel résultat on s'attend? Quelles informations nous livre le matériau ?» (ibid., p.129). Le fait d'avoir des réponses à ces questions permet de justifier le choix des thèmes. Le deuxième élément est relatif à notre posture qu'on ne peut dissocier de l'influence qu'elle exerce sur le choix des données du corpus aussi bien que sur leur transposition thématique. Paillé et Mucchielli (2003) soutiennent qu'«on ne peut pas ne pas avoir de référents interprétatifs». Il s'agit donc ici de ce qui est nommé en recherche qualitative de «sensibilité théorique et expérientielle» de tout chercheur qui influence son orientation pour le choix de telle ou telle thématique (P. 29). Cette sensibilité est inhérente à la formation et à l'expérience de tout analyste. Le troisième élément est en lien avec les modèles et les concepts implicites de référence. À cet égard, Paillé et Mucchielli (2003) affirment que tout chercheur dispose souvent d'une idée sur comment les concepts vont se présenter à lui, sur leur forme aussi bien que sur le contenu qu'ils doivent révéler (p.130).

Pour adapter ces orientations au cadre de notre travail, il s'agit donc d'essayer de répondre aux questions suivantes :

Quelles sont les situations paradoxales dans le discours du PLC et du PCC ?

Dans quels contextes se produisent-elles ?

Quelles sont leurs caractéristiques, ambiguïté et/ou incertitude ?

Impliquent-elles un processus de *sensemaking* ?

Pour essayer de répondre à ces questions, il nous paraît judicieux d'illustrer le processus d'analyse d'un exemple que nous développerons de plus amples dans la section réservée à l'analyse du discours du PCC. Il s'agit de deux unités de sens tirées des réactions de certains responsables conservateurs suite au débat sur le projet de la Charte des valeurs québécoise.

Unité des sens

[J'ai] entendu toutes sortes de choses, certaines qui causent plus de préoccupations que d'autres... [Et] je sais très bien que le gouvernement souverainiste cherche des chicanes avec Ottawa ... Nous assurerons que les droits de tous les Canadiens, les droits fondamentaux de tous les Canadiens soient protégés

Stephen Harper, Premier ministre du Canada
(PCC)

Selon moi, ce n'est jamais une bonne idée pour un élu d'une autre province d'entrer (d'intervenir) dans la politique d'une autre province. Je suis un ancien élu de l'Ontario et on n'était pas très heureux lorsque des élus d'une autre province intervenaient dans nos politiques. On n'était pas toujours heureux quand des élus du Québec intervenaient dans le domaine de la politique ontarienne

John Baird, ministre des Affaires étrangères du Canada (PCC)

Caractéristiques du contexte de la contrainte

La situation présente les éléments contraignants suivants :

- Un manque d'information par rapport au projet de la Charte des valeurs
- Il y a un piège tendu aux Conservateurs qui seront accusés d'ingérence dans les affaires internes du Québec.
- Émettre des réserves est de nature à diminuer la tension
- Se prononcer dans ce débat créera une situation conflictuelle face à l'intransigeance du Parti québécois.
- Le Parti québécois pourrait sortir gagnant d'une situation conflictuelle qui pourrait créer un ralliement sur son projet de charte.
- L'obligation d'agir en tant que premier ministre canadien dans le cadre de ses compétences.
- Agir en tant que premier ministre fédéral le met inévitablement en situation conflictuelle avec le mouvement souverainiste québécois.

Éléments de l'ambiguïté et/ou d'incertitude et processus de *sensemaking*

Nous pourrons résumer donc ce cycle de paradoxes de la manière suivante :

- ✓ Je n'ai pas d'informations ;
- ✓ Je dois éviter le conflit;
- ✓ Mais j'ai l'obligation d'agir;
- ✓ Si j'agis, je serai en conflit;
- ✓ Mon action favorisera peut être la position de l'adversaire;
- ✓ Mais je dois agir quand même, j'ai une part de responsabilité dans ce qui se passe.

Dans le cadre de cette démarche, nous allons donc procéder à l'identification des thèmes en les présentant sous forme de tableaux récapitulatifs. La pertinence des thèmes dépend, quant à elle, de la possibilité d'un haut niveau de généralité.

Il faut signaler qu'en plus des facteurs cités en haut (voir la recension des écrits) qui sont susceptibles d'influencer le discours des partis politiques, la perception sociale et le degré de l'acceptabilité de la majorité de l'opinion publique du discours politique à propos de l'immigration sont également des facteurs déterminants dans toute production discursive sur le sujet. La prise en considération des contraintes tiendra donc une place de préférence dans cette analyse. Notre démarche compréhensive est censée nous permettre, d'une part, l'exploration du contenu discursif dans le cadre de son contexte de production et, d'autre part, les possibles infiltrations des exigences émanant des autres acteurs dans le discours des partis canadiens relatif à l'immigration. Comme nous l'avons mentionné dans nos choix méthodologiques, la grille élaborée par McCasky (1982, dans Weick , 1995)) nous servira à cerner les situations d'ambiguïté et d'indiquer les caractéristiques du processus de sensemaking.

Les caractéristiques des situations d'ambiguïté

Caractéristique	Description et commentaires
Nature du problème est elle-même en question	« C'est quoi le problème» il manque de clarté et changeant. Le manager a des définitions vagues ou concurrentes du problème. Souvent chaque problème est relié à d'autres.
Information (la fiabilité) est problématique	Du fait que la définition du problème est en doute, la collection et la catégorisation de l'information devient dans ce cas problématique
Multiples et conflictualité des interprétations	Pour les données qui existent, les acteurs développent multiples interprétations qui peuvent être conflictuelles. Les faits et leur signification peuvent être compris de manières différentes.
Différentes orientations des valeurs, l'affrontement politique/émotionnel	En l'absence de critères objectifs, les joueurs comptent beaucoup plus sur les valeurs personnelles ou/et professionnelles pour donner un sens à la situation. L'affrontement entre différentes valeurs politiques et émotionnelles caractérise la situation.
Les objectifs manquent de clarté, ou multiples et conflictuels	Les managers ne jouissent pas d'une orientation d'objectifs clairement définis et cohérents. Les objectifs sont soit vagues ou ils sont bien définis mais contradictoires.
Manque de temps, de moyens financiers ou d'attention	Une situation difficile devient chaotique en raison d'une pénurie ou l'un de ces éléments.
Apparition de contradictions et de paradoxes	La situation consiste à un futur, relation ou demande apparemment incompatibles.
Les rôles sont vagues et les responsabilités non claires	Les acteurs ne disposent pas d'un ensemble clair d'activités dans lequel ils souhaitent performer. Lors de questions importantes, le lieu de prise de décision et les autres responsabilités sont vagues ou sujets à des différends.
Manque de mesures de succès	Les gens ne sont pas sûrs de ce que signifie le succès dans la résolution des situations et ils n'ont pas les moyens d'évaluer le degré de succès qu'ils puissent réaliser.
Une mauvaise compréhension de la relation cause-effet	Les acteurs ne comprennent pas qui cause quoi dans une situation. Même s'ils sont sûrs de l'effet qu'ils désirent, ils sont incertains de la façon de l'obtenir.
L'usage des métaphores et des symboles	Au lieu d'utiliser des définitions précises et des arguments logiques, les acteurs procèdent à des symboles et des métaphores pour exprimer leur point de vue.
Participation dans la fluidité de la prise de décision	Les entrées et les sorties de principaux et influents décideurs procède à des changements sur l'arène de décision.

Source : Weick (1995, p.93) (Traduction libre)

Analyses et Résultats

En se référant aux caractéristiques des situations d'ambiguïté et/ou d'incertitude suggérées par McCasky (1982), nous allons examiner les tentatives de *sensemaking* dans les communiqués des deux partis canadiens : le PLC et le PCC. Étant donné que l'ambiguïté ne rencontre pas les conditions nécessaires pour une décision rationnelle, le *sensemaking* tel que mentionné chez Weick (1995, p.89) constitue une porte de sortie de ces situations qui tiennent lieu d' : « une question qu'il faut gérer ou un dilemme qu'il faut recadrer, ou un paradoxe qu'il faut accepter, ou un conflit qu'il faut synthétiser, ou c'est une opportunité qu'il faut saisir.» Dans cette analyse nous allons opter pour une démarche de thématisation continue qui consiste en une identification ininterrompue de thèmes.

5.1.SITUATIONS PARADOXALES, AMBIGUÏTÉ ET/OU INCERTITUDE ET SENSEMAKING DANS LE DISCOURS DU PLC ET DU PCC RELATIF À L'IMMIGRATION

Dans un contexte d'émulation politique, nous pouvons suggérer que les acteurs politiques agissent généralement selon deux logiques distinctes : critiquer l'adversaire et mettre au jour ces contradictions puis ériger sa propre notoriété auprès de l'électorat. Il s'agit donc ici d'une présentation de l'interaction qui tiendra compte du thème abordé, de la position critiquée et de la tentative de *sensemaking*. Nous tenons à rappeler qu'il serait intéressant de présenter d'abord les tableaux d'analyse thématique puis de les faire suivre par une analyse approfondie de chaque situation, et pour terminer, nous allons

consacrer des sections à l’interprétation de ces résultats. Mais avant de présenter nos analyses, il nous semble judicieux de rappeler les considérations suivantes :

Les tableaux ci-dessous représentent exclusivement les thématiques répondant aux situations paradoxales dans le discours des deux partis. De telle sorte, les autres thématiques qui ne répondent pas à cette condition telles que «immigration et sécurité» dont nous avons constaté la présence chez le PCC, et celle du «multiculturalisme» chez le PLC ne seront pas incluses. Nous attirons l’attention du lecteur qu’une synthèse de ces tableaux ainsi que des comparaisons entre les stratégies discursives chez les deux partis étudiés (PLC et PCC) seront présentées séparément à la fin de ce chapitre et enrichies de plus d’explication dans le chapitre suivant, celui que nous réservons à la discussion.

Quoique nous ayons pu remarquer que les thématiques sont en général directement identifiables, nous avons quand même adopté un principe d’ouverture sur les autres formes que peuvent prendre ces thématiques. Dans cette perspective, rappelons- le qu’un thème «is pattern found in the information that at minimum describes and organize the possible observations and at maximum interprets aspects of the phenomenon» (Boyatzis, R., 1998, P.4) . Dans ce sens un thème «may be identified at the manifest level (directly observable in the information) or at the latent level (underlying the phenomenon). The themes may be initially generated inductively from the raw or generated deductively from theory and prior research» (ibid).

La confrontation entre les positions des protagonistes nous servira d’outil indispensable pour déceler le sens caché du discours utilisé par chacun des deux partis.

Les paradoxes pragmatiques, les caractéristiques d'ambiguïté et/ou d'incertitude ainsi que le processus de *sensemaking* ne s'offrent que dans cette confrontation.

Nous avons donc jugé parfois qu'il était nécessaire de recourir à des données extra-corpus pour démontrer les perspectives d'ambiguïté dans le discours. L'entrée en lice d'autres acteurs en désaccord avec les responsables politiques impose souvent un effort d'aménagement discursif.

Les idées exprimées par les responsables des deux partis ne donnent sens que comparées avec d'autres idées exprimées dans d'autres occasions voire dans d'autres contextes. Les tableaux suivants proposent donc une récapitulation de ces différentes expressions afin d'illustrer leur sens, abstraction faite de leur date de déclaration ou de la source dont elles sont tirées. Par conséquent, certains tableaux peuvent contenir des déclarations plus ou moins étalementées dans le temps.

5.2.TABLEAUX DE THÉMATIQUES DU PLC

Tableau 1			
Thématique 1 : les arriérés de demandes des travailleurs qualifiés			
	Situation paradoxale	Caractéristique de l'ambiguïté et/l'incertitude	Réaction/ Sensemaking
Les Conservateurs affirment avoir réduit l'arriéré de demandes	<p>L'arriéré global a augmenté. Ils ont tout simplement arrêté de compter les demandes.</p> <p>Les Conservateurs manipulent les données pour cacher la vérité</p> <p>Les conservateurs essaient de rouler les Canadiens</p> <p>Les Libéraux appuient les immigrants alors que Jason Kenney cache son triste bilan</p> <p>Il est tout à fait inacceptable que M. Kenney déforme les faits se rapportant au triste bilan des conservateurs dans le dossier de l'immigration</p>	<p>Information (la fiabilité) est problématique</p> <p>Apparition de contradictions et de paradoxes</p>	<p>Métacommunication</p> <p>Recherche d'indices et du sens caché</p>

cf. liste des communiqués suivants :

<http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/les-liberaux-appuient-les-immigrants-alors-jason-kenney-cache-son-triste-bilan/> <http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>

Tableau 2**Thématique 2 : imprécision des intentions du PCC sur la réunification familiale des immigrants***

Situation paradoxale	Caractéristiques de l'ambiguïté et/ou de l'incertitude	Réaction/Sensemaking
L'immigration affaire prioritaire pour le gouvernement conservateur	<p>Les Conservateurs véhiculent des valeurs familiales, cependant ils n'offrent pas de soutien aux familles en proposant des politiques qui les aident vraiment</p> <p>Les Conservateurs laissent tomber les familles canadiennes nouvellement arrivées</p> <p>En imposant un gel sur le parrainage, les conservateurs manquent à une promesse et ils séparent des familles. Ils ont tort d'agir ainsi</p> <p>Les Conservateurs manquent de sérieux dans leur rapport avec les affaires des immigrants</p> <p>Les Conservateurs sont de retour à leurs racines de Parti réformiste, un parti connu pour ses politiques hostiles aux immigrants</p>	<p>Nature du problème est en question</p> <p>Information (la fiabilité) est problématique</p> <p>Les objectifs manquent de clarté</p> <p>Recours à des sources d'information externes</p> <p>Recherche d'indices et du sens caché</p>

*cf. liste des communiqués suivants :

<http://www.liberal.ca/fr//?s=%20&submit=Search>

<http://www.liberal.ca/fr//?s=%20&submit=Search>

<http://www.liberal.ca/fr//?s=%20&submit=Search>

<http://www.liberal.ca/fr//?s=%20&submit=Search>

<http://www.liberal.ca/fr//?s=%20&submit=Search>

<http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/des-experts-en-immigration-condamnent-kenney-pour-avoir-induit-en-erreur-les-nouveaux-canadiens-dans-le-dossier-de-la-runification-des-familles-avancent-les-libraux/>

Tableau 3

Thématique 3 : conservateurs contre les droits universels des réfugiés*

Situation paradoxale	Caractéristiques de l'ambiguïté et/ou de l'incertitude	Réaction/Sensemaking
<p>Le projet de loi C-31 prétend lutter contre l'immigration clandestine</p> <p>Logique des Conservateurs : «nous» Canadiens vs «eux», réfugiés/étrangers...</p> <p>Les Conservateurs obéissent à leur propre idéologie</p>	<p>Nouvelle mouture de l'ancien projet de loi C-4</p> <p>Cible les demandeurs légitimes du statut de réfugié</p> <p>Exemption pour les passeurs clandestins : «les vrais criminels»</p> <p>Les Conservateurs s'opposent à l'image de la nation compatissante qu'incarne le Canada</p> <p>Le Canada est un refuge pour les victimes de violence et de persécution</p> <p>les Conservateurs ternissent la réputation du Canada à l'échelle mondiale</p> <p>Les Conservateurs négligent les arguments avancés par les professionnels de la santé</p> <p>Les Conservateurs ne consultent pas les provinces</p>	<p>Nature du problème est en question</p> <p>Conflictualité des interprétations</p> <p>Incertitude</p> <p>Différentes orientations des valeurs, affrontement politique/émotionnel</p> <p>Métacommunication</p> <p>Recherche d'indices et du sens caché</p> <p>Recours à des sources d'information externes</p> <p>Créer des mécanismes de débat</p> <p>Recherche d'alliances (professionnels de la santé et provinces)</p> <p>Prise de décision suite à la compréhension plus ou moins suffisante de la situation</p>

*cf. liste des communiqués suivants :

http://petition.liberal.ca/fr/mettez-fin-au-projet-de-loi-antirfugis-c31/?utm_source=billc31&utm_medium=widget
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>
<http://www.liberal.ca/fr/?s=%20&submit=Search>

Tableau 4

Thématique 4 : révision du Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires*

Situation paradoxale		Caractéristiques de l'ambiguïté et/ou de l'incertitude	Réaction/Sensemakin g
Les Conservat -eurs s'opposen t à la révision du PTÉT	<p>Les Conservateurs reconnaissent les faiblesses du PTÉT</p> <p>Le gouvernement conservateur donne le feu vert au remplacement des travailleurs canadiens</p> <p>Le gouvernement doit garantir une réelle transparence et responsabilisation du programme</p> <p>À cause de la mauvaise gestion des Conservateurs, le Programme des travailleurs étrangers temporaires n'a pas réussi à atteindre son objectif initial.</p> <p>Les Libéraux s'engagent à apprendre directement de la bouche des Canadiens dans quelle mesure l'utilisation inconsidérée de ce programme gouvernemental les a touchés.</p>	<p>Manque d'information</p> <p>Difficulté de compréhension de la relation cause-effet</p>	<p>Recours à une source d'information et de vérification externe</p> <p>Rencontre avec les acteurs concernés</p>

*cf. l'ensemble des communiqués et pétition sur la liste des références :

<http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/les-liberaux-demandent-au-verificateur-general-de-faire-enquete-sur-le-programme-des-travailleurs-etrangers-temporaires/>
<http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/les-liberaux-proposent-des-reformes-au-programme-des-travailleurs-etrangers-temporaires/>
<http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/les-liberaux-content-les-tmoignages-des-canadiennes-des-canadiens-propos-du-programme-des-travailleurs-etrangers-temporaires/>
<http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/les-liberaux-dposent-une-motion-pour-corriger-les-lacunes-du-programme-des-travailleurs-etrangers-temporaires/>
<http://www.liberal.ca/fr/salle-des-nouvelles/les-liberaux-continuent-dtre-icoute-de-louest-canadien-au-sujet-du-programme-des-travailleurs-etrangers-temporaires/>

5.3. SITUATIONS DE CONTRAINTE

Avant d'exposer nos constats, nous pensons qu'il est nécessaire de faire un rappel des unités de sens que nous avons analysées afin que le lecteur puisse faire le lien avec les faits que nous allons relater. Les constats serviront à jeter la lumière sur chacune des thématiques ci-dessus présentées. Plus amples développements auront lieu dans la section que nous réservons à l'interprétation.

5.3.1. Situation1

Dans un communiqué publié le 19 avril 2011, intitulé «Les libéraux appuient les immigrants alors que Jason Kenney cache son triste bilan» le leader libéral Michael Ignatieff a fait la déclaration suivante :

Malgré le fait que les Conservateurs affirment avoir réduit l'arriéré de demandes de travailleurs qualifiés, leurs propres chiffres démontrent qu'ils manipulent les données pour cacher la vérité. Les Conservateurs essaient de rouler les Canadiens, mais les Canadiens sont trop intelligents pour se faire duper...Les Conservateurs prétendent avoir réduit l'arriéré de demandes de travailleurs qualifiés à 335 000, mais ils ont tout simplement arrêté de compter les demandes reçues après 2008. Ils n'ont fait que jouer avec les chiffres, et les statistiques mises à jour du gouvernement ce mois-ci démontrent que l'arriéré de demandes de travailleurs qualifiés est réellement de 507 931, alors que l'arriéré global a augmenté de 173 000 à 1 003 012 sous les Conservateurs.

Dans la présente situation, il apparaît que la contrainte est née en raison des données contradictoires présentées par l'adversaire politique du PLC. Étant dans les rangs de l'opposition, ceci ne lui offre pas suffisamment de dispositions pour renverser

la donne. Devant ce dilemme, le PLC opte pour trois mesures pour sortir de cette situation de contrainte :

- Faire une critique de la politique et de la manière d'agir de son adversaire.
- Démontrer les contradictions et divulguer le sens caché de la situation.
- Faire appel à des alliances extérieures, en mettant l'accent sur d'éventuelles tentatives du PCC de vouloir enrôler la population canadienne.

5.3.2. SITUATION 2

Dans un communiqué publié le 10 novembre 2011, le PLC interpelle le gouvernement conservateur au sujet la situation que vivent les familles néo-canadiennes en l'existence d'obstacles rendant difficile le parrainage :

Les Conservateurs doivent se montrer clairs quant à leurs intentions, a indiqué M. Lamoureux¹. Ils réduisent les taux d'immigration de 11 %, ils effectuent des coupures touchant les demandes de parrainage et ils forcent les gens à mettre leur vie en attente. Ces mesures extrêmes laissent présager qu'ils ne sont pas sérieux du tout

Ce premier paragraphe vient en réaction au postulat affirmant que le PCC fait de la situation que vivent les immigrants l'une de ses priorités. Le dernier paragraphe du communiqué, quant à lui, précise que :

Les Libéraux continueront de s'entretenir avec les groupes intéressés, de même qu'avec les Canadiens touchés par cette situation au sujet des mesures cruelles imposées par les

¹-porte-parole du PLC en matière d'immigration

Conservateurs et ils s'opposeront à toute autre action de ce gouvernement qui ferait encore davantage de tort aux nouveaux Canadiens.

Le PLC suit à peu près la même stratégie dans des situations de contrainte. Les rapports de force semblent plus en faveur de son adversaire conservateur. L'issue de sortie demeure toujours des critiques à l'endroit des politiques du gouvernement et recherche d'alliance en adressant des messages indirects aux catégories concernée par ces politiques que le PLC est à leur côté.

5.3.3. SITUATION 3

Nous tenons à signaler qu'il s'agit ici d'une série d'unités de sens qui nous permettront de suivre, de près, l'évolution du processus de *sensemaking* en mettant en présence l'ensemble des actions manifestées par

le PLC en exprimant son opposition au projet de loi C-31 intitulé «*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*» et les coupures dans les soins de santé destinés aux réfugiés. Ces politiques ont été mises en place par le gouvernement conservateur d'une manière consécutive au début de l'année 2012.

Nous allons ainsi commencer, sous toutes réserves concernant sa date de mise en ligne, par des extraits de la pétition lancée par le Parti libéral qui précise que ledit projet:

Comprend les dispositions de l'ancien projet de loi C-4, un projet de loi draconien qui nous fait reculer et qui prétend lutter contre l'immigration clandestine, mais qui cible plutôt les demandeurs légitimes du statut de réfugié et non les véritables criminels : les passeurs clandestins eux-mêmes. [Et d'ajouter] : Notre système d'accueil des réfugiés a été édifié sur l'équité et les motifs humanitaires, mais les nouveaux changements élimineront toute reddition de compte et tout recours aux demandeurs en faisant du ministre de citoyenneté et d'immigration l'unique décideur sur la question des pays considérés comme "pays d'origine sûr"

La seconde unité de sens est constituée, quant à elle, par une série de communiqués et de déclarations prononcés par des porte-paroles du PLC à plusieurs occasions suite à la décision du gouvernement conservateur d'effectuer des coupures dans les soins de santé destinés aux réfugiés. En effet, un premier communiqué publié le 18 juin 2012 soutient qu' :

En tant que signataire de la Convention des Nations Unies relatives au statut des réfugiés et du protocole de New York de 1967, le Canada a la responsabilité d'assurer un traitement équitable à tous ceux qui cherchent asile dans notre pays; ce qui signifie leur garantir un accès aux services sociaux, y compris aux soins de santé.

Et avertit les Conservateurs, qu'à travers leur décision ils :

En font une question de "nous" contre "eux", plutôt que d'envoyer un message fort que le Canada est une nation compatissante. Notre pays est depuis longtemps un refuge pour ceux qui veulent se protéger contre la violence et la persécution, et malgré cela, ce gouvernement continue de ternir notre réputation de pays d'accueil à l'échelle mondiale

Deux éléments principaux peuvent être extraits de cette unité de sens. Selon les responsables du PLC :

1-les Conservateurs appliquent la logique du «nous» (Canadiens) contre «eux» (réfugiés, étrangers...).

2-les Conservateurs ne respectent pas les traditions canadiennes en matière de protection des réfugiés et portent atteinte à l'image du Canada au niveau international.

Or, la compréhension de cette démarche adoptée par le PLC en évoquant cet ensemble de contraintes, passe particulièrement par un *sensemaking* ouvert dans le temps. Les traits de cet entendement seront illustrés par un deuxième communiqué qui paraîtra le 27 juin 2012 qui enchaîne que :

Stephen Harper doit tenir compte des arguments avancés par les médecins et les professionnels de la santé canadiens et annuler immédiatement son projet¹. Modifier unilatéralement le Programme fédéral de santé intérimaire, sans consulter ceux qui travaillent en première ligne, est une aberration en matière d'élaboration de politique

Comme nous l'avons signalé plus haut, le recours à un appui «expert» externe pour soutenir les critiques libérales à l'égard des multiples conséquences de la cessation des soins de santé offerts aux réfugiés, constitue sans doute une issue privilégiée sur deux niveaux :

1-En premier lieu, consolider la position libérale face à la majorité dans la chambre des communes dont dispose le parti au pouvoir.

1-Le même communiqué qualifie la décision des Conservateurs de limiter l'accès des réfugiés aux soins de santé de «coupes sombres» de nature à ternir l'image du Canada

2-En deuxième lieu, rendre plausible la perception libérale face au gouvernement conservateur et s'offrir une compréhension plus rationnelle de la situation en faisant reposer son opinion sur une expertise externe pour pouvoir affronter d'éventuelles contradictions.

Cette stratégie qui consiste à bâtir un maximum d'alliances pour contrecarrer les politiques du parti au gouvernement doté d'un pouvoir majoritaire au sein de l'appareil législatif s'est affirmée par une déclaration de la porte-parole libérale en matière de santé Hedy Fry, en date du 28 juin 2012, à propos des conséquences de la décision du gouvernement sur les finances des provinces en rapport avec les coupures touchant les soins de santé :

Le gouvernement de Stephen Harper prend des décisions basées sur rien d'autre qu'une idéologie étroite et rétrograde sans consulter les provinces qui se retrouvent encore à devoir en payer les frais

La recherche d'un rapprochement avec d'autres acteurs, au même lieu qu'elle crée une polarisation étayant la perception du Parti libéral, permet à ce dernier de procéder à un agencement des éléments de la situation d'incertitude et la découverte des autres dimensions qui peuvent favoriser un *sensemaking*. L'aboutissement de ce cheminement prendra une forme plus avancée quelques mois plus tard, lors de la présentation par Kevin Lamoureux, porte-parole du PLC en matière d'immigration, d'une motion déposée devant le Comité de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes visant l'examen des conséquences des coupures dans les soins de santé sur la situation des réfugiés. Disposant d'un plus haut niveau de visibilité après avoir obtenu les réactions

émanant des médecins, des provinces et des représentants des réfugiés comme le clarifie le communiqué du 26 septembre 2012, le député du PLC enjoint qu' :

Il est indispensable que les parlementaires écoutent ce qu'ont à dire les professionnels de la santé qui travaillent en première ligne, les groupes qui représentent les réfugiés et les gouvernements provinciaux pour savoir vraiment quelles répercussions ces coupures ont sur les réfugiés. J'espère sincèrement pouvoir compter sur tous les partis pour appuyer ma motion

Estimant qu'il dispose de l'information nécessaire pour dresser une forme raffinée de *sensemaking*, le porte-parole du PLC est passé en mode action en adressant une injonction aux autres partis PCC et NPD, pour le rejoindre sur cette voie de construction de sens.

Nous pouvons enfin conclure qu'il s'agit, dans le cas de cette thématique, d'un continuum de *sensemaking* caractérisé par une ouverture temporelle permettant à l'acteur politique, le PLC, d'entretenir des ajustements tout en étant à l'écoute des autres expressions pouvant lui offrir de nouvelles facultés de compréhension ou le conforter dans ses assertions. Ainsi, chacun de ces communiqués et déclarations en même temps qu'il participe à la construction d'un sens face à une situation d'incertitude, apporte un appui indéniable (professionnels de la santé, provinces et représentants des réfugiés) à la position initiale du PLC.

5.3.4. SITUATION 4

En date du 23 avril 2014, le PLC a publié une lettre adressée au Vérificateur général du Canada par le porte-parole libéral responsable de la citoyenneté et de l'immigration, du

multiculturalisme, et des aînés, John McCallum, à travers laquelle il demande un examen du Programme des travailleurs étrangers temporaires (PTÉT). Ladite lettre précise que :

Les médias ont de plus en plus relaté le fait que des compagnies avaient obtenu l'autorisation du gouvernement du Canada de faire venir des TET [Travailleurs Étrangers Temporaires] dans notre pays en dépit de fortes indications ultérieures selon lesquelles des Canadiens et Canadiennes étaient disposés à accepter ces emplois. On a même appris que des travailleurs canadiens avaient été contraints de former des TET dans le seul but que ces derniers les remplacent une fois leur formation terminée

Comme nous pouvons le constater, le PLC s'appuie essentiellement sur des sources d'information médiatiques pour énumérer ses critiques au PTÉT au même lieu qu'à l'endroit du parti au pouvoir. L'essentiel de ces critiques est formulé sous forme des affirmations suivantes :

1-l'embauche des travailleurs étrangers est cautionnée par le gouvernement conservateur ;

2-l'embauche des travailleurs étrangers se fait au détriment des Canadiens chercheurs d'emploi ;

3-des travailleurs canadiens se trouvent contraints de former des travailleurs étrangers qui les remplacent par la suite.

Le PLC va continuer sur cet élan de sa critique contre le PTÉT en présentant une proposition publiée en date du 5 mai 2012 par laquelle il presse le PCC à rompre avec ses tergiversations et de mettre en œuvre une révision dudit programme :

L'année dernière, nous avions proposé un examen du programme [PTÉT], mais chaque député conservateur avait rejeté notre motion sous le prétexte qu'un tel examen n'était pas nécessaire. Ce n'est que maintenant, après toute cette mauvaise presse, que les Conservateurs reconnaissent les failles du programme

Il y a donc insistance de la part du PCC d'accentuer les positions paradoxales du PCC :

1-le Parti conservateur s'est opposé l'année passée à la proposition du PLC à réviser le PTET

2-actuellement les Conservateurs reconnaissent les faiblesses du programme.

La suite de ces démarches visant la révision du PTÉT a eu lieu le 12 mai 2014 par un communiqué émanant du porte-parole libéral en matière de citoyenneté, d'immigration et de multiculturalisme, John McCallum, qui a annoncé la tenue de rencontres avec les Canadiens dans différentes provinces en commençant par le Québec et l'Ontario le 21 mai. Il est indiqué dans ce communiqué que tenant compte des allégations sur l'existence de cas d'abus dans le PTÉT, les Libéraux :

Tendent la main aux Canadiens dans le cadre d'une tournée exploratoire afin d'entendre leurs témoignages, a déclaré M. McCallum. Le programme, qui était destiné à combler les pénuries de main-d'œuvre dans plusieurs secteurs d'activité, a plutôt fait perdre aux Canadiens des occasions d'emploi

Dans tous les cas de figure, le recours à des contacts directs avec la population offre une portée significative sur deux niveaux qu'il importe de rappeler :

1-une co-construction de sens face à une situation d'incertitude donnant accès à un faible niveau d'information permettant de se faire une opinion et d'en conclure les initiatives à envisager pour un parti d'opposition ;

2-faire contrepoids, au travers une mobilisation populaire, à l'«hégémonisme» institutionnel dont est accusé le PCC au pouvoir.

Après avoir procédé à une série de rencontres avec des intervenants et de représentants de groupes communautaires dans quelques villes canadiennes, le porte-parole libéral en matière de citoyenneté, d'immigration et de multiculturalisme, John McCallum, a fait une autre déclaration en date du 28 mai 2014 par laquelle il fait part de:

Nouveaux éléments de preuve laissent entendre que le gouvernement fédéral a approuvé des milliers de travailleurs étrangers temporaires à un salaire bien en deçà inférieur à celui autorisé par le programme, faisant ainsi baisser les salaires des travailleurs canadiens et montrant, une fois de plus, la mauvaise gestion des Conservateurs...[Et d'ajouter] J'encourage tous mes collègues de la Chambre — y compris ceux du côté du gouvernement — à défendre les travailleurs canadiens et d'appuyer cette motion

Ayant conscience, des limites de sa première tournée, le porte-parole libéral McCallum a annoncé dans un communiqué, deux jours après le dépôt de sa motion soit le 30 mai 2014, sa volonté d'organiser des tables rondes dans d'autres provinces pour élargir ses consultations. La priorité, affirme-t-il, sera accordée à une :

Compilation d'information de terrain sur les conséquences qu'a ce programme sur les familles et les collectivités. Cela se produit à la suite de haltes de la tournée en Ontario et au Québec

Créer des débats autour des politiques mises en œuvre par le gouvernement conservateur, semble être une tactique de prédilection suivie par les responsables libéraux. La tenue de tables rondes dans plusieurs villes des différentes provinces canadiennes et la rencontre directe avec les différentes catégories concernées par le PTÉT constituent sans doute une source indéniable d'information et une phase décisive dans le processus de construction de sens.

5.4. INTERPRÉTATION

Quoi qu'il en soit, il semble que le PLC demeure fidèle à une stratégie de *sensemaking* dans des situations d'incertitude ou d'ambiguïté qui se distingue par les trois étapes distinctes suivantes :

1-produire une réaction instantanée sur un sujet en exprimant ses réserves.

2-créer un débat et des discussions avec les acteurs externes : organismes communautaires, corps professionnels, acteurs politiques, population, etc., en visant en même temps d'éventuelles alliances avec ces acteurs pour contrer le pouvoir des Conservateurs.

3-passé à l'action après avoir eu le maximum d'éléments favorisant plus de visibilité et encouragé par la présence d'appui de certains acteurs externes. En faisant un retour sur les thématiques analysées, nous pouvons suggérer des constats que nous offrent les quatre thématiques :

5.4.1. THÉMATIQUE 1 : LES ARRIÉRÉS DE DEMANDES DES TRAVAILLEURS QUALIFIÉS

On constate que les critiques du Chef libéral M. Ignatieff portent essentiellement sur trois niveaux à l'endroit du ministre conservateur Jason Kenney qui est accusé de:

- Contradiction sur la réalité des arriérés des demandes d'immigration émanant de travailleurs qualifiés ;
- Manipulation des données sur ce dossier ;
- Intention de cacher la vérité et de tenter de duper les Canadiens.

La mise sur pied, par le Chef libéral, d'un *sensemaking* face à une situation paradoxale, se fait en trois étapes distinctes :

- révéler des données contredisant celles avancées par le responsable conservateur sur les arriérés des demandes des travailleurs qualifiés ;
- Procéder à la découverte et la communication du sens caché de la situation ;
- Tenir les Canadiens pour témoins des contradictions des Conservateurs.

Mais au-delà de la prétention à la validité mise de l'avant par les deux partis en ce qui concerne l'état des demandes des travailleurs qualifiés, on peut affirmer que la possession de l'information nécessaire au décodage des situations d'ambiguïté constitue un enjeu majeur pour les deux protagonistes et un outil stratégique pour dénoncer les contradictions de l'adversaire.

5.4.2. THÉMATIQUE 2 : IMPRÉCISION DES INTENTIONS DU PCC SUR LA RÉUNIFICATION FAMILIALE DES IMMIGRANTS

Comme l'indique l'appel adressé aux Conservateurs de montrer leurs intentions au sujet de leur politique sur l'immigration, cette situation confuse est supposée ne pas

offrir suffisamment d'informations sur les orientations de l'adversaire politique pour bâtir sa propre stratégie. Communiquer stratégiquement sur ses propres intentions, autant que ça donne des marges de manœuvres plus larges et consacre la possession du pouvoir (nous allons aborder cette stratégie chez le PCC), condamne l'opposant politique, en l'occurrence le PLC, à agir dans les trois sens suivants :

- 1-se trouver paralysé par une situation d'incertitude en l'absence d'indices permettant d'inventer son propre *sensmaking* de la situation.
- 2-s'essayer dans une multitude d'interprétations pour déchiffrer tout ce qui peut paraître comme information importante.
- 3-et/ou adopter une attitude de vigilance et recourir à d'autres structures pouvant offrir une possible construction de sens.

Nous pouvons enfin considérer que dans leur tentative de *sensemaking*, les responsables libéraux semblent favoriser un recours à des structures externes (les autres acteurs politiques, spécialistes dans certains domaines et les Canadiens touchés par les mesures des Conservateurs, par exemple). L'avantage de cette ouverture aux autres opinions pour affronter une condition d'incertitude est qu'en même temps qu'elle constitue une issue de sortie de cette situation, elle réduit au minimum le coût politique d'éventuelles conséquences de décisions basées sur de telles co-constructions de sens.

5.4.3. THÉMATIQUE 3 : LES CONSERVATEURS CONTRE LES DROITS UNIVERSELDS DES RÉFUGIÉS

En effet, les critiques du Parti libéral s'étalent sur trois niveaux :

- 1-Selon le PLC, le projet de loi est une nouvelle mouture de l'ancien projet de loi C-4.

Il s'agit donc ici de mettre l'accent sur le manque de crédibilité de la part du PCC quant au contenu de son projet de loi.

2-Les fausses prétentions du Parti conservateur de lutter contre l'immigration clandestine et la remise en cause de la prétention à la validité que présente le PCC.

3-Le PLC soutient que ce projet de loi vise les demandeurs légitimes du statut de réfugié. Ainsi l'insistance sur l'écart séparant les prétentions du PCC et les vraies intentions du projet de loi met l'accent sur ses conséquences dont seront victimes les demandeurs du statut de réfugié au moment où les passeurs clandestins, quant à eux, se trouveront épargnés par les mesures de répression mises en place par ledit projet.

D'après le porte parole du PLC, Kevin Lamoureux, le gouvernement conservateur mettra le Canada en opposition avec ses engagements internationaux en matière de la protection des droits humains.

Cette pétition vient donc chercher des alliances populaires pour opposer le projet conservateur. Dans une manœuvre de construction de sens, la pétition peut servir :

- 1- à fournir une issue de sortie de l'isolement institutionnel et de fortifier sa position vis-à-vis d'un adversaire politique qui dispose d'une majorité à la chambre des communes.
- 2- à doter la position du PLC d'un *sensemaking* politique en lui offrant une forme de «légitimité» populaire face à l'intransigeance des conservateurs. La signature de la pétition peut se traduire dans ce cas par un appui indirect aux politiques du

PLC lors d'éventuelles luttes électorales sur fond de la défense de ce que ce parti appelle un système d'immigration «juste» et «raisonnable».

5.4.4. THÉMATIQUE 4 : RÉVISION DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES

Se prononcer sur un sujet dont il ne dispose pas de données probantes est de nature de générer des incohérences dans le discours des partis politiques. Alors qu'il était encore à l'étape de la collecte de renseignements sur le PTÉT, le ton adopté par le PLC dans ses premiers communiqués, laisse présager une affirmation qui va au-delà du stade de simples hypothèses sur d'éventuelles pertes d'emploi pour les travailleurs canadiens en raison de ce programme. À moins qu'il s'agisse là d'une tactique visant la préparation psychologique des adversaires politiques et de la population de concéder à une telle conclusion après la tournée que comptent faire les députés du PLC.

En effet, les premières positions exprimées par le PLC au sujet du PTÉT, sont étayées par des informations relatées par les médias sur des allégations de remplacement de travailleurs canadiens par des travailleurs étrangers temporaires, d'où l'appel du Parti à une révision expéditive du PTÉT. Cette situation nous permet de se demander sur la crédibilité d'une opinion politique dont le fondement est uniquement des sources médiatiques. Ne pouvant mettre cette situation sous le libellé d'un état d'incertitude, il est pourtant évident que nous sommes en présence d'une carence en termes de données permettant d'étayer la position que puisse prendre le PLC. Quand ce dernier prétend qu'il existe une catégorie de travailleurs «canadiens» qu'on contraint à former des travailleurs temporaires étrangers qui finissent par les substituer, il ne fournit par contre

aucun éclaircissement sur l'identité de ces travailleurs canadiens ni sur ceux qui les obligent à former des travailleurs étrangers

En s'appuyant sur les conclusions de sa tournée d'une durée d'une semaine, censée inclure plusieurs provinces, qui n'a eu lieu en fin de compte que dans trois villes d'une seule province qu'est l'Ontario soit : Brampton, Hamilton et Ottawa, le porte-parole libéral responsable de la citoyenneté et de l'immigration, du multiculturalisme et des aînés, John McCallum a exigé du parti au pouvoir (le PCC) plus de rigueur en ce qui concerne le PTÉT. Or, en faisant mention d'éléments nouveaux qu'il assure avoir obtenu lors de ses rencontres, ledit responsable ne fournit pas de détails sur ces informations, un geste qui aurait rendu plus plausibles les positions du PLC ainsi que tout le processus qu'avait pris le sensemaking au sujet de possibles transgressions que connaîtrait le PTÉT. Néanmoins, nous pouvons avancer à ce stade quelques remarques qui nécessitent d'être soulevées en rapport cette fois :

1- d'une part, avec les limites de la première tournée et dans quelle mesure remplit-t-elle les conditions d'une exploration approfondie et objective que le PLC n'a cessé de réitérer à propos du PTÉT. Les rencontres n'ont duré, rappelons-le, qu'une semaine et exclusivement dans trois circonscriptions d'une seule province ce qui laisse présumer, dans ce cas de figure, l'existence de certaines contraintes :

a-une contrainte de nature temporelle qui presse souvent l'acteur politique à agir dans des délais assez courts ;

b-une contrainte de moyens qui, quoiqu'elle ne soit pas évoquée dans le corpus dont nous disposons, mais une tournée dans toutes les provinces concernées par le PTÉT, nécessite certainement un effort financier et logistique ;

c-notant également qu'ayant consciences des limites de sa première et unique tournée en Ontario, John McCallum, le porte-parole du PLC, a essayé de regagner plus de provinces pour avoir leur appui dans la lutte pour la révision du PTÉT.

2-d'autre part, avec la difficulté d'établir un lien direct de cause à effet entre les bas salaires que reçoivent les travailleurs étrangers temporaires et la chute des salaires des travailleurs canadiens. Il s'agit plutôt là du déni d'une injustice salariale qui touche de plein fouet les travailleurs temporaires. Or, ces derniers ne constituent en aucun cas l'objet de compassion ni de préoccupation de la mention présentée par le PLC, qui semble même leur faire assumer, iniquelement, une part de responsabilité dans la baisse des salaires des travailleurs canadiens.

Qu'en est-il alors de la stratégie discursive du PCC au sujet de l'immigration ?

5.5 .TABLEAUX DE THÉMATIQUES DU PCC

Tableau 5

Thématique 1: les demandes d'asile*

Situation paradoxale	Caractéristique de l'ambiguïté et/l'incertitude	Réaction/ Sensemaki ng
On a vu des vagues de fausses demandes d'asile provenant de certaines démocraties	Normalement les européens ne font pas de telles demandes	
Ces fausses demandes coûtent aux contribuables canadiens jusqu'à 170 millions de dollars par année	Toutes les demandes de l'UE sont retirées, abandonnées ou rejetées	Contradictions et paradoxes
Ottawa a une liste de 27 « pays sécuritaires », en prévision du resserrement des règles entourant les demandes de statut de réfugié.	Violation de la convention relative au statut de réfugié de 1951	Contrainte de temps
Voilà pourquoi le gouvernement Harper a présenté la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada	Selon le HCR, le Canada ne figure pas dans liste des dix premiers pays d'accueil des réfugiés	Contrainte financière
Espérons-le, éliminer l'abus du système d'immigration du Canada		
Cela stoppera ceux qui abusent du système, tout en protégeant ceux qui sont vraiment dans le besoin.		
Le Canada accepte actuellement le dixième de tous les réfugiés onusiens dans le monde		
Ottawa envisage par ailleurs d'augmenter de 20 % l'accueil de réfugiés étrangers, selon les termes des conventions onusiennes.		

*cf. liste des communiqués et articles de presse suivants :

- <http://www.conservateur.ca/?p=343&lang=fr>
- <http://www.conservateur.ca/?p=343&lang=fr>
- <http://www.conservateur.ca/?p=312&lang=fr>
- <http://www.conservateur.ca/?p=2234&lang=fr>
- <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/National/2012/12/14/001-immigration-restriction-regles.shtml>
- <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/politique/2012/02/16/002-reforme-immigration-kenney.shtml#commenter>
- <http://www.unhcr.fr/501145f39.pdf>
- <http://www.unhcr.fr/cgi-bin/texis/vtx/search?page=search&docid=4acf4324e&query=statistiques>
- <http://www.unhcr.fr/532b1915c.html>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2013/2013-01-15.asp>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2013/2013-01-14.asp>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2013/2013-01-06.asp>

Tableau 6

Thématique 2: la charte des valeurs québécoise*

Situation paradoxale	Caractéristique de l'ambiguïté et/l'incertitude	Réaction/ Sensemaking
Affirmation	Contre affirmation	
J'ai entendu toutes sortes de choses, certaines qui causent plus de préoccupations que d'autres.	Selon moi, ce n'est jamais une bonne idée pour un élu d'une autre province d'entrer (d'intervenir) dans la politique d'une autre province	Manque d'information (situation d'incertitude)
Je sais très bien que le gouvernement souverainiste cherche des chicanes avec Ottawa.	Je suis un ancien élu de l'Ontario et on n'était pas très heureux lorsque des élus d'une autre province intervenaient dans nos politiques	Contradictions et hésitation sur la nature de l'intervention
Nous assurerons que les droits de tous les Canadiens, les droits fondamentaux de tous les Canadiens soient protégés.	On n'était pas toujours heureux quand des élus du Québec intervenaient dans le domaine de la politique ontarienne	Indécidabilité
Évidemment, [il y a] désir du gouvernement péquiste d'avoir des confrontations dans la société, avec Ottawa, avec d'autres provinces		
La réalité est que trois des quatre partis de l'Assemblée nationale s'opposent à cette charte.		
Moi j'ai beaucoup de confiance sur le gros bon sens des Québécois dans ce débat.		
Et avec un gouvernement minoritaire, c'est impossible de faire adopter une telle charte dans une telle situation.		

*cf. liste des articles de presse suivants :

<http://fr-ca.actualites.yahoo.com/charter-des-valeurs-harper-invite-%C3%A9-dans-le-d%C3%A9bat-170923483.html>

<http://www.ledroit.com/politique/canada/386247/charter-des-valeurs-stephen-harper-veut-s-assurer-du-respect-des-droits-de-tous>

<http://www.lapresse.ca/actualites/politique/politique-canadienne/201309/16/01-4689965-harper-predit-lechec-de-la-charter-des-valeurs.php>

Tableau 7

Thématique 3 : chômage des compétences immigrantes qualifiées*

Situation paradoxale	Caractéristique de l'ambiguïté et/l'incertitude	Réaction/ Sensemaking	
<p>We, the federal government, have been part of the problem because for too long we have admitted too many foreign trained engineers who were not actually at or close to the Canadian standard.</p> <p>We have been bringing in newcomers, too many of them, to face unemployment or underemployment in an economy with skill labour shortages.</p> <p>Further support foreign credential recognition, and work with provinces to identify the next set of target occupations for inclusion in the Pan-Canadians framework for the assessment and recognition of foreign qualifications</p>	<p>We weren't doing them any favours because they had to go back to square one in terms of their education.</p> <p>Our immigration system, thanks to political neglect, thanks to politicians who are unwilling to take risks to fix the problems of the system, became dysfunctional.</p> <p>This makes absolutely no sense.</p> <p>That was just frankly dumb.</p> <p>Bien que nous ayons apporté de nombreux changements afin de mieux aligner l'immigration sur les besoins de notre économie, il reste beaucoup à faire</p> <p>La catégorie des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) constitue un outil de plus à l'intention des employeurs canadiens, lequel les aidera à trouver les travailleurs dont ils ont besoin pour bâtir l'économie future du Canada.</p>	<p>Problématique mal définie</p> <p>Difficulté de donner une interprétation à ces données contradictoires</p>	<p>Autocritique</p> <p>Recherche d'indices et du sens caché</p>

*cf. liste des communiqués et articles de presse suivants :

- http://www.conservative.ca/?page_id=1414
- <http://argent.canoe.ca/lca/affaires/canada/archives/2012/10/canada-maintiendra-une-immigration-record-2013.html>
- <http://www.conservateur.ca/?p=347&lang=fr>
- <http://www.calgarysun.com/2013/04/20/canada-immigration-minister-jason-kenney-calls-for-tighter-rules-higher-standards-for-foreign-workers>
- <http://www.conservateur.ca/?p=347&lang=fr>
- <http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/communiques/2013/2013-01-02.asp>

Tableau 8

Thématique 4 : gestion du Programme des travailleurs temporaires étrangers*

Situation paradoxale	Caractéristique de l'ambiguité et/l'incertitude	Réaction/ Sensemaking
<p>I have reasonable grounds to believe that this employer provided Employment and Social Development Canada with false, misleading or inaccurate information</p> <p>Conçu comme une mesure de dernier recours pour les compagnies canadiennes incapables de combler leur besoin en mains-d'œuvre, le programme de travailleurs étrangers temporaires est devenu une norme pour certains employeurs.</p> <p>Notre gouvernement a toujours été très clair sur le fait que les emplois doivent d'abord être offerts aux Canadiens.</p> <p>Les Canadiens d'abord</p>	<p>«Le ministre a demandé aux fonctionnaires de son ministère de faire la lumière sur ces allégations»</p> <p>C'est loufoque. Si je suis propriétaire d'un club de golf, je peux recourir au PTET pour recruter un cuisinier français. Si je suis propriétaire d'un restaurant, je ne peux pas. Allez comprendre! (Conseillère en immigration)</p> <p>En période d'incertitude économique, l'économie canadienne et la réussite de nombreuses entreprises canadiennes dépendent, en partie, de la contribution des travailleurs étrangers.</p> <p>Nous voulons que le Programme concernant les travailleurs étrangers temporaires continue de profiter aux employés tout en aidant les employeurs à combler leurs besoins en main-d'œuvre à court terme, lorsqu' aucun Canadien n'est disponible.</p>	<p>Manque d'information</p> <p>Action précipitée</p> <p>Différentes orientations des valeurs, l'affrontement politique/émotionnel</p>

*cf. l'ensemble des communiqués et articles de presse sur la liste des références :

- http://www.conservateur.ca/?page_id=1414
- <http://www.conservateur.ca/?p=1947&lang=fr>
- http://www.conservateur.ca/?page_id=1414
- <http://www.lapresse.ca/le-soleil/affaires/actualite-economique/201405/15/01-4767147-travailleurs-etrangers-le-patronat-et-les-syndicats-sur-la-meme-longueur-donde.php>
- <http://nouvelles.gc.ca/web/article-fr.do?crtr.sj1D=&crtr.mnthndVl=12&mthd=advSrch&crtr.dpt1D=6664&nid=427779&crtr.lc1D=&crtr.tp1D=970&crtr.vrStrtVl=2008&crtr.kw=&crtr.dvStrtVl=26&crtr.aud1D=&crtr.mnthStrtVl=2&crtr.page=3&crtr.vrndVl=2014&crtr.dyndVl=31>
- <http://www.theglobeandmail.com/news/british-columbia/victoria-fast-food-outlet-under-investigation-for-possible-labour-violations/article17850328/>
- <https://fr-ca.finance.yahoo.com/actualites/travailleurs-%C3%A9trangers-temporaire-les-r%C3%A8gles-du-programme-seront-044921542.html>
- <https://fr-ca.finance.yahoo.com/actualites/restaurants-canada-exige-la-lev%C3%A9e-du-moratoire-sur-190125508.html>
- <https://fr-ca.finance.yahoo.com/actualites/faute-travailleurs-%C3%A9trangers-une-entreprise-jasper-paye-pour-142126433.html>
- <https://fr-ca.finance.yahoo.com/actualites/travailleurs-%C3%A9trangers-un-suivi-plus-serr%C3%A9-serait-b%C3%A9n%C3%A9fique-000423860.html>
- <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2013/12/31/001-travailleurs-etrangers-regles.shtml>

5.6. SITUATIONS DE CONTRAINTE

Avant de présenter nos constats, nous pensons qu'il est judicieux de faire un rappel des unités de sens que nous avons analysées afin que le lecteur puisse faire le lien avec les faits que nous allons relater. Les constats essaieront de jeter un éclairage sur chacune des thématiques ci-dessus présentées. Pour ce faire, on fait, quand cela est jugé nécessaire, un recours à des données extra-corpus. Nous développerons plus amplement ces choix dans la section réservée à l'interprétation de nos résultats.

5.6.1 SITUATION 1

Lors d'une conférence de presse en date du 14 décembre 2012, le ministre conservateur Jason Kenney a défendu la position de son gouvernement concernant la question des «faux» réfugiés. Cette déclaration vient juste après que le ministre a introduit des changements sur la loi C-31 en déterminant la liste d'un certain nombre de pays : les États-Unis, la Croatie et les 25 pays de l'Union Européenne, considérés comme des États démocratiques. Le ministre laisse comprendre que les demandes émanant de ces pays seront traitées avec beaucoup de rigueur si l'on se réfère au taux de refus de 95% des demandes d'asile pendant la dernière décennie. Dans cette conférence, le ministre soutient que :

Malheureusement, on a vu trop de faux demandeurs d'asile qui ont abusé de la générosité du Canada, et particulièrement on a vu des vagues de fausses demandes d'asile provenant de certaines démocraties [...]

Nous dépensons du temps précieux et l'argent des contribuables depuis beaucoup trop longtemps pour des gens qui n'ont pas besoin de notre protection, et ce, aux dépens des demandeurs d'asile légitimes

Le Canada accepte actuellement le dixième de tous les réfugiés onusiens dans le monde, ce qui fait du Canada le pays qui accueille le plus de réfugiés dans le monde, après les États-Unis

On constate que le ministre évoque plusieurs contraintes que nous pouvons résumer de la manière suivante :

- 1-Une contrainte de temps que nécessite le traitement d'un grand nombre de demandes d'asile;
- 2-La majorité des demandes du statut de réfugié émanent de pays européens;
- 2-Les responsables canadiens n'ont pas l'habitude de voir des demandes venir des pays européens;
- 3-Pratiquement toutes ces demandes sont retirées, abandonnées ou rejetées;
- 4-Une contrainte d'argent vu l'effort financier exigé dans ce traitement. Le coût du traitement de ces demandes est évalué à 170 M\$ par année.

En ce qui concerne les informations avancées par le ministre conservateur à propos du rang qu'occupent le Canada et les États-Unis à l'échelle des pays qui accueillent des réfugiés dans le monde, sont loin d'être vraies. Nous fournirons plus de détails sur cette question dans les lignes qui viennent. Mais ce qui retient notre attention pour l'instant c'est que cette déclaration a été faite lors de la présentation du projet de loi C31, qui, rappelons-le, a suscité beaucoup de critique de la part de l'opposition (PLC et NPD) comme de la part de certains spécialistes de l'immigration (voir supra).

5.6.2. SITUATION 2

Lors d'un point de presse tenu par Stephen Harper le 29 août 2013 pour l'annonce d'un projet de loi augmentant les peines pour les prédateurs sexuels, le premier ministre

s'est vu interpellé au sujet de la question du projet de *la Charte des valeurs québécoise*¹ par rapport auquel il a exprimé des réserves tout en laissant comprendre qu'il ne disposait, à ce jour, d'informations suffisantes pour pouvoir s'y prononcer. Dans cette situation, il a indiqué, dans des propos teintés de retenue qu'il a :

Entendu toutes sortes de choses, certaines qui causent plus de préoccupations que d'autres... [Et] je sais très bien que le gouvernement souverainiste cherche des chicanes avec Ottawa [En poursuivant que] Nous assurerons que les droits de tous les Canadiens, les droits fondamentaux de tous les Canadiens soient protégés

L'hésitation du premier ministre conservateur a été soutenue le jour même lors d'un point de presse tenu par le ministre conservateur John Baird le 29/08/2013 à Montréal pour l'annonce d'une aide financière fédérale à l'emploi :

Selon moi, ce n'est jamais une bonne idée pour un élu d'une autre province d'entrer (d'intervenir) dans la politique d'une autre province. Je suis un ancien élu de l'Ontario et on n'était pas très heureux lorsque des élus d'une autre province intervenaient dans nos politiques. On n'était pas toujours heureux quand des élus du Québec intervenaient dans le domaine de la politique ontarienne

Cette situation présente les éléments contraignants suivants :

- Un manque d'information par rapport au projet de la Charte des valeurs;

1-Le projet de la Charte des valeurs québécoise visait, selon les responsables du Parti Québécois, de garantir la neutralité religieuse de l'État et d'encadrer le port de signes religieux ostentatoires chez le personnel de l'État dans l'exercice de ses fonctions. Ledit projet a suscité une protestation de la part de plusieurs communautés culturelles qui se sentaient visées par cette réglementation qu'elles considéraient contre les principes de la Charte canadienne des droits et libertés, surtout dans son volet sur les libertés fondamentales (liberté de conscience et de religion).

- L’obligation d’agir en tant que premier ministre fédéral dans le cadre de ses compétences;
- Se prononcer dans ce débat créera une situation conflictuelle face à l’intransigeance dont fait part le Parti québécois.

5.6.3. SITUATION 3

L’exemple de discours que nous présenterons constitue en fait une occasion très rare dans la vie d’un parti politique dont la logique est surtout la défense de ses positions, abstraction faite de leur justesse. Ainsi, dans une allocution prononcée le 20 avril 2013 devant les membres de l’ Association of Professional Engineers and Geoscientists of Alberta (APEGA), le ministre conservateur de l’immigration, Jason Kenney a dressé un portrait peu reluisant sur la situation du chômage et de sous-emploi qui sévissent dans les rangs des compétences étrangères établies au Canada. À cet effet, il a envoyé une critique virulente à l’égard de tous les gouvernements fédéraux, sans exclure le sien, qui se sont succédés sans être en mesure d’apporter des solutions concrètes à la problématique de l’intégration professionnelle des compétences étrangères.

We, the federal government, have been part of the problem because for too long we have admitted too many foreign trained engineers who were not actually at or close to the Canadian standard

Et le ministre d’ajouter :

And we weren't doing them any favours because they had to go back to square one in terms of their education ...And yet we have been bringing in newcomers, too many of them, to face unemployment or underemployment in an economy with skill labour shortages — this makes absolutely no sense

An improved federal skilled worker program will allow the department to be truthful with the applicants about their chances, respond to them in a reasonable time and give them pointers

Il s'agit selon le ministre d'un problème qui s'est accumulé pendant des années en l'absence d'une action de la part des différents responsables fédéraux, et dont les conséquences sont fâcheuses pour ces compétences dont le taux de chômage est quatre fois plus haut que celui chez leurs homologues natifs du Canada ainsi que pour l'économie qui ne peut en bénéficier dans un contexte de compétition internationale.

Les principales caractéristiques de la situation sont les suivantes:

- 1-L'existence d'une question incompréhensible;
- 2- Le chômage chez les compétences étrangères est difficile à concevoir en raison du manque de main d'œuvre qualifiée;
- 3-Aucun gouvernement n'a eu la capacité et/ou la volonté de rétablir la situation et de résoudre cette problématique porteuse de contradictions;
- 4-Un *sensemaking* semble avoir pris forme et le ministre prend pour témoins les membres de l'APEGA : le gouvernement est enfin prêt à agir, parce qu'il comprend l'origine de la problématique et parce qu'il est doté de la volonté pour redresser la situation.

5.6.4. SITUATION 4

En se basant sur des allégations concernant de probables «utilisation abusive» du Programme des Travailleurs Étrangers Temporaires¹ (PTÉT), le ministre de l'Emploi et du Développement social, Jason Kenney, a procédé à une suspension immédiate dudit programme au travers un moratoire en date du 24 avril 2014. Une décision, qui lui a voulu des critiques de la part de plusieurs acteurs.

Ladite décision vient *ab ante* d'une déclaration parue le 6 avril 2014 dans la version anglophone de la Presse Canadienne par laquelle le ministre disait disposer de motifs raisonnables de croire que l'un des employeurs franchisés de la restauration rapide fournissait de fausses informations concernant son recours au PTÉT :

I have reasonable grounds to believe that this employer provided Employment and Social Development Canada with false, misleading or inaccurate information

Or, les parties concernées par ce moratoire n'ont pas tardé à manifester leur mécontentement, ce qui a donné naissance à une rare situation d'unanimité concernant

1- Aux termes de l'article 2 de la Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990, l'expression «travailleurs migrants» désigne : « Les personnes qui vont exercer, exercent ou ont exercé une activité rémunérée dans un État dont elles ne sont pas ressortissantes ». Le même article fournit d'autres aspects du phénomène du travail à l'extérieur de l'État d'origine dont la convention définit soit comme des « travailleurs frontaliers », « travailleurs saisonniers », « gens de mer », « travailleurs d'une installation en mer », « travailleurs itinérants », « travailleurs employés au titre de projets », « travailleurs admis pour un emploi spécifique », « travailleurs indépendants ».

les questions d'immigration : les provinces, les employeurs, les syndicats des travailleurs, les conseillers en immigration. Tous, se sont unis contre les politiques de la gestion des flux des travailleurs étrangers. Ci-dessous quelques réactions à ce sujet :

[C'est] Loufoque. Si je suis propriétaire d'un club de golf, je peux recourir au PTÉT pour recruter un cuisinier français. Si je suis propriétaire d'un restaurant, je ne peux pas. Allez comprendre ! Selin Deravedisyan-Adam (Conseillère en immigration

Nous avons des dizaines de milliers de membres partout au Canada qui peinent à trouver des employés, particulièrement dans les communautés rurales où il y a peu de jeunes, et leur accès au PTÉT se retrouve sévèrement limité à cause des abus des corporations délinquantes (La Fédération canadienne de l'entreprise indépendante)

Il est urgent de stopper la suppression des salaires des travailleurs canadiens et l'exploitation des travailleurs étrangers (Ken Neumann, directeur national du Syndicat des Métallos)

Les travailleurs étrangers sont toujours pris dans un système dans lequel ils travaillent sans voix, sans droits et sans protection (Chris Ramsaroop, Migrant Workers Alliance for Change).

Le ministre Kenney répliquera par voie d'une déclaration rapportée cette fois-ci par la Presse Canadienne dans sa version francophone du 6 mai 2014 en donnant l'ordre aux services de son ministère de faire la lumière sur la véracité des allégations de fraude. En même temps le ministre a essayé de changer de ton à l'égard des provinces et des employeurs qui ont exprimé des craintes sur les conséquences du moratoire :

Nous encourageons les employeurs - et je ne parle d'aucune région ou industrie en particulier - à redoubler d'efforts pour embaucher et, si nécessaire, accommoder les travailleurs sans emploi locaux (rapporté le 11 juillet 2014 par la Presse Canadienne)

Avant de revenir un peu plus en détail sur cette situation, on peut avancer qu'on est en présence d'un processus qui se distingue par les particularités suivantes :

- un moratoire décrété sur la base d'allégations;
- critique d'acteurs politiques et économiques...;
- ouverture d'une enquête;
- réplique par des déclarations rassurantes.

5.7. INTERPRÉTATION

Dans la présente section, nous tentons de jeter plus de lumière sur chacune des situations de contrainte. Ces situations seront présentées en fonction des thématiques déjà abordées.

5.7.1. THÉMATIQUE 1 : LES DEMANDES D'ASILE

La mesure de déterminer la liste de pays que le gouvernement considère démocratiques, au même lieu qu'elle le met en opposition avec ses engagements internationaux, laisse planer une ambiguïté sur la manière dont seront traitées les demandes émanant de personnes originaires de ces pays. Affirmer des pays sûrs, ne mène-t-il pas à juger de la crédibilité d'une demande d'asile avant de la traiter ?

Étant que les déclarations du ministre ne fournissent pas de réponse à cette question, il paraît qu'on est en présence d'un discours stratégique laissant une marge de manœuvre à l'administration lors du traitement de ces demandes. Ce discours

stratégique n'offre pas de *sensemaking* pas plus qu'il cache une capacité à résoudre la problématique.

En agissant par l'établissement d'une liste de pays considérés comme démocratiques, le gouvernement ne dispose pas d'une certitude par rapport à la réussite de ces mesures tout en étant devant la difficulté de déterminer les vrais réfugiés des faux. En se basant sur le seul critère de la région d'émanation des demandes d'asile, il se trouvera face à une autre problématique, celle du non-respect de son engagement par rapport à la *Convention relative au statut des réfugiés* de 1951 ratifiée par le Canada dont l'alinéa 2 du premier article définit la personne réfugiée dans les termes suivant :

«Qui, par suite d'événements survenus avant le premier janvier 1951 et craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner.»

Le Protocole relatif au statut des réfugiés de 1966 exclura, quant à lui, toute limitation géographique ou temporelle à l'application de l'alinéa 2 de l'article premier de cette convention.

Passant maintenant à l'affirmation du ministre sur le classement du Canada comme deuxième pays d'accueil des réfugiés dans le monde après les États-Unis. En se référant aux statistiques fournies par le Haut Commissariat aux Réfugiés (HCR), il

ressort que le nombre des réfugiés dans le monde pour l'année 2011 était de 9 951 800 alors que pour la même année, le HCR tenait en considération une autre catégorie, celle des populations déplacées, dont le nombre se chiffrait à 596 800. En procédant à une addition de ces deux chiffres, la population des réfugiés dans le monde était donc de 10 548 600 réfugiés au début de l'année et 10 404 800 à la fin de l'année 2011 soit une baisse de 4% (143 800). La majorité de ces réfugiés vivaient en réalité dans des pays appartenant à deux continents : l'Afrique et l'Asie. Et ceci trouve explication dans plusieurs facteurs. En effet, face aux menaces, l'écrasante majorité des populations réfugiées fuie souvent les violences en traversant les frontières des pays voisins, ce qui fait qu'elles restent généralement dans la même région géographique. Un autre facteur qui nous semble plausible est celui de l'absence d'outils à même de permettre à ces populations de demander l'asile dans des pays plus sûrs et vu également les procédures complexes pour l'obtention de ce statut.

Dans le classement du HCR pour la même année des pays hôtes des réfugiés dans le monde, il ressort que le Pakistan est le premier pays dans le monde abritant des réfugiés avec 1 702 700 qui viennent à 95 % du pays voisin, l'Afghanistan. Les réfugiés sont dans la majorité du temps des personnes n'ayant ni les moyens ni la possibilité d'amorcer un processus aussi long voire onéreux pour demander l'asile dans des pays européens ou américains. Les chiffres avancés par le ministre Kenney sont, en effet, loin de refléter la réalité de l'asile dans le monde¹.

1-Voir en annexe la carte des pays d'origine et d'accueil des réfugiés dans le monde pour l'année 2011

Le même document du HCR nous informe également que pour la même année 2011, le total des personnes ayant le statut de réfugié au Canada ne dépassait pas 164 883. Par contre, ce qu'affirme le ministre à propos de la faiblesse du nombre de demandes d'asile émanant d'Asie ou d'Afrique est vrai en raison, en partie, des facteurs qu'on a cités précédemment.

Il faut par contre tenir compte, qu'effectivement, le nombre de demandes d'asile a connu une hausse remarquable en 2012 alimenté principalement par la crise en Syrie. Le nombre total des demandes a atteint 612 700 réparties entre l'Amérique du Nord, l'Europe, l'Asie et les Régions du Pacifique. D'après le HCR, c'était la première tendance à la hausse depuis 2001. Alors que l'Afghanistan qui était en tête de liste des pays d'origine de réfugiés occupe désormais la troisième place après la Syrie et la Fédération de la Russie. Selon António Guterres, Haut-commissaire aux réfugiés, les crises humanitaires ont sans doute un effet direct sur les régions du monde les plus éloignées des zones de conflits. Dans le cas du Canada, le nombre de demandes d'asile a connu par contre une baisse de moitié passant ainsi de 20 500 en 2012 à seulement 10 400 demandes en 2013, et ce, en raison des changements radicaux qu'ont subi les lois d'octroi du statut de réfugié. Le reste des demandes qui est de 88 400 a été déposé auprès du gouvernement des États-Unis. En réalité, ce que le ministre Kenney ne dit pas est que le Canada reçoit à peu près un dixième du nombre total des demandes par rapport à son voisin américain, mais occupe quand même la deuxième place en Amérique du Nord.

5.7.2. THÉMATIQUE 2 : LA CHARTE DES VALEURS QUÉBÉCOISE

Pour ce qui est de la question de la thématique de la Charte des valeurs québécoises, les responsables du PCC semblent préférer une intervention prudente avec le minimum de coûts politiques. Une telle tactique est beaucoup plus loisible dans un contexte de confusion. Sachant qu'une intervention du gouvernement conservateur suscitera sans doute une réaction virulente et peut même avoir un effet contraire à son intention en créant un mouvement de solidarité autour du projet de la loi de *Charte des valeurs québécoises*. Dans un tel scénario, c'est le Parti Québécois (PQ), parti promoteur du projet, qui en tirera les bénéfices qu'il pourrait investir dans son autre projet, plus encore crucial celui-là, la souveraineté. Le premier ministre Harper et les autres responsables conservateurs ont donc toujours évité les interpellations de la presse à ce sujet, en déviant les questions des journalistes vers d'autres sujets. L'un des journalistes témoigne dans ce sens :

Ses priorités demeurent l'économie et la création d'emploi, a-t-il insisté lorsqu'interrogé jeudi sur la proposition de charte qui n'a pas encore été rendue publique.

Les relations tendues avec le gouvernement péquiste et l'évitement d'être accusé d'ingérence dans les affaires provinciales constituent en effet la toile de fond de la discrétion du premier ministre conservateur au sujet de la *Charte des valeurs québécoise*. Il a continué d'exprimer ses positions de refus dans une rhétorique qui rappelle la position des autres partis provinciaux qui s'opposent au projet et se disait confiant du bon jugement de la population québécoise pour faire échouer ledit projet. Un

rappel à peine dissimulé sur l'éventualité de l'existence d'un commun accord entre le gouvernement conservateur et la population québécoise sur cette question.

Nous pouvons présenter la situation de double contrainte à laquelle font face les responsables conservateurs et surtout le premier ministre de la manière suivante :

- Il y a un piège tendu aux Conservateurs qui seront accusés d'ingérence dans les affaires internes du Québec;
- Le Parti québécois pourrait sortir gagnant d'une situation conflictuelle qui est de nature d'engendrer un ralliement sur son projet de charte ;
- Agir en tant que premier ministre fédéral le met inévitablement en situation conflictuelle avec le courant souverainiste québécois.
- Émettre des réserves est de nature à diminuer la tension.

Nous pourrons également déceler ce qui semble être un cycle de paradoxes générée par cette situation :

- ✓ Je n'ai pas d'informations
- ✓ *Je dois éviter le conflit*
- ✓ *J'ai l'obligation d'agir*
- ✓ *Si j'agis, je serai en conflit*
- ✓ *Mon action favorisera peut être la position de l'adversaire*
- ✓ *Mais je dois agir quand même, j'ai une part de responsabilité dans ce qui se passe*

5.7.3. THÉMATIQUE 3 : CHÔMAGE DES COMPÉTENCES IMMIGRANTES QUALIFIÉES

Le chômage des compétences étrangères constitue sûrement une problématique inextricable en la présence de plusieurs facteurs que l'on peut citer certains sans prétendre à l'exhaustivité de nos propos :

- Le facteur de la reconnaissance de la formation effectuée à l'étranger;
- Le facteur de la discrimination sur le marché de l'emploi;
- Le facteur d'incoordination entre politiques publiques et orientations des employeurs canadiens.

Cette problématique ne peut en aucun cas être méconnue pour un parti au pouvoir depuis les élections générales de 2006. En plus, elle ne peut échapper à la récupération politique et la spéculation entre les différents partis canadiens si l'on considère le poids de plus amples influent des immigrants lors des élections. Procéder à une critique des politiques officielles en la matière est on ne peut plus légitime pour tout acteur, mais établir un bilan de ses actions serait encore mieux pour un parti déjà au gouvernement pour plus de huit ans. Quand aux intentions du ministre Kenney relatives au règlement de la problématique du chômage des compétences immigrantes, seuls des actions pendant les mois qui séparent le part des prochaines élections fédérales apporteront des réponses.

5.7.4. THÉMATIQUE 4 : GESTION DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES ÉTRANGERS

En considérant les éléments de cette situation, les décisions politiques entraînent souvent des conséquences dont l'acteur ou le responsable ne peut jamais prévoir toutes les dimensions. Partant de ce fait, la décision du ministre conservateur Jason Kenney de décréter un moratoire sur le PTÉT a généré en réalité un rare élan de solidarité chez des acteurs politiques, économiques, syndicaux, défenseurs des droits humains, etc.

L'unanimité des positions de ces acteurs à l'égard de l'aspect arbitraire de la décision ministérielle, ne peut en aucun cas escamoter les éléments suivants :

- ✓ Lesdits acteurs sont des alliés de circonstance;
- ✓ Ils ont souvent des intérêts divergents patronat/syndicats/défenseurs des droits humains;
- ✓ Leur unanimité ne signifie pas leur défense des mêmes principes ni la même perception sur les mesures que le gouvernement doit mettre en place.

En considération de ces remarques, il est sans le moindre doute très important pour un décideur politique de faire ces nuances. Son rôle exige également une grande capacité de gestion des différends. Nous suggérons que l'unanimité que nous avons évoqué ci-haut, paraît plus comme une résultante inattendue de la décision du ministre Kenney. Alors que la révision des propos de ce dernier en réaction au refus de sa

décision exprimé par les différentes parties, nous semble faire preuve d'une tentative de récupérer l'initiative avec deux caractéristiques principales :

- ✓ saisir le sens caché de la situation avec le déclenchement d'une enquête sous l'égide de son ministère;
- ✓ produire un discours plus nuancé qui prend/ou qui semble prendre en considération les requêtes de toutes les parties qui s'estiment lésées par la décision du moratoire sur le PTÉT.

Ledit processus reflète une situation de double contrainte dont les moments constitutifs peuvent être perçus comme suit :

- Si j'agi, je fais mon devoir de ministre;
- Mon action est considéré *ad arbitrium* par mes détracteurs ;
- Mais je ne peux pas laisser faire des cas de fraude;
- Je dois donc bien m'informer, ça me permettrait une construction de sens;
- En attendant, je dois tempérer mes positions, introduire des nuances dans mes propos et rassurer les parties concernées.

Mais ce revirement permettra-t-il au ministre de défaire les liens de solidarité qu'avait créés sa décision ?

Ce que nous pouvons en conclure c'est que la situation de contrainte ne peut être attribuée uniquement aux acteurs externes dans certains contextes, mais elle réside

surtout dans l’interaction que l’acteur lui-même entretient avec son environnement immédiat. Dans les pages qui suivent, nous présentons une synthèse des résultats de notre analyse

5.8. SYNTHÈSE DU PROCESSUS DU SENSEMAKING CHEZ LE PLC ET LE PCC

Dans le tableau suivant, nous essaierons de synthétiser le processus de

sensemaking chez les deux formations politiques étudiées. Il appert que les deux protagonistes suivent des cheminement nettement différents : le PLC insiste sur les contradictions inhérentes au discours du Parti conservateur pour pouvoir bâtir son propre sens en faisant recours à l’expertise et aux alliances externes. Quant au PCC, il se trouve souvent confronté aux difficultés générées par la réalité de l’immigration. Les responsabilités qui découlent de sa position de parti au gouvernement lui imposent de proposer et de mettre en application des solutions adéquates aux différentes situations.

Le processus de *sensemaking* chez ce parti est caractérisé par la critique du déficit hérité des autres gouvernements, un agencement de son discours, recherche de l’aide du dispositif administratif, et une action parfois précipitée en l’absence d’informations suffisantes. Le tableau ci-dessous met en lumière le processus de *sensemaking* en le mettant en lien avec des situations de double contrainte et leurs caractéristiques :

Tableau synthétique du processus de sensemaking

<i>Processus du sensemaking</i>	<i>PLC</i>	<i>PCC</i>
<i>Situation</i>	Données contradictoires émanant du parti au gouvernement Absence d'informations crédibles Contrainte temporelle Contrainte logistique et financière	Réalité troublantes de l'immigration Attentes de la population Pression exercée par les autres acteurs (partis d'opposition, provinces, organismes de défense des droits humains, acteurs économiques...) Engagements internationaux du Canada
<i>Caractéristique /interprétation</i>	Critique adressées au gouvernement Recours à l'expertise externe Recherche d'alliance	Critiques aux gouvernements précédents Procéder à des enquêtes Prise de décisions et attente des réactions et réception de nouveaux indices
<i>Sensemaking</i>	Démontrer les contradictions de l'adversaire Vulgariser le sens caché Défendre la plausibilité des positions libérales	Introduire des ajustements discursifs s'il le faut Donner l'image de parti à l'écoute des doléances Se prévaloir de la position de parti leader pour la défense des intérêts des Canadiens

6.DISCUSSION

Nous avons supposé au début de ce travail l'existence de plusieurs injonctions paradoxales qui influencent le discours politique sur l'immigration. Ces injonctions émanent en général de deux sources : il y a d'une part les craintes sécuritaires et socio-économiques de l'opinion publique, et d'autre part les engagements de l'État canadien vis-à-vis de ses partenaires internationaux en matière du respect des droits des migrants comme la dimension humaine du phénomène migratoire, rappelons-le, ne cesse d'interroger les différentes instances. Nous réservons donc cette section à la discussion de l'interaction du discours politique chez le PLC et le PCC en présence de ces deux contraintes ainsi que les stratégies communicationnelles utilisées par les deux formations pour composer avec des injonctions paradoxales. Et enfin, nous finirons par quelques propositions sur les perspectives de recherche sur le discours politique en matière d'immigration.

6.1. PARTIS POLITIQUES, OPINION PUBLIQUE, IMMIGRATION : LES CONTOURS D'UNE RELATION AMBIGÜE

L'une des principales caractéristiques de la scène politique fédérale au Canada est la prédominance historique du bipartisme en l'existence de deux formations pancanadiennes : le Parti libéral et le Parti conservateur¹. Mais force est de constater que

¹-Bernada, A., (2005). *Vie politique au Canada*. Québec, Presses de l'université du Québec, p.7.

depuis les années 90, les autres formations politiques dites «Tiers partis», commencent à gagner du terrain surtout avec la dernière élection fédérale du 02/05/2011 qui a porté le Nouveau Parti Démocratique (NPD) au rang de l'opposition officielle¹. D'aucuns diront que la vie politique au Canada est aussi distinguée par la diversité des origines ethniques de millions de Canadiens qui ont des liens avec d'autres pays que celui d'accueil. Cette diversité influence considérablement les débats politiques qui puisent leurs racines de l'hétérogénéité des identités, des intérêts et des points de vue des différents acteurs dont le discours politique doit tenir compte.

La consultation des citoyens au sujet des politiques publiques est une idée d'importance cruciale chez les décideurs canadiens. À cet effet, nous tenons à rappeler qu'avec le «*Guide de consultation du public*» élaboré par le *Centre Canadien de Gestion*, la consultation du public est loin d'être une simple formalité qui permet aux partis politiques de conquérir le vote des électeurs canadiens. Plus que ça, dans sa philosophie, le Guide érige l'opinion publique comme un partenaire à part entière dans la prise de décision en tout ce qui concerne la gestion des affaires de l'État.

La relation d'une partie de la population canadienne avec les partis politiques demeure toutefois des plus confuses. Dans une enquête effectuée par la *Commission sur la réforme électorale et le financement des partis et Groupe communication Canada*,

1-voir les résultats de cette élection sur l'adresse suivante : Chambre des communes, liste des députés de la Chambre des communes, élections du 2/05/2011 <http://www.parl.gc.ca/parlinfo/Lists/Members.aspx?Parliament=1924d334-6bd0-4cb3-8793-cee640025ff6&Language=F>. Site visité le 09/03/2013).

26% des personnes interviewées pouvaient concevoir une démocratie sans partis politiques¹.

La question de l'immigration constitue un champ d'intervention de prédilection chez nombre de mouvements anti-immigration et d'extrême droite au Canada qui exercent des pressions sur le gouvernement fédéral aussi bien que ceux des provinces (The Aryan Nations comptant dans ses rangs des néo-nazis et des membres du Ku Klux Klan, The Canadian Association for Free Expression CAFE, The Canada First Immigration Reform Committee C-FIR, The Canadian Nazi Party CNP devenu The National Socialist Party NSP puis dissout en 1978², Pegida Québec, Fédération des Québécois de souche³...). Ces derniers soulèvent en effet des questionnements tels le degré de tolérance qu'une société dite démocratique peut conférer à l'existence de ce genre de groupuscules (Bosset, 1994). Ainsi, en dépit de l'incrimination de la «propagande haineuse» par le droit pénal canadien, la mise en œuvre de poursuites contre des factions

1-Blais, A., et Gidengil, É. (1989). La démocratie représentative perception des canadiens et canadiennes. Commission sur la réforme électorale et le financement des partis et groupe communication Canada, Volume 17 de la collection d'études, Montréal, Wilson&Lafleur, p.23.

2-Pour plus de détail sur ces mouvements voir http://www.erta-tcr.org/extremedroite/ext_droite_groupes.html

3-La Fédération des Québécois de souche considère les dernières consultations tenues par le ministère de l'immigration de la diversité et de inclusion comme un simulacre de démocratie et propose une cessation de l'immigration, qui ne répond qu'aux intérêts du pouvoir financier et des centrales syndicales. La solution aux problèmes du Québec réside, selon la FQS, dans l'arrêt immédiat de l'immigration en la remplaçant par la hausse de la natalité des Québécois de souche. Voir <http://quebecoisdesouche.info/vers-une-nouvelle-politique-quebecoise-en-matiere-dimmigration/>

exprimant des idées politiques¹. Étant donné que les principes de démocratie tolèrent même les actes de dissidence, il se pose donc la question sur les liens entre les actions ou les intentions des mouvements racistes et les considérations des libertés fondamentales qui doivent être garanties dans une société dite démocratique (*ibid*). Cette situation paradoxale, quoiqu'elle semble relever d'un cadre juridique, mais son origine est de nature purement politique en lien avec l'audace de prise de décisions à même de limiter certains «droits» lorsqu'ils manifestent une incompatibilité avec les principes sur lesquels se base la société.

En conséquence, la contrainte exercée par des groupuscules xénophobes touche au principe de l'égalité entre les citoyens voire au fondement même du lien d'appartenance

1-Lors de la dernière manifestation de la branche québécoise du Patriotes européens contre l'islamisation de l'Occident (Pegida), les députés de l'Assemblée nationale du Québec ont adopté à l'unanimité une motion pour manifester leur profonde préoccupation à l'égard de Pegida Québec sans aller jusqu'à demander l'interdiction de ce genre de manifestation. Le maire de Montréal, Denis Coderre, a condamné pour sa part tous les mouvements haineux. Interpellé par la députée ex-bloquiste Maria Mourani, afin de s'inspirer des gestes politiques de la Chancelière allemande pour contrer le mouvement Pegida né à Dresde, le gouvernement conservateur a répondu par la voix de Steven Blaney, ministre de la Sécurité publique, que « bien que les citoyens soient libres de participer à des manifestations, ils sont encouragés à respecter la loi ». Ainsi, en dépit d'une unanimité de la classe politique et populaire de la condamnation du groupe Pegida, aucune action en justice n'a été intentée contre ses membres malgré les conséquences de ses gestes sur le climat social au Québec comme le craint le député néodémocrate de Rosemont Alexandre Baulerice. L'avocat Julius Grey spécialiste des droits humains aborde, d'un point de vue juridique, ce dilemme face auquel s'est trouvée la classe politique provinciale aussi bien que fédérale. Selon lui, une interdiction de la manifestation de Pegida serait difficile à justifier avant que des gestes répréhensibles aient été observés. «On ne peut pas savoir d'avance si les propos qui seront tenus seront extrêmes. On peut punir des gestes posés», affirme-t-il. Cette situation exprime, à notre avis, la dualité entre les limites de la position des acteurs politiques et les marges de manœuvre qu'offre le principe de la liberté d'expression à certains groupuscules extrémistes. Ceci peut générer une condition de double contrainte en l'existence d'injonctions paradoxales : d'une part l'obligation politique de lutter contre les extrémismes, et d'autre part, l'obligation de protéger la liberté d'expression dans une société dite démocratique.

à l'État canadien. C'est ce dont nous informent Stasilius et Abu-Laban (1990) cités par Blais et Gidengil (1989, p.79). Ces auteurs affirment que certains partis avaient l'habitude d'exclure, lors des campagnes électorales passées, les candidats et candidates provenant de minorités visibles surtout dans les circonscriptions où la lutte pouvait être serrée.

Ces décisions étaient justifiées soit par les préjugés des hautes instances partisanes ou par les réactions racistes ou xénophobes chez l'électorat, ou encore plus en ayant des doutes quant à la fidélité des candidats éventuels à leur parti. Mais face à cette pratique qui était courante dans le passé, Soroka et Roberton (2010)¹ soutiennent que les rapports qu'entretient l'opinion publique canadienne avec le phénomène migratoire sont empreints d'ouverture et d'acceptation de l'immigration et de la diversité culturelle :

Premièrement, le soutien que la population canadienne accorde au multiculturalisme et à l'immigration est relativement élevé et n'a guère changé au cours des dernières années. Deuxièmement, malgré une bonne dose de soutien à l'égard de la diversité, il y a aussi un soutien constant et marqué pour un certain degré d'assimilation. La population canadienne appuie des niveaux d'immigration relativement élevés selon les normes internationales; elle est tolérante envers les différentes cultures, langues et religions; elle soutient un large éventail de droits minoritaires (p. iv)

Or, ce que nous démontrent ces différents points de vue sur les tendances au sein de l'opinion publique canadienne au sujet de l'immigration, aussi bien que les

1- Soroka, S., et Roberton, S.,(2010). Étude documentaire de la recherche sur l'opinion publique canadienne concernant le multiculturalisme et l'immigration pour la période 2006-2009. Citoyenneté et Immigration Canada..

sondages effectués à cette fin par des firmes telles que *Angus Reid Strategies*, est que la stabilité de cette opinion est loin d'être la règle. En effet, nous avons pu constater lors de notre analyse l'impact de cette opinion publique sur le discours des partis politiques. Ces derniers se trouvent dans l'obligation de démontrer leur intérêt et être à l'écoute des différentes tendances au sein de la population canadienne afin d'avoir sa confiance. Les consultations publiques effectuées par le PLC constituent en effet une illustration de la relation que tisse ce parti avec l'opinion publique. Les avantages de cette stratégie d'action peuvent se voir sur deux niveaux : d'une part ils sont d'une grande utilité dans le processus de *sensemaking*, et d'autre part, ils sont susceptibles de fournir un soutien au PLC dans ses rapports de force face à l'intransigeance des Conservateurs. Ces derniers, quant à eux, ne manquent aucune occasion pour proclamer que leurs décisions répondent à deux principes : d'une part, ils [les Conservateurs] sont mandatés par les Canadiens. Et d'autre part, ils ont pour mission de servir les intérêts de la population Canadienne. Le tableau comparatif 1 établit une comparaison entre les deux partis dans leur interaction avec les injonctions émanant de l'opinion publique.

Ceci étant dit, nous pouvons signaler la complexité de mesurer l'influence de l'opinion publique sur le discours des partis politiques canadiens en matière d'immigration. Une telle entreprise serait en fait peu évidente, d'une part à cause

Tableau comparatif 1 : Stratégies discursives du PLC et du PCC face aux injonctions du public

PLC	PCC
Recours à des sources d'information externes Conduire des rencontres avec la population canadienne Affirmer qu'il défendra les doléances de la population Recherche d'alliances avec les parties concernées pour contrer le pouvoir des Conservateurs	Se présenter comme mandataire de la volonté populaire Assurer sa fidélité aux engagements pour lesquels il a eu l'opportunité d'accéder au gouvernement

de l'imprécision de la notion d'«opinion publique» elle-même¹, et d'autre part, en raison de la difficulté d'établir des liens directs entre les décisions prises par les partis et les préoccupations exprimées par leurs électeurs.

6.2. DISCOURS POLITIQUE ET ENGAGEMENTS INTERNATIONAUX DU CANADA : ENTRE PERCEPTION ET RÉALITÉ DU PHÉNOMÈNE MIGRATOIRE

Au moment où nous étions en train d'introduire les dernières retouches à ce travail, nous avons eu l'occasion de lire sur les pages du *Devoir* du 14 décembre 2014 (p.A4) les retentissements d'un débat qui s'est déroulé à la Chambre des communes

1- Bourdieu, P., (1972). «L'opinion publique n'existe pas». Document consulté en ligne : <http://www.hommemoderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/opinionpub.html>

et qui nous semble résumer une part importante des questions que nous avons soulevées ci-dessus. Il s'agit en effet de la logique que se permet une partie de l'élite politique canadienne dans sa vision relative aux instruments internationaux concernant la migration

qu'elle soit volontaire ou involontaire. Ainsi, lors d'une déclaration du Secrétaire parlementaire du ministre conservateur de l'immigration, Costas Menegakis, sur la récente orientation du gouvernement fédéral en matière d'accueil des réfugiés, des mesures seront mises en place pour accélérer le traitement des demandes émanant des membres de minorités à priorité. D'après ce responsable conservateur :

Les Canadiens ont entendu les histoires crève-cœur de minorités qui sont persécutées en Irak et en Syrie. Elles sont persécutées parce qu'elles représentent des minorités ethniques et religieuses. Suggérer que nous allons nous concentrer seulement sur un seul groupe de personnes est catégoriquement faux... Cela dit, nous avons vu d'innombrables exemples ces dernières années de personnes persécutées en raison de leurs croyances religieuses. Nous allons prioriser les minorités ethniques et religieuses, celles qui sont menacées, et nous ne nous excuserons pas (sic.)

En réalité, ce que le Secrétaire parlementaire du ministre entend par les minorités dans les deux pays qu'il cite, ce sont essentiellement les Chrétiens irakiens et syriens qui sont, comme c'est le cas d'enfants, femmes et personnes âgées, les premières victimes de l'atrocité des conflits armés. D'ailleurs, les conflits dans ces deux pays, ont engendré des centaines de milliers de réfugiés qui vivent dans des camps sous l'égide du Haut-Commissariat aux Réfugiés. Prioriser une catégorie de

ces réfugiés n'a d'autres significations que le déni des souffrances qu'endurent des milliers d'autres personnes toutes religions confondues. Ce qui va en fin de compte à l'encontre des principes établis par la convention de Genève de 1951 dont l'article 14, alinéa 1 stipule que : « Devant la persécution, toute personne a le droit de chercher asile et de bénéficier de l'asile en d'autres pays».

En réaction à la déclaration du secrétaire du ministre de l'immigration, la députée de l'opposition néo-démocrate à la Chambre des communes, Sadia Groguhé, a riposté dans les termes suivants : «[Les Conservateurs ont] une attitude scandaleuse et honteuse. Lorsque les bombent tombent, elles ne discriminent personne, elles tombent sur tout le monde.» L'opposition libérale à son tour, à travers son représentant Marc Garneau, a exprimé ses réserves dans les termes suivants : «C'est inacceptable...Les critères selon lesquels on décide si une personne est un réfugié admissible ne devraient pas varier selon les différentes religions.» Quant à Loly Rico, présidente du *Conseil canadien des réfugiés*, elle a émis des réserves sur les vraies intentions des Conservateurs, sinon, une telle décision serait, selon elle «Scandaleu[se], totalement inacceptable, et même irresponsable.»

Au-delà de ce débat, la question du respect des engagements du Canada en matière des droits humains présente des éléments que nous avons pu constater lors de notre analyse du discours politique, surtout celui du Parti conservateur, et que l'on peut résumer de la manière suivante:

- Il y a une constance de la présentation de l'image du Canada comme pays respectueux des droits humains, dans les deux dimensions humaine et humanitaire;
- Émergence d'une tendance sélective dans l'application et le respect des engagements internationaux du Canada;
- Cette tendance paraît à plusieurs égards frappée d'absurdité en l'absence de fondement surtout de nature juridique;
- À plusieurs occasions, le discours paraît détaché de la réalité;
- Certaines données avancées reflètent la perception qu'ont les responsables plutôt que la réalité que vivent les immigrants au Canada.

Le tableau suivant résume l'interaction des deux partis relativement au droit international des droits des migrants :

Tableau comparatif 2 : stratégies discursives du PLC et du PCC face aux injonctions humanitaires

PLC	PCC
Clamer que le PCC manque aux valeurs et traditions canadiennes d'accueil des victimes de violence Démontrer les contradictions du discours conservateur Se positionner comme parti défenseur des droits des migrants	Donner l'image du parti respectueux des engagements internationaux du Canada Se féliciter des efforts déployés par le gouvernement en faisant recours à des chiffres controversés

En ce qui concerne l'écart entre la perception dont disposent les responsables gouvernementaux et le vécu des migrants, nous ne pouvons prétendre que nous sommes en présence d'une spécificité canadienne. Pour ce qui est de la question des réfugiés par exemple, non seulement les pays industrialisés ne reçoivent qu'une infime partie des réfugiés dans le monde, mais encore plus, que le nombre des demandes d'asile pour s'installer dans ces pays avait connu une chute remarquable diminuant de moitié lors de la dernière décennie surtout entre 2001 et 2005. Le Canada lui-même avait reçu le nombre le plus bas de demandes depuis 1985. Mais il y a toujours la prédominance d'une perception que ces pays reçoivent trop de réfugiés. Si une telle perception peut être expliquée par une certaine ignorance des faits réels chez la population, sa présence chez les responsables politiques conduit inévitablement à un discours détaché de la réalité, voire mensonger. Le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés António Guterres n'a cessé de le rappeler aux décideurs des pays dits avancés : « Ces chiffres [nombre de réfugiés en Asie et Afrique] démontrent que le discours qui prévaut dans les pays industrialisés sur l'augmentation des problèmes liés à l'asile ne reflète pas la réalité. » Et d'ajouter : « Les pays industrialisés devraient se demander si, en imposant des restrictions encore plus sévères sur les demandeurs d'asile, ils ne ferment pas la porte à des hommes, des femmes et des enfants qui fuient les persécutions. »

6.3. PERSPECTIVES DE RECHERCHE SUR LA CONTRAINTE DANS LE DISCOURS POLITIQUE : APPROCHE COMPARATIVE

L'analyse interactionnelle offre sans doute des perspectives prometteuses pour explorer les origines des contradictions qui caractérisent le discours des partis politiques sur l'immigration en même temps qu'elle peut aider à la compréhension du rapport de ce discours avec un phénomène qui ne cesse de s'affirmer en défiant les politiques nationales. L'un des points forts de cette analyse est sa capacité à capter des situations qui échappent à la rationalité en mettant l'accent sur le paradoxe plutôt que sur le conflit qui peut caractériser certaines relations.

La perception des conséquences de la présence d'immigrants sur le territoire canadien comme problématique génère résolument une situation ambiguë à plusieurs égards. D'où le défi qui se pose pour le discours politique de justifier d'une part cette présence d'immigrants (raisons démographiques, économiques, humanitaires...) et d'autre part de dissiper les angoisses populaires en annonçant des réponses aux injonctions de perte d'emploi, de menace à la sécurité et à l'identité... Le discours politique ne peut donc échapper à des injonctions paradoxales. Nous avons pu repérer ces injonctions dans les communiqués des deux influents partis fédéraux le PLC et le PCC. Et nous avons conclu que ces deux entités font recours à différentes stratégies de *sensemaking*. L'étude par contre des autres productions discursives (débats électoraux et parlementaires) de ces deux partis peut être d'un important apport surtout en considération de leur haute intensité interactionnelle. Il serait également très intéressant d'élargir l'étude aux autres partis fédéraux, surtout ceux

représentés dans l'enceinte de la chambre des communes (Nouveau Parti Démocratique, Parti Vert et Bloc Québécois). Cet élargissement serait de nature à offrir une vision plus globale de la scène politique canadienne et permettrait de montrer les possibles variations chez ces différentes entités politiques. Il serait également d'un grand intérêt de procéder à l'étude de ces discours dans deux situations différentes qui peuvent, nous le pensons, avoir une coïncidence majeure sur les stratégies discursives. Il s'agit de la situation du parti au pouvoir en comparaison avec celle vécue dans l'opposition. Entre les deux positions, les contraintes et les enjeux politiques seront formellement distincts.

CONCLUSION

Les débats sur un phénomène de l'ampleur de l'immigration ne peuvent échapper à des controverses et sont souvent empreints des perceptions contradictoires qui motivent les différents acteurs politiques canadiens. Ces derniers, pour convaincre leurs interlocuteurs, doivent se montrer crédibles sur trois niveaux : d'abord celui de l'image qu'ils projettent du «Nous» canadien et du degré d'inclusivité/ exclusivité à l'égard de l'«Autre/Étranger/Immigrant». Il s'agit en effet du revers de l'influence que subit régulièrement l'acteur politique. Dans cette optique, «Il n'y a pas point d'être sans paraître» (Charaudeau, 2007) et la vraisemblance relègue au second plan la vérité, quitte à ce qu'elle apparaisse plus proche de l'escobarderie dans la prétention à la validité d'un possible «vivre ensemble» porteur de valeurs communes. Le deuxième niveau est relatif, quant à lui, au degré de compréhension du sujet de l'immigration et la capacité des acteurs politiques de proposer des solutions aux préoccupations de l'opinion publique en même temps qu'ils respectent les engagements internationaux du Canada. Or, acquérir une place dans la sphère politique passe surtout par l'affirmation de ses propres positions, même si celles-ci s'avèrent par la suite controversées en raison d'une réalité troublante n'offrant que rarement la possibilité de décisions cohérentes. Enfin le troisième niveau, qui est en relation avec la capacité des partis à traiter des questions qui sont au centre des motivations de la population et qui répondent en quelques sortes à certaines idées déjà répandues. Il s'agit donc des aptitudes de l'acteur politique à utiliser les données dont il dispose et à édifier son discours de manière stratégique pour construire un sens susceptible de faire adhérer un maximum d'électeurs. Ce dernier

élément constitue en fait une réelle difficulté pour toute communication sur le phénomène migratoire qui est l'un des champs où prédomine par excellence les préjugés. En effet le discours politique se trouve souvent face à une partie de l'opinion publique qui perçoit la caractéristique de la diversité ethnique des sociétés modernes comme une menace à l'unité nationale. Une problématique à différentes facettes : d'une part, comment garantir le droit à la libre expression même quand il s'agit d'opinions contraires aux fondements, principes et valeurs des sociétés dites démocratiques (opinions racistes, haineuses, discriminatoires...). Et d'autres part, comment garder des liens avec cette partie de l'électorat sans heurter l'image multiethnique du pays. Il n'en demeure pas moins que dans ses différentes interactions, le discours politique laisse présager en filigrane le poids des immigrants sur la production discursive des partis.

Les travaux se penchant sur l'analyse de discours politique posent souvent des questions relatives aux caractéristiques et aux particularités de ce discours. Dans le cadre de ce travail, nous avons mis en exergue trois attributs qui caractérisent le discours qui a fait l'objet de notre analyse. D'abord, il s'agit de stratégies politiques basées sur la communication des idées afin de conquérir le pouvoir. Ensuite, pour chacun de ces acteurs, l'affirmation de ses idées passe inexorablement par son opposition à ses concurrents. Et enfin, le recours à l'équivocité pour dissimuler les incohérences, semble être une issue de sortie des situations troublantes. Bavelas et al.,(1990), nous rappellent en effet que l'équivocité est une «*good solution to a bad situation*» (p.60) en ce qu'elle constitue par rapport aux autres alternatives communicationnelles en aidant à résoudre le dilemme. Vue hors de sa propre situation, l'équivocité peut paraître une «*poor*»

communication. Mais située dans son contexte, elle est la seule bonne ou «*the least bad*» alternative (*ibid*). Ainsi, les esquives et autres actions évasives (*ducking, dodging and hedging...*), constituent un ensemble d'action d'évitement des situations de dilemme.

Mais pourrions-nous parler de caractéristiques communicationnelles singulières d'un champ politique distinct, celui de l'immigration ? Au cours des dernières décennies l'État-nation a lâché prise en abandonnant l'idée d'assimilation culturelle au même lieu de l'apparition d'une résistance touchant les arènes discursives naguère dominées par l'État comme seul producteur du contenu discursif. Encore plus, le sujet de l'immigration ne cesse d'occuper une large place dans l'espace public. Les défis posés par l'immigration amènent à un phénomène sans précédent, celui que Tölöyan (1996) appelle un *refashionning* de l'État-nation qui est de plus en plus en plus considéré comme multiethnique, multiculturel voire multinational. Ceci met l'acteur politique canadien devant un autre défi, celui de la gestion communicationnelle de la diversité identitaire au Canada. Or, à ce niveau, se pose une problématique d'une autre nature : la communication à propos de l'immigration dit-elle favoriser l'appartenance ethnique ou renforcer l'appartenance citoyenne ? En d'autres termes, comment communiquer sur des fidélités qui peuvent paraître suspectes aux yeux de l'État-Nation ? Puis quelles en sont les conséquences sur l'État-Nation canadien ? Et comment agit ce dernier face aux «doubles cultures» ?

L'ensemble de ces questionnements nous renvoie en effet à l'importance du sujet que nous avons traité dans ce travail. Mais dans quelle mesure notre analyse apporte-

elle des réponses à la question des contraintes du discours politique et la construction du sens dans la communication de l'immigration. D'abord, il va sans dire qu'il nous était important de rendre compte de ce discours politique dans son contexte de production, ce qui a été bénéfique à plusieurs égards : d'une part le discours prend naissance en raison de l'existence d'un besoin sociétal, sinon, l'acteur politique, par son expertise, crée lui-même ce discours/débat et essaie d'en tirer des bénéfices. D'autre part, il s'agit d'un discours avec un haut niveau de pragmatisme : dire les choses dans l'espace public est motivé par la volonté de convaincre et de faire adopter son point de vue, d'autant plus que ce discours est lui-même sous l'influence des circonstances dans lesquelles il prend naissance. En exemple, les périodes de crise économique dans les pays d'immigration ont inévitablement un écho dans le discours politique qui est appelé à prouver sa capacité à limiter les conséquences négatives réelles ou imaginaires de l'immigration sur la main d'œuvre locale. En matière de sécurité domine également un discours qui a pris naissance au lendemain des événements du 11 septembre 2001 faisant du terrorisme le corollaire de l'immigration.

Un autre intérêt que nous pouvons tirer de ce travail : celui de démontrer que nous sommes est loin de contraintes postérieures à la production discursive, mais qu'il s'agit bel et bien d'un discours qui naît dans et avec des doubles contraintes. Ce qui constitue en effet une consécration de la perspective de Bateson et al.,(1981) que nous pouvons paraphraser pour dire que «ce n'est plus la double contrainte au sein du discours politique, mais du discours politique au sein de la double contrainte». Ainsi, les deux partis que nous avons étudiés disposent de deux positions différentes qui ont une

coïncidence inéluctable sur leurs stratégies discursives. Le PLC, dans l'opposition, est à l'affût des éléments qui peuvent équilibrer ses rapports de force face au PCC au pouvoir et procède à des alliances avec d'autres acteurs pour bâtir son propre sens. En ce qui a trait au PCC, il dispose d'une position plus ou moins confortable qui fait que son recours au *sensemaking* ne nécessite pas le même périple politique comme c'est le cas pour le PLC. En effet nous avons pu constater une sorte d'intériorisation de la construction de sens chez le PCC, vu que ce dernier suppose qu'il possède antérieurement les tenants et les aboutissants des événements et l'information nécessaire pour prendre ses décisions. Le mandat qu'il affirme posséder de la part de la population lui épargne tout processus de recherche de sens chez les parties qui se sentent concernées par certaines questions (Ligues de défense des immigrants, concurrents politiques, provinces...). Encore plus, le PCC est dans une position qui lui offre le statut de producteur du sens politique en ce qui concerne l'immigration. Le recours à des enquêtes sous l'égide de l'appareil administratif dont il dispose ne vient que confirmer/argumenter le sens que le parti donne déjà à certains événements. Le point de ressemblance entre les deux formations politique réside dans certaines thématiques (les demandes de réfugiés, le Programme des travailleurs étrangers temporaires) que nous avons fait ressortir du corpus. Il s'agit ainsi de sujets qui font l'objet d'une grande émulation de la part des deux protagonistes. Comme nous l'avons souligné précédemment, les communiqués du PLC pour la période étudiée sont souvent consacrés à la critique des décisions prises par les Conservateurs au gouvernement; suite à leur inaction ou pour interagir avec certaines préoccupations de l'opinion publique canadienne. Alors que pour le PCC, communiquer sur l'immigration

est un outil d'entretien et de réaffirmation de sa vision identitaire et idéologique conservatrice de l'immigration, une façon de maintenir sa position de leadership (légitimité d'être au pouvoir) et de consacrer les thèmes qu'il pense plus aptes à lui permettre d'imposer son agenda politique auprès des autres acteurs. Rappelons également que nous avons pu constater que souvent, l'action et le désir de performer exprimés par les deux partis se transforment en une source de contrainte tel que souligné dans notre hypothèse. Lors de notre analyse, nous avons observé l'émergence d'une contrainte de type distinct qui se trouve en relation avec les orientations politiques dans les provinces canadiennes. Il s'agit en effet des atermoiements du discours des responsables du PCC concernant la question de la *Charte des valeurs québécoises* qui reflète un profond malaise qui a toujours caractérisé la relation avec les tenants de la spécificité de l'identité québécoise au sein du Canada.

En somme, nous pouvons citer plusieurs éléments distinctifs de la position de chaque parti que nous pensons inhérente aux types de contraintes que subissent les deux formations politiques:

PCC : différentes sources de contrainte, opinion publique, provinces, patronat, syndicats, collectifs des droits humains en matière d'immigration.

PLC : la contrainte résulte surtout du discours stratégique dont fait usage son adversaire au pouvoir et de l'absence d'informations lui permettant une construction de sens rapide et moins coûteuse, en même temps qu'il est obligé de jouer son rôle propre de parti d'opposition et d'essayer de convaincre des électeurs potentiels.

Il semble que la communication de l'immigration comme une communication sur un phénomène social ne peut échapper à un conditionnement influencé par l'intentionnalité des acteurs. Dans ce contexte, le discours politique joue un rôle de régulation des rapports : parti au gouvernement/parti d'opposition; partis politiques/opinion publique; partis politiques/instruments internationaux, partis politiques/immigrants. La prise de parole offre, quant à elle, un pouvoir à celui qui parle quoique le discours « peine toutefois à déboucher sur des réalisations, au point d'apparaître comme un substitut à une action publique défaillante » Lochack (2006, p.2).

LISTE DE RÉFÉRENCES

- Abu-Laban, Y. (1998). Welcome/stay out: the contradiction of canadian integration and immigration policies at the millennium. Canadian Ethnic Studies, XXX(3), 190-212.
- Arat-Koc, Sedef (1999). Neo-liberalism, State Restructuring and Immigration: Changes in Canadian Policies in the 1990s, Journal of Canadian Studies 34 no2 31-56 Summer
- Badie, B. (1994). Le défi migratoire: questions de relations internationales, dir. Badie, B. et Withole De Wenden, C., Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, Paris.
- Banting, G. K. (2010). Is There a Progressive's Dilemma in Canada? Immigration, multiculturalism and the Welfare State. Canadian Journal of Political Science, 43 (4), 797–820
- Bateson, G., Jckson, D. D., Haley, J., & Weakland, J. (1978). Toward a theory of schizophrenia. In M. D. MILTON M. BERGER (Ed.), Beyond the double bind communication and family systems, theories, and techniques with schizophrenia (pp. 3-28). New York: BRUNNER/MAZEL.
- Bateson, G. (1980). La double contrainte (F. D. e. L. Lot, Trans.) Vers une écoogie de l'esprit (Éditions du Seuil ed., pp. 42-65). Paris.
- Bateson, M.C. (2008). La double contrainte (préface), In Wittezaele, J.J.« La double contrainte», De Boeck Supérieur | Carrefour des psychothérapies, p. IX à XI
- Bavelas, J. B.; Black, A. Bryson, L. and Mullett, J (1987). Political Equivocation: A Situational Explanation, *Journal of Language and Social Psychology* 1988 7: 137 Document consulté en ligne <http://jls.sagepub.com/content/7/2/137>
- Bavelas, B.J.; Black, A.; Chovil, N., Mullet, J.(1990). Equivocal communication, Sage series in interpersonal communication, Vol. 11, Thousand Oaks, CA, US: Sage Publications
- Bavelas, J. B. (1990) Forum: can one not communicate ? Behaving and Communicating: a reply to Motley, *Western Journal of Speech Communication*, 54 (Fall), pp.593-602
- Bernada, A., (2005). Vie politique au Canada. Québec, Presses de l'université du Québec

- Black, J. H. (1982). Immigrant political adaptation in Canada: some tentative findings. Canadian Journal of Political Science, 15(1), 3-27
<http://www.jstor.org/stable/3230290>
- Black, J.H. & Hicks, B. M. (2008). Electoral Politics and Immigration in Canada: how does Immigration Matter? Int. Migration & Integration, 9. p.p.241–267
- Blais, A., et Gidengil, É. (1989). La démocratie représentative perception des canadiens et canadiennes. Commission sur la réforme électorale et le financement des partis et groupe communication Canada, Volume 17 de la collection d'études, Montréal, Wilson&Lafleur, p.23.
- Bourdieu, P., (1972). «L'opinion publique n'existe pas», Document consulté en ligne :
<http://www.homme-moderne.org/societe/socio/bourdieu/questions/opinionpub.html>
- Bourque, G., & Duchastel, J. (2000). Multiculturalisme, pluralisme et communauté politique : le Canada et le Québec. In L. P. d. l. U. Laval (Ed.), Mondialisation, citoyenneté et multiculturalisme (Les classiques des sciences sociales ed., pp. 2-36): de Mikhael Elbaz et Denise Helly. Retrieved from <http://classiques.uqac.ca/>
- Boyatzis, R. E. (1998). Transforming qualitative information: thematic analysis and code development Thousand Oaks, Calif. Sage C
- Caucus Féminin du Parti Libéral du Canada. (2007). Le livre rose : orientations générales pour l'avenir du Canada Vol. II. P. l. d. Canada (Ed.) (pp. 29). Retrieved from <https://quebec.liberal.ca/statuts-et-documents/>
- Brooks, D.J. (2010). Assessing the double bind: public reactions to displays of toughness by male and female Candidates. Paper presented at the 2010 American Political Science Association Meetings held in Washington.
- Charaudeau, P. (2007). Analyse de discours et communication. L'un dans l'autre ou l'autre dans l'un ? Revue SEMEN 23, Sémiotique et communication. État des lieux et perspectives d'un dialogue, Presses Universitaires de Franche-Comté, Besançon, avril. Document consulté en ligne <http://www.patrick-charaudeau.com/Analyse-de-discours-et.html>*
- Charland, M. (2003). Le langage politique, in La communication politique état des savoirs enjeux et perspectives. Gingras, A.M. (dir.), Québec, Presses de l'Université du Québec

Citoyenneté et Immigration Canada (2012). Document d'information et de planification des niveaux d'immigration : consultations auprès des intervenants et du public. Document consulté en ligne
<http://www.cic.gc.ca/francais/ministere/media/documents-info/2012/2012-07-31.asp>

Convention du relative au statut des réfugiés dite également convention de Genève adoptée le 28 juillet 1951 par une conférence de plénipotentiaires sur le statut des réfugiés et des apatrides convoquée par l'Organisation des Nations unies, en application de la résolution 429 (V) de l'Assemblée générale en date du 14 décembre 1950. Document consulté en ligne
<http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages>StatusOfRefugees.aspx>

Convention internationale pour la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies dans sa résolution 45/158 du 18 décembre 1990. Document consulté en ligne : <http://www.ohchr.org/FR/ProfessionalInterest/Pages/CMW.aspx>

Clydesdale, J. (2010). Conservatives, Liberals, and the Construction of the Immigrant: A Critical discourse Analysis of the Bill C-50 Debate. (Master of arts), Calgary

Déclaration universelle des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale des Nations unies le 10 décembre 1948 à Paris par la résolution 217 (III) A. Document consulté en ligne :
<http://www.un.org/fr/documents/udhr/history.shtml>

De Wenden, W. C. (1994). Migration et droits de l'homme, dir. Bertrand Badie et Catherine Withol de Wenden, Le défi migratoire questions de relations internationales, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques, (pp.159-177)

Dominique, L., & Denis, M. (2010). Quelle est la spécificité des discours électoraux? Le cas de Stephen Harper. Canadian Journal of Political Science, 43(1), 69-86.

Duterme, C. (2008). Double contrainte et entreprise: contexte global, paradoxes locaux, souffrances individuelles. In Jean-Jacques Wittezaele (dir.) «La double contrainte, l'influence des paradoxes de Bateson en sciences humaines». Éditions de Boeck Université.

Dyson, J. (1994). The reform party of Canada: immigration policy and leadership-member relations, Thesis submitted in partial fulfilment of the requirement for the degree of master of arts, department of political sciences, Simon Fraser University.

Elgersma, S., Simeone, T., Roy-César, É., et Theckedath, D. (2012.) Vieillissement de la population et politiques publiques, incidence sur les employeurs et les employés. Division des affaires sociales, Division des affaires internationales, du commerce et des finances, Division de l'industrie, de l'infrastructure et des ressources. Publication № 2012-07-F, Bibliothèque du parlement, Ottawa

Eisenberg, E.M., Goodall, H.L. and Trethewey A.(2009). Organizational communications: balancing creativity and constraint, Bedford/St. Martin's
Eisenberg, E. (1984). Ambiguity as strategy in organizational communication, Communication Monographs, Volume 51

Epstein, D.L.(1964), A Comparative Study of Canadian Parties, The American Political Science Review, Vol. 58, No. 1 March, pp. 46-59

Flanagan, T. (2011). The emerging conservative coalition. options politiques. juin-juillet. Retrieved 03 janvier, 2014, from <http://irpp.org/options-politiques/legagnant/the-emerging-conservative-coalition-fr-ca/>

Flanagan, T. (2012). The conservatives, has the government turned its back on Quebec? inroadsjournal. Retrieved 03 janvier, 2014, from <http://www.inroadsjournal.ca/the-conservatives-has-the-government-turned-its-back-on-quebec/>

Findlay, M. H. (2007). Platform outreach report. In L P C (Ed.)

Fedioun-Bordes(2010), Le paradoxe de l'aide contrainte un jeu relationnel complexe entre l'éducateur d'AEMO et la famille. Mémoire pour l'obtention du Master Professionnel 1ère année – Arts, Lettres & Langues, Mention – Langues, Education et Francophonie, Spécialité – Sciences de l'Education Université François Rabelais – Tours UFR Arts et Sciences Humaines, Département des Sciences de l'Education et de la Formation.

Gobeille Paré, L.M. (2013). Les assises idéologiques du projet conservateur de Stephen Harper, Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures en vue de l'obtention du grade de Maître ès sciences (M.Sc.) en science politique

Gosselin, A. (1995). La communication politique : cartographie d'un champ de recherche et d'activités, HERMÈS 17-18, 1995, Paris, CNRS Editions,

Gibbins, R. & Nevitte, N. (1985). Canadian Political Ideology: A Comparative Analysis, Canadian Journal of Political Science, Vol.18(3), pp.577-598

Hawkins, F.(1977). Canadian Immigration: a new law and a new approach to management International Migration Review, Vol.11 No. 1 (Spring), 77-93.

- Hobbes, T. (1651). *Léviathan : traité de la matière, de la forme et du pouvoir de la république ecclésiastique et civile, deuxième partie : De la république*, Chapitres XVII à XXXI, p.10. Traduction originale de M. Philippe Folliot
- Human Rights Watch. (2014). Rapport mondial 2014 événements de 2013 (pp. 150).
- Katambwe, Jo. M. (2005). Recherche-action et consultation en communication des organisations : La production de savoirs sous double-contrainte. Actes du colloque recherche qualitative et production de savoir, UQAM, 12 mai 2004, Recherches Qualitatives – Hors-Série – Numéro 1
- Kesler, C., & Blomeraad, I. (2010). Does Immigration Erode Social Capital? The Conditional Effects of Immigration-Generated Diversity on Trust, Membership, and Participation across 19 Countries 1981–2000. *Canadian Journal of Political Science*, 43(2), 319–347.
- Labbé, D. Monière, D.(2010). Quelle est la spécificité des discours électoraux? Le cas de Stephen Harper, *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*, (March/mars) 69–86
- Labelle, M. & Daniel, S. (1999). La citoyenneté en question : l'État canadien face à l'immigration et à la diversité nationale et culturelle. *Sociologie et sociétés*, 31(2), 125-144
- Lemieux, V. (1977). Esquisse d'une théorie organisationnelle des partis. *Canadian Journal of Political Science / Revue canadienne de science politique*. Vol. 10, No. 4 (Dec., 1977), pp. 841-856
- Leroy, J. (2013). Entre double contrainte et doubles injonctions l'engagement en formation continue d'agents pénitentiaires belges étude de cas. Thèse pour obtenir le grade de Docteur du Conservatoire National des Arts et Métiers. Discipline/ Spécialité : Sciences de l'éducation. Formation des Adultes. École doctorale Abbé Grégoire-ED 546, Centre de recherche sur la formation- EA 1410.
- Li, P.S. (2003). The place of immigrants: the politics of difference in territorial and social space. *Canadian Ethnic Studies*, XXXV, No2
- Liberal Women's Caucus (2006). The pink book : a policy framework for Canada's future, Volume I
- Liberal Party of Canada. (2009). Advancing change together a time to act, The Report of the Change Commission of the Liberal Party of Canada

- Liberal Women's Caucus (2009). The pink book : an action plan for Canadian women Vol. III. P. l. d. Canada (Ed.) Retrieved from <https://quebec.liberal.ca/statuts-et-documents/>
- Liberal Party of Canada. (2009). Advancing change together a time to act (pp. 37): The Report of the Change Commission of the Liberal Party of Canada
- Lochak, D. (2006). L'intégration comme injonction. Enjeux idéologiques et politiques liés à l'immigration. *Cultures & Conflits*. <http://conflits.revues.org/2136>
- Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés (L.C. 2001, ch. 27) consulté en ligne <http://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/i-2.5/>
- MC NAIR B. (2007), introduction to political communication, London and New York, Routledge, 4th edition
- Ministère du Patrimoine canadien. (2009). Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Dix-neuvième et vingtième rapports du Canada couvrant la période de juin 2005 à mai 2009. Gatineau (Québec)
- Nelson, M. (2002). Souveraineté et sécurité : le dilemme de la politique étrangère canadienne dans l'après 11 septembre. *Études internationales*, 33 (4), 647-666.
- OIM (2011), État de la migration dans le monde : *Bien communiquer sur la migration*.
- Paillé, P. Mucchielli, A. (2003). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. 1^e édition. Paris : A. Colin
- Paillé, P. Mucchielli, A. (2008). L'analyse qualitative en sciences humaines et sociales. 2^e édition. Paris : A. Colin
- Paré, L. M. G. (Avril 2013). Les assises idéologiques du projet conservateur de Stephen Harper. (Maître ès sciences (M.Sc.), Montréal.
- Parti Libéral du Canada. (2009). Résolutions prioritaires de politiques pour le congrès biennal et d'investiture 2009.
- Parti libéral du Canada (2009). Résolutions prioritaires de politiques pour le congrès biennal et d'investiture 2009, Vancouver
- Parti Libéral du Canada (2011). Bâtir un parti libéral moderne : pistes de réflexion pour alimenter une discussion parmi les membres du parti libéral du Canada

Piché, V., Pelletier, E., & Epale, D. (2006). Identification des obstacles à la ratification de la Convention de l'O.N.U. sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille : le cas du Canada. Retrieved 02 janvier, 2014, from <http://unesdoc.unesco.org/images/0014/001473/147310f.pdf>

Protocole relatif au statut des réfugiés, adopté par L'Assemblée générale dans sa résolution 2198 (XXI)² du 16 décembre 1966 Sur recommandation du Comité exécutif du Programme du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés et conclu à New York le 31 janvier 1967. Document consulté en ligne https://treaties.un.org/pages/ViewDetails.aspx?src=TREATY&mtdsg_no=V-5&chapter=5&lang=fr

Putnam L. Linda. (1985). Contradictions and paradoxes in organizations, in Thayer Lee (ed) Organization-communication: emerging perspectives, vol.I, New Jersey, Ablex Publishing Corporation

Reimann, M. (1997). Two-sided messages and double-bind communication in war reporting. Paper presented at the IAMCR Scientific Conference in Oaxaca (Mexico), July 4-7

Rey, J.-F. (1995). Double bind et discours politique, in Mots, 43, 113-117.

Richard, G.(1996). Turbulences européennes. Richard, Guy(dir.), in «Ailleurs, l'herbe est plus verte : histoire des migrations dans le monde», Panoramiques-Corlet

Richard, G. (1996). L'explosion blanche. Richard, Guy(dir.), in «Ailleurs, l'herbe est plus verte : histoire des migrations dans le monde», Panoramiques-Corlet

Richmond, H. A. (2000). Immigration policy and research in Canada: pure or applied? Journal of Ethnic and Migration Studies, 26(1), 109-125.

Rouette, M.P.(2006).Évolution du traitement des enjeux relatifs à l'immigration et à l'intégration des immigrants dans le discours partisan au Canada: analyse de contenu des plateformes électorales de 1993, 1997,2000 et 2004, thesis submitted to Mc Gill University in partial fui filment ofthe requirements of the degree of Masters of Arts in Political Science

Sayad, A. (1999). Immigration et pensée d'État. In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 129, septembre 1999. Débats d'immigration. pp. 5-14. Document consulté en ligne http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/arss_0335-5322_1999_num_129_1_3299

- Smith, M. (2009). Diversity and Canadian Political Development: Presidential Address to the Canadian Political Science Association. *Canadian Journal of Political Science*, December, Ottawa 42(4), 831–854
- Stébé, J. M. (2008). Risques et enjeux de l'interaction sociale. Éditions TEC&DOC, Paris
- Sterne, P., et Zagon, S., (1997). Guide de consultation du public : modifier les rapports entre le gouvernement et les canadiens. Centre canadien de gestion, les pratiques de gestion No 19, Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1997, N° SC94-62/19-1997F, ISBN O-662-8 1764-8mai
- Soroka, S., et Roberton, S.(2010). Étude documentaire de la recherche sur l'opinion publique canadienne concernant le multiculturalisme et l'immigration pour la période 2006-2009. Citoyenneté et Immigration Canada
- Srebrnik, H. F. (2001). Is the past prologue?: the old-new discourse of the Reform Party of Canada. *International Social Science Review*, Volume 72, Number1&2, 5-13.
- Schnapper Dominique. De l'État-nation au monde transnational. Du sens et de l'utilité du concept de diaspora. In: Revue européenne de migrations internationales. Vol. 17 N°2. Débats contemporains. pp. 9-36. Document consulté en ligne : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/remi_0765-0752_2001_num_17_2_1777
- Taylor, Z.; Triadafilopoulos, P.; Cochrane, C. (2012). On the Backs of Immigrants? Conservative Politics and New Canadian Voters. CPSA Edmonton, 22. <http://www.cpsa-acsp.ca/papers-2012/Taylor.pdf>
- Tölölyan, K. (1996). Rethinking Diaspora(s) : Stateless power in the transnational Moment , A Journal of Transnational Studies, Volume 5, Number 1, Spring, pp. 3-36
- Tognetti, S. S. (1999). Science in a double-bind: Gregory Bateson and the origins of post-normal science. Elsevier Science Ltd, 689-703
- Vally, S. (s.d.). Don't Ask Don't Tell: A Campaign In Defence Of People Without Status. Retrieved 2 janvier, 2014, from http://www.newsocialist.org/old_mag/magazine/47/article5.html
- Underhill H. Frank (1956). Les partis politiques du Canada, La Société Historique du Canada, Brochure historique N 8, Traduction Guy Courtel

- Women's Caucus of the Liberal Party of Canada. (2006). The pink book : a policy framework for Canada's future. I, 1-29. <https://quebec.liberal.ca/statuts-et-documents/>
- Watzlawick, P., Halmick, B., & Jackson, D. D. (1972). Une logique de la communication (J. MORCHE, Trans. Éditions du Seuil ed.). Paris
- Weick, Karl E.(1995). Sensemaking in organizations, Foundations for organizational sciences, A sage publications series, California, 2end edition
- Wilkinson, L. (2003). Six nouvelles tendances de la recherche sur le racisme et l'inégalité au Canada. Cahiers de recherche sociologique(39), 109-140
- Wilson, J.(1974). The Canadian Political Cultures: Towards a redefinition of the Nature of the Canadian Political System, Canadian Journal of Political Science, Vol. 7, No. 3 (Sep.1974), pp. 438-483
- Winkin, Y. (1981). La nouvelle communication. Éditions du Seuil, Paris
- Wittezaele, J.-J. (2008). La double contrainte, introduction. In D. B. Supérieur (Ed.), Carrefour des psychothérapies (pp. 5-10). Retrieved from <http://www.cairn.info/la-double-contrainte--page-5.htm>
- Wolton, D. (1991). Les contradictions de l'espace public médiatisé. HERMÈS 10, pp.95-114. Document consulté en ligne http://documents.irevues.inist.fr/bitstream/handle/2042/15362/HERMES_1991_10_95.pdf
- Zolberg, A. R. (1993). Un reflet du monde : les migrations internationales en perspective historique. Études internationales, vol. 24, n° 1, 1993, p. 17-29. Document consulté en ligne <https://www.erudit.org/revue/ei/1993/v24/n1/703125ar.pdf>

ANNEXES

Liste des récurrence thématiques chez le PLC

Thématique : arriérés des demandes des travailleurs qualifiés

M. Harper a laissé tomber les nouveaux Canadiens au chapitre de l'immigration

Le gouvernement fédéral a privé des milliers de Canadiens de leur droit de citoyenneté à cause de lois obsolètes.

Les conservateurs doivent écouter les tribunaux et traiter les immigrants avec respect

[Ce] jugement de la Cour fédérale démontre sans l'ombre d'un doute que les conservateurs n'ont rien fait d'autre que de prolonger les délais et créer davantage d'inégalité parmi les personnes qui veulent venir dans ce pays

Le gouvernement fédéral a la responsabilité de traiter toutes les demandes reçues, et ce, dans les meilleurs délais

Le ministre respectera-t-il ce jugement et traitera-t-il finalement les immigrants avec le respect et l'équité qu'ils méritent?

Il s'agit de Canadiens qui travaillent fort et qui respectent les règlements, qui représentent les nouveaux Canadiens qui nous aideront à définir le succès économique à long terme de notre pays

Thématique : imprécision des intentions du PCC sur la réunification familiale des immigrants

Un gouvernement libéral luttera pour les nouvelles familles canadiennes

Les libéraux exigent des comptes du gouvernement à propos des compressions dans les

services de l'immigration et de réunification des familles

Le gouvernement fédéral n'est pas en mesure de servir les Canadiens ni les candidats à l'étranger

La décision du gouvernement conservateur de faire des compressions dans des services indispensables pour ces familles signifie qu'elles doivent attendre plus de deux ans

La réunification familiale est un droit pour les nouveaux Canadiens,

Les libéraux croient que la réunification familiale s'avère un aspect essentiel d'une immigration réussie au Canada

Les conservateurs ont tout d'abord radicalement augmenté le temps

Les conservateurs ont manqué à leur promesse envers les familles et ce sont elles qui en subissent les conséquences

Sous le gouvernement conservateur, le taux de refus de visas de visiteurs a grimpé en flèche, il y a eu un gel des demandes de parrainage de parents

Alors que les conservateurs de Harper prétendent représenter le parti des valeurs familiales, le ministre de l'Immigration Jason Kenney nous a prouvé le contraire

Les libéraux croient qu'empêcher la réunion des familles est moralement et éthiquement répréhensible

Les Conservateurs doivent préciser leurs intentions sur l'immigration

Les conservateurs prennent à la légère les vraies cibles d'immigration quant à la réunification familiale

. Kenney ne peut donner aucune explication qui indiquerait pourquoi les cibles établies à l'interne par son ministère semblent être vraiment différentes des chiffres qu'il avait présentés au Parlement... C'est maintenant une question de la crédibilité de M. Kenney

sommes très inquiets de voir que ces cibles réduites rallongeront considérablement le

temps d'attente quant à la réunification familiale

Le gouvernement conservateur a décidé que cette catégorie d'immigration n'offre pas suffisamment de valeur au Canada pour la maintenir à ce niveau.

Les Conservateurs sont motivés par la volonté de réduire les taux d'immigration

La réunification familiale s'avère un outil essentiel pour attirer au Canada les meilleurs candidats provenant de divers pays à travers le monde

Un gouvernement libéral veillerait à ce que l'on accorde la valeur et l'importance à la catégorie d'immigration concernant les parents et les grands-parents qu'ils représentent vraiment.

Thématique : pétition contre le projet de loi C-31

Ce projet de loi n'a pas sa place dans la société canadienne

La décision de ce gouvernement d'éliminer les soins de santé initiaux pour les demandeurs du statut de réfugié mènera inévitablement à des problèmes médicaux

« Partout au pays, les médecins et les spécialistes sont outrés et se révoltent contre la décision aberrante du gouvernement de couper les soins de santé aux réfugiés

Le Canada possède une fière réputation de terre d'asile généreuse et bienveillante qui aide les personnes persécutées à se forger un avenir meilleur, mais voilà que les conservateurs sont en train de la saboter

Les libéraux demandent aux conservateurs et aux néo-démocrates d'appuyer l'étude des coupures dans les soins de santé aux réfugiés

Les coupures irresponsables du gouvernement conservateur dans les soins de santé aux réfugiés ont privé les membres les plus vulnérables de notre société...

Thématique : vérification du PTET

il est évident que les TET ne disposaient non seulement pas des compétences requises pour ce faire, mais aussi qu'ils avaient été amenés ici explicitement dans le but de remplacer des travailleurs canadiens

Malgré les preuves d'utilisation abusive de plus en plus accablantes, le gouvernement ne semble pas empressé d'y remédier

les libéraux demandent à ce que ce programme soit réduit et réorienté vers son intention première

le gouvernement devrait resserrer le processus d'approbation de l'avis relatif au marché du travail

Les Canadiens continuent à perdre leur emploi

le Parti libéral a, à maintes reprises, mis en garde les conservateurs sur le fait que les utilisations abusives de ce programme

Les Canadiennes et les Canadiens entendent régulièrement parler de nouveaux cas d'utilisation abusive engendrés par la mauvaise gestion du Programme

Les libéraux écoutent les témoignages des Canadiennes et des Canadiens à propos du Programme des travailleurs étrangers temporaires

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires ne fonctionne plus

Les libéraux ont demandé au gouvernement de réduire la portée du programme

Les libéraux se sont engagés à découvrir par eux-mêmes à quel point les Canadiennes et les Canadiens ont été touchés par l'utilisation abusive qui a été faite de ce programme gouvernemental

Les libéraux déposent une motion pour corriger les lacunes du Programme des

travailleurs étrangers temporaires

les conservateurs ont continué à démontrer leur incompétence concernant le Programme des travailleurs étrangers temporaires.

le gouvernement devrait immédiatement modifier le Programme des travailleurs étrangers temporaires

établir un système obligatoire de suivi des plaintes;

b) instaurer des vérifications obligatoires et régulières des lieux de travail;

c) rendre obligatoire la divulgation des enquêtes sur les abus du programme;

d) rendre obligatoire la divulgation des examens fédéraux de conformité des employeurs;

e) établir un régime de divulgation mensuelle du nombre de travailleurs étrangers temporaires par (i) région, (ii) code de la Classification nationale des professions, (iii) employeur.

Les libéraux continuent d'être à l'écoute de l'Ouest canadien au sujet du Programme des travailleurs étrangers temporaires

La population canadienne continue de prendre connaissance de l'utilisation inconsidérée du Programme des travailleurs étrangers temporaires

Ce programme... [a] entraîné une baisse des salaires des Canadiens et Canadiennes qui ne recignent pas au travail.

Le Programme des travailleurs étrangers temporaires est défaillant

Thématique : les Conservateurs contre les droits universels des réfugiés

Les conservateurs prétendent savoir, avant même qu'un individu arrive dans notre pays,

s'il est un réfugié légitime. Non seulement cela est impossible, mais également fondamentalement injuste

Les libéraux veulent un système d'accueil des réfugiés plus efficace, mais comme tous les Canadiens, nous voulons également qu'il soit juste

Ses étiquettes répétées à l'égard des demandes de statut de réfugié en provenance de certains pays, qu'ils qualifient de bidon, sont préjudiciables, inconsidérées et témoignent de la politisation du processus qui est fondé sur l'idéologie des conservateurs.

Les libéraux sont conscients qu'il est dangereux d'accorder l'unique pouvoir discrétionnaire au ministre pour définir un 'pays d'origine sûr'

Les libéraux sont en faveur d'une réforme du système afin que le traitement des demandes soit juste et raisonnable envers les réfugiés

cette nouvelle formule proposée entraînera beaucoup plus d'erreurs dans le processus des demandes d'asile et risque de renvoyer les réfugiés dans leur pays d'origine où ils seront persécutés

[d]es politiques du ministre Jason Kenney qui appuient une culture d'intolérance et antiréfugiés au Canada

Les libéraux demandent aux conservateurs de cesser de continuellement diaboliser les réfugiés

que les conservateurs essaient de présenter la question des réfugiés sous l'angle "c'est eux ou nous", nous continuerons de lutter au nom de nos traditions humanitaires et d'un Canada qui est un asile sûr pour ceux qui y cherchent refuge

Liste des récurrences thématiques chez le PCC

Thématique : les demandes d'asile

Malheureusement, on a vu trop de faux demandeurs d'asile qui ont abusé de la générosité du Canada, et particulièrement on a vu des vagues de fausses demandes d'asile provenant de certaines démocraties [...]

Nous dépensons du temps précieux et l'argent des contribuables depuis beaucoup trop longtemps pour des gens qui n'ont pas besoin de notre protection, et ce, aux dépens des demandeurs d'asile légitimes

Le système d'immigration du Canada a toujours été le plus juste et le plus généreux du monde.

Cependant, nous ne tolérons pas ceux qui abusent de notre générosité, font de fausses demandes du statut de réfugié et profitent injustement des avantages offerts par notre pays.

le gouvernement conservateur présente le projet de loi C-31 sous un autre libellé, celui de la protection du système d'immigration que les conservateurs considèrent dans d'autres déclarations qu'il est obsolète et porte le legs de la mauvaise gestion libérale

le Canada reçoit plus de demandes de statut de réfugié des pays de l'Union européenne (UE), qui normalement ne font pas de telles demandes, que d'Afrique ou d'Asie.

Pratiquement toutes les demandes de l'UE sont retirées, abandonnées ou rejetées.

Ces fausses demandes coûtent aux contribuables canadiens jusqu'à 170 millions de dollars par année.

Voilà pourquoi le gouvernement Harper a présenté la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada.

C'est la dernière mesure prise par notre gouvernement pour réduire et, espérons-le, éliminer l'abus du système d'immigration du Canada.

Cette nouvelle loi rendra notre système d'accueil des réfugiés plus juste et plus rapide, tout en ciblant les criminels étrangers, les faux demandeurs et les passeurs de clandestins qui exploitent le système.

Cela stoppera ceux qui abusent du système, tout en protégeant ceux qui sont vraiment dans le besoin.

Le gouvernement Harper s'engage à améliorer l'intégrité du système d'immigration du Canada

adopté la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, qui assure une meilleure protection des victimes dans le cadre du système de reconnaissance du statut de réfugié, de même que l'expulsion plus rapide des faux demandeurs d'asile qui abusent de la générosité du Canada ;

pris des mesures pour protéger ceux qui risquent d'être victimes de la traite de personnes par la Loi sur la prévention du trafic, de la maltraitance et de l'exploitation des immigrants vulnérables, et par le Plan d'action national de lutte contre la traite de personnes du Canada ;

adopté la Loi visant à empêcher les passeurs d'utiliser abusivement le système d'immigration canadien, pour assurer que les forces de l'ordre ont les outils requis pour lutter contre les passeurs de clandestins

adopté la Loi sur des mesures de réforme équitables concernant les réfugiés, qui assure une meilleure protection des victimes dans le cadre du système de reconnaissance du statut de réfugié, de même que l'expulsion plus rapide des faux demandeurs d'asile qui abusent de la générosité du Canada

Le système d'immigration du Canada a toujours été le plus juste et le plus généreux du monde. Cependant, nous ne tolérons pas ceux qui abusent de notre générosité, font de fausses demandes du statut de réfugié et profitent injustement des avantages offerts par notre pays.

, le Canada reçoit plus de demandes de statut de réfugié des pays de l'Union européenne (UE), qui normalement ne font pas de telles demandes, que d'Afrique ou d'Asie. Pratiquement toutes les demandes de l'UE sont retirées, abandonnées ou rejetées.

Ces fausses demandes coûtent aux contribuables canadiens jusqu'à 170 millions de

dollars par année. Voilà pourquoi le gouvernement Harper a présenté la Loi visant à protéger le système d'immigration du Canada

C'est la dernière mesure prise par notre gouvernement pour réduire et, espérons-le, éliminer l'abus du système d'immigration du Canada.

Cette nouvelle loi rendra notre système d'accueil des réfugiés plus juste et plus rapide, tout en ciblant les criminels étrangers, les faux demandeurs et les passeurs de clandestins qui exploitent le système.

Cela stoppera ceux qui abusent du système, tout en protégeant ceux qui sont vraiment dans le besoin.

Les Canadiens ont donné à notre gouvernement un solide mandat pour qu'il aide à assurer la sécurité de nos rues et de nos communautés, tout en maintenant l'intégrité de notre système d'immigration

Nous dépensons du temps précieux et l'argent des contribuables depuis beaucoup trop longtemps pour des gens qui n'ont pas besoin de notre protection, et ce, aux dépens des demandeurs d'asile légitimes qui n'ont d'autres choix que d'attendre leur tour dans une trop longue file d'attente

Les demandeurs du statut de réfugié originaires des pays jugés sécuritaires qui seraient déboutés n'auraient plus le droit de faire appel devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. Ils pourraient cependant demander une révision judiciaire auprès de la Cour fédérale, mais ils pourraient être déportés avant que le tribunal ne statue sur leur dossier.

Les demandeurs originaires des pays désignés devraient en outre attendre un an avant de présenter une demande sur la base de motifs humanitaires. Ils risqueraient entretemps la déportation

Les Canadiens n'ont aucune tolérance pour les « faux réfugiés »

Le Canada reçoit davantage de demandes d'Européens que d'Africains ou d'Asiatiques les changements proposés par une explosion de demandes frauduleuses ou injustifiées en provenance de la Hongrie, un pays jugé sûr et démocratique par Ottawa. Les demandeurs hongrois sont en bonne partie des Roms.

Ottawa entend également accélérer sensiblement le traitement des demandes d'asile et de statut de réfugié, qui prennent actuellement plus de 21 mois avant d'être étudiées par l'immigration canadienne.

qu'actuellement, 62 % des demandes d'asile sont rejetées ou retirées pour ces raisons, ce qui nécessite des ressources considérables pour l'étude de ce flot de demandes et prive les vrais demandeurs d'asile de la protection à laquelle ils ont droit.

le gouvernement Harper s'engage à ramener à 45 jours le délai d'étude des demandes d'asile au Canada

En raison de la violence accrue dans la région[Moyen Orient], de plus en plus de gens demandent l'asile en Turquie, et notre engagement de réinstaller au Canada 5 000 réfugiés, principalement de l'Iraq et de l'Iran, aidera la Turquie à faire face à cette pression croissante.

Nous sommes conscients que l'accueil d'une population de réfugiés aussi importante crée des pressions sur les ressources du pays, et nous félicitons le gouvernement de la Turquie d'ouvrir ses frontières à ceux qui tiennent à échapper aux agressions continues dans la région

Le Canada continuera de collaborer avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et aidera le HCR à répondre aux besoins des réfugiés et d'autres personnes vulnérables se trouvant en Turquie.

Le Canada est depuis longtemps un lieu de refuge pour les personnes qui fuient la persécution, et nous sommes fiers de poursuivre cette tradition aujourd'hui.

Jusqu'à maintenant, près de 12 000 réfugiés iraquiens ont été réinstallés au Canada, la plupart en provenance de la Syrie. Le Canada demeure engagé à respecter ses promesses de 2009 et 2010 de réinstaller jusqu'à 20 000 réfugiés iraquiens ayant besoin de protection.

L'engagement que nous prenons aujourd'hui nous rapprochera de notre objectif et il s'agit également de la première fois que nous prenons un engagement pluriannuel pour réinstaller des réfugiés en provenance de la Turquie.

Le Canada possède déjà l'un des programmes d'aide à la réinstallation les plus généreux au monde et, dans le cadre de ses programmes, il reçoit un réfugié sur dix réinstallés dans le monde entier

J'ai été profondément touché par le témoignage de Syriens déplacés concernant l'épouvantable violence dont ils ont été victimes.

Nous félicitons le gouvernement de la Turquie pour les efforts extraordinaires qu'il a déployés en vue d'offrir l'asile aux personnes déplacées en raison du conflit actuel.

Le Canada est également conscient que les ressources internes de la Turquie subissent des pressions considérables qui découlent de l'arrivée de Syriens nécessitant une protection contre la guerre civile.

J'ai parlé au haut-commissaire Antonio Guterres au sujet de la crise. Il a remercié le Canada de sa contribution aux efforts d'intervention d'urgence du HCR et a insisté sur le fait que la solution à long terme préférée est un processus politique qui mettrait fin à la guerre civile, plutôt que la réinstallation en permanence des centaines de milliers de

Syriens déplacés.

Nous poursuivrons le renforcement de l'intégrité du généreux système d'immigration du Canada, qui accepte un plus grand nombre d'immigrants par habitant que partout ailleurs dans le monde, pour les personnes qui arrivent au Canada en toute légalité, y compris tous les réfugiés légitimes, a affirmé le ministre Kenney

Thématische : la charte des valeurs québécoise

compte tenu du caractère minoritaire du gouvernement de Pauline Marois. Bref, pas la peine de s'emballer pour une initiative qui risque «d'aller nulle part».

Et avec un gouvernement minoritaire, c'est impossible de faire adopter une telle charte dans une telle situation

les priorités des Québécois, comme du reste des Canadiens, tournent autour de l'économie, de la création d'emploi et de la lutte contre le crime.

l'opinion publique sur la question est «en train de changer».

Thématische : chômage des compétences immigrantes qualifiées

L'immigration est un outil favorisant la prospérité future

Notre plan des niveaux d'immigration de 2013 tirera parti de notre réussite économique en attirant davantage de personnes parmi les plus talentueuses du monde qui ont déjà démontré qu'elles peuvent réussir au Canada

Through Economic Action Plan 2012, we're taking action to build a faster and more flexible economic immigration system

nous agissons afin d'avoir un système d'immigration économique plus rapide et plus flexible. Notre gouvernement va :

améliorer la reconnaissance des titres de compétences étrangers et collaborer avec les provinces afin d'identifier le prochain groupe de professions cibles après 2012, au titre du Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger ;

amélioré la reconnaissance des titres de compétences étrangers, notamment en créant le Bureau d'orientation relatif aux titres de compétences étrangers (BORTCE) en 2007 ; créé le Cadre pancanadien d'évaluation et de reconnaissance des qualifications professionnelles acquises à l'étranger, permettant aux professionnels qualifiés de professions prioritaires de voir leurs qualifications évaluées en l'espace d'un an ;

Le gouvernement conservateur de Stephen Harper reste axé sur ce qui compte le plus pour les Canadiens — la création d'emplois et la croissance économique. Cela devrait également être l'objectif premier du système d'immigration du Canada

Quand le gouvernement Harper a été élu en 2006, il a hérité d'un système déficient qui ne permettait pas de répondre aux besoins économiques du Canada.

Cette vision inclut notamment un engagement inébranlable envers les obligations humanitaires et la réunification des familles, en plus de l'atteinte des objectifs économiques

Plus précisément, un lourd arriéré et des programmes obsolètes ralentissent notre économie, nous empêchant d'attirer les immigrants qualifiés dont nous avons besoin dès maintenant et dont nous aurons besoin à l'avenir

Le gouvernement Harper va continuer à travailler pour offrir un système d'immigration qui stimule notre économie, crée de nouveaux emplois et de nouvelles entreprises, et attire les meilleurs talents du monde entier

Just as the story of Canada is the story of immigration, the story of the Conservative party is one of supporting immigration [and] welcoming new Canadians."

créé le Programme de stage fédéral pour les nouveaux arrivants, qui aide les nouveaux venus à acquérir une précieuse expérience de travail au Canada, un obstacle de taille pour de nombreux immigrants

immigration will account for all of Canada's net labour and population growth during the next five years, and is a key element of the Liberal plan for Canada's future success

So what we're trying to do is compete with countries like Australia and New Zealand ... by better controlling the intake of applications, making sure those people are actually qualified to work in Canada at their skill level and that they are able to come in a few months.

La nouvelle catégorie des travailleurs de métiers spécialisés (fédéral) aidera à pallier de graves pénuries de main-d'œuvre dans certaines régions du pays et à stimuler la croissance économique du Canada.

Thématique : gestion du Programme des travailleurs temporaires étrangers

better align the Temporary Foreign Worker Program with labour market demands, ensuring that businesses look to the domestic labour force before accessing the Temporary Foreign Worker Program

Il est clair que le fait d'empêcher ces secteurs d'avoir accès à des travailleurs étrangers temporaires aidera à protéger les gens vulnérables

Voilà pourquoi le gouvernement Harper a annoncé mercredi de nouvelles mesures visant à protéger les travailleurs étrangers.

À compter d'aujourd'hui, Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDCC) émettra des avis relatifs au marché du travail négatifs pour toutes les demandes d'employeurs liés au commerce sexuel, ce qui les empêchera d'engager des travailleurs étrangers temporaires

De plus, à compter du 14 juillet 2012, Citoyenneté et Immigration Canada ne traitera plus les demandes de permis de travail des travailleurs étrangers temporaires souhaitant travailler dans le domaine du sexe.

Le gouvernement Harper agit pour protéger les travailleurs contre l'abus, l'exploitation et le travail humiliant

mieux aligner le Programme des travailleurs étrangers temporaires sur la demande du marché du travail, assurant que les entreprises font appel à la main-d'œuvre canadienne avant d'avoir recours au Programme

Les ressortissants étrangers qui viennent au Canada pour travailler dans le milieu de la danse exotique ou de l'escorte risquent fort d'être exploités ou abusés

le secteur de la restauration sert de bouc émissaire. Des travailleurs étrangers et des restaurateurs sont pris en otage alors que l'été est à notre porte et que les employeurs ne parviennent pas à dénicher le personnel dont ils auront besoin

De façon générale, les PME déploient des efforts pour embaucher des travailleurs canadiens en priorité. D'ailleurs, les propriétaires d'entreprise qui ont tenté d'accéder au

PTET l'ont fait après avoir pris des mesures importantes pour attirer et retenir des travailleurs canadiens. Par exemple, 73 % des employeurs concernés ont accru leurs efforts de recrutement au-delà de leur territoire

Avant d'embaucher un travailleur étranger temporaire, un employeur doit afficher son offre d'emploi localement et dans tout le Canada, faire approuver le salaire offert au travailleur étranger par le gouvernement fédéral, payer l'aller-retour en avion ainsi que les frais de dossier, aider le travailleur à se loger et souvent payer des frais de recrutement pouvant atteindre des milliers de dollars par travailleur

Il est urgent de stopper la suppression des salaires des travailleurs canadiens et l'exploitation des travailleurs étrangers

Nous devons fermer le robinet de la main-d'œuvre bon marché ouvert par le gouvernement Harper, car cette stratégie prive des Canadiens d'un emploi et empêche la croissance réelle des salaires. Par ailleurs, nous devons nous montrer sensibles au sort des travailleurs qui ont été amenés ici par des employeurs qui usent - et souvent abusent - du PTET

que l'on cesse de jouer au yoyo avec les travailleurs étrangers temporaires en leur accordant le droit de rester ici.

Nous avons besoin de plus de main-d'œuvre pour répondre aux besoins de l'économie et nous devons donner la possibilité aux travailleurs étrangers temporaires de rester ici de façon permanente afin de continuer à créer de la prospérité

De 2002 à 2013, le nombre d'embauches de travailleurs étrangers temporaires est passé de 100 000 à 240 000. «S'il y en a autant, c'est le signe de notre vitalité économique»

Je suis très préoccupé par la décision récente du Tribunal des droits de la personne de la Colombie-Britannique à l'égard de la rémunération des travailleurs étrangers temporaires, notamment compte tenu du fait que le salaire de ces travailleurs était équivalent à celui des travailleurs canadiens et que ces travailleurs ont voté en vue de retirer l'attestation du syndicat qui a déposé la plainte

Bien qu'il s'agisse d'une question entre employeur et employé, nous surveillons étroitement la situation.

The government is investigating allegations that an owner of a McDonald's franchise in Victoria broke the rules of the program

At McDonald's Canada, we do not tolerate infractions of any kind – intended or unintended

We are currently working through the process of terminating our relationship with this franchisee

Le gouvernement a donc imposé un moratoire et entrepris une réforme du programme. Il a aussi lancé une ligne de dénonciations et plus de 1000 plaintes ont été reçues. La réforme annoncée aujourd'hui sonne la fin du moratoire.

Quelque 2500 entreprises canadiennes embauchent plus de 30 % de leurs employés grâce au programme et 1100 autres comptent sur lui pour plus de la moitié de leur main d'œuvre.

Dorénavant, en plus de risquer une amende, les employeurs qui seront reconnus coupables d'abus seront suspendus du programme et leur nom sera publié.

« Nous avons des dizaines de milliers de membres partout au Canada qui peinent à trouver des employés, particulièrement dans les communautés rurales où il y a peu de jeunes, et leur accès au PTET se retrouve sévèrement limité à cause des abus des corporations délinquantes

J'ai réitéré le fait que ces changements importants ont été apportés pour nous assurer que les Canadiens passeront toujours en premier dans notre marché du travail et que le Programme des travailleurs étrangers temporaires sera une solution limitée, temporaire et de dernier recours

Dans certains cas, lorsque de très faibles taux de chômage seront observés dans des secteurs d'une région comptant un grand nombre de sans-emploi, nous pourrons étudier la possibilité d'accorder des exemptions locales spéciales à certains changements que nous avons récemment annoncés

Nous encourageons les employeurs - et je ne parle d'aucune région ou industrie en particulier - à redoubler d'efforts pour embaucher et, si nécessaire, accommoder les travailleurs sans emploi locaux

Nous croyons que ces solutions sont préférables à celle d'appeler un recruteur à l'autre bout du monde pour faire venir une personne d'un pays en développement vers une région au taux de chômage dans les deux chiffres

If and when there are abuses, we act clearly and quickly

We are about to come out with another phase of further reforms to ensure that Canadians always and everywhere get the first crack at available jobs, and that the program is only

used as a limited and last resort by employers

Kenney pledged another round of reforms as employers and trade associations bemoaned the procedural red tape and lengthy delays they say resulted from rule changes enacted a year ago

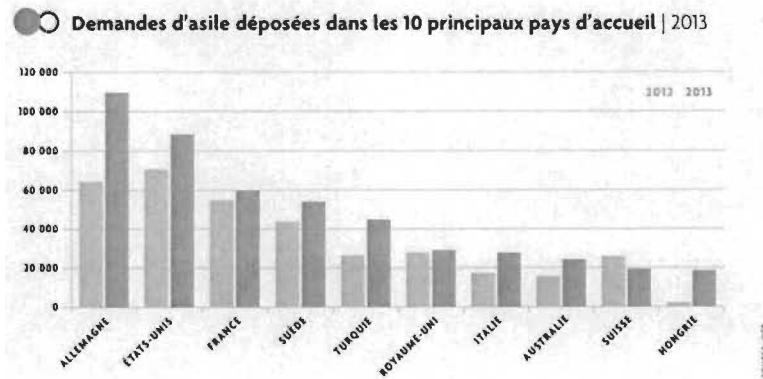
Kenney suggested those changes, originally expected this month, could include a limited fast track for workers in high-demand professions in regions of the country with low unemployment

We learned about abuses and we literally threw the book in ways we've never thrown the book before.

I am skeptical that food-service jobs in urban areas with still relatively high unemployment need to use this program

Quelques données sur la réalité des réfugiés dans le monde

Demandes d'asile déposées dans les 10 principaux pays d'accueil



Source <http://www.unhcrfr/532b1915c.html>

Principaux pays d'accueil des réfugiés



*Estimation gouvernementale. Le HCR a enregistré et assisté 132 500 réfugiés irakiens dans ces deux pays.

** Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient en pratique d'une protection assurée par le gouvernement chinois.

*** Estimations du HCR.

Source <http://www.unhcr.fr/501145f39.pdf>

Principaux pays d'origine des réfugiés



*Peut inclure des citoyens du Soudan du Sud (faute de statistiques adéquates pour les deux pays).

** Y compris les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés.

*** Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient en pratique d'une protection assurée par le Gouvernement chinois.

Source <http://www.unhcr.fr/501145f39.pdf>

Fig. 4 Principaux pays d'accueil des réfugiés | fin 2011



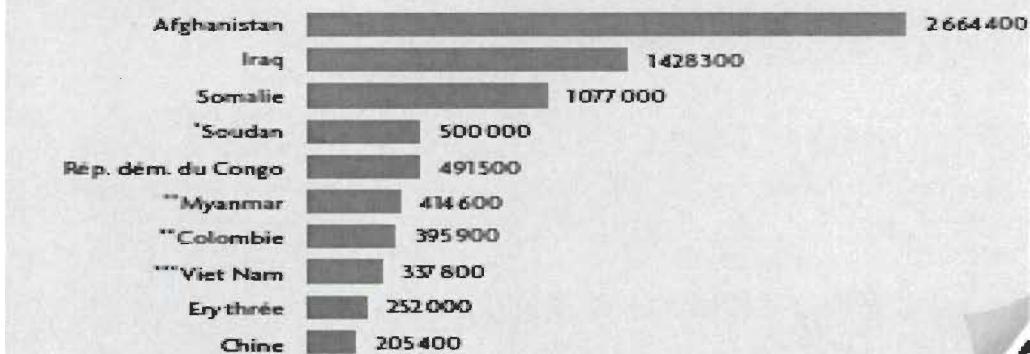
• Estimation gouvernementale. Le HCR a enregistré et assiste 132 500 réfugiés irakiens dans ces deux pays.

• Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient en pratique d'une protection assurée par le gouvernement chinois.

• Estimations du HCR.

Source : <http://www.unhcr.fr/501145f39.pdf>

Fig. 5 Principaux pays d'origine des réfugiés | fin 2011



• Peut inclure des citoyens du Soudan du Sud (faute de statistiques séparées pour les deux pays).

• Y compris les personnes se trouvant dans une situation assimilable à celle des réfugiés.

• Les 300 000 réfugiés vietnamiens sont bien intégrés et bénéficient en pratique d'une protection assurée par le Gouvernement chinois.